

# **Les intérêts des grandes puissances et la souveraineté de la RDC**

*par* Ghislain NGURU MUYISA

Université officielle de Ruwenzori - Licence 2011

## **EPIGRAPHE**

« Les grandes puissances ont déjà comptabilisé nos intérêts dans les leurs et sanctuarisé ces intérêts. Autrement dit, elles veulent nous maintenir perpétuellement sous leur domination »

**KAKULE MATUMO KITSWIRI Paul**

## **DEDICACE**

A toi mon père KITSA MANZAMELI pour ton soutien  
multidimensionnel et incommensurable ;

A toi ma mère KAMBERE TECLA pour ton amour ;

A tous mes frères et sœurs ;

A tous les congolais, héritiers du Congo

## **REMERCIEMENTS**

Au seuil de ce mémoire, nous ne pouvons nous empêcher d'adresser nos remerciements à toutes les personnes qui, de près ou de loin, nous ont facilité sa réalisation.

Nous pensons de façon particulière :

Aux autorités académiques de l'Université Officielle de Ruwenzori

et à tous ceux qui ont contribué à notre formation spécialement pour la réalisation de ce travail de fin d'études, notamment son Directeur, le professeur KAKULE MATUMO KITSWIRI Paul et son encadreur, l'assistant KASEREKA WAMBEREKI Jean Baptiste pour leur accompagnement sans lequel cette œuvre ne serait ce qu'elle est aujourd'hui ;

Un cachet plus spécial à Maman José qui a rendu notre séjour heureux à Butembo par ses conseils et soutiens ;

A nos chers frères et sœurs notamment ANSELME, DONAT, FLORINE, NOELA, MADELEINE, GUILAINE, JEANNINE, GUILLAUME Frère Jumeau, ESPERANCE, AIMEE pour les liens fraternels et l'amour que vous ne cessez de témoigner envers nous ;

Nous remercions nos amis NZANZU MUKESYAYIRA, LUISE NDAVARO, KAMBALE TAWITHE Mutete, SAYBA PONGA, PALUKU BHUKUNDULO Grégoire, KATEMBO MASINDA ERIC, URUMBA NDELEMA Reagan, UKUMU PAYAM, MATUKU JOFFRE, FIMBO SINDINAGHO, KASIVITHA, KIZA OMER, PALUKU KAVULA, KATEMBO MATSOZI et les autres camarades dont les noms ne sont pas repris sur cette page pour les espoirs et les difficultés partagés.

Qu'il plaise à toute personne, qui n'a pas été citée et qui, de près ou de loin, d'une manière ou d'une autre, a contribué à la réalisation de ce travail, de trouver ici l'expression de notre gratitude.

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AFDL	:	Alliance des Forces démocratiques pour la libération du Congo
AIA	:	Association internationale Africaine
AIC	:	Association Internationale du Congo
ANR	:	Agence Nationale de Renseignement
Art	:	Article
CEHC	:	Comité d'Etude du Haut Congo
CIA	:	Central Intelligence Agency
CICR	:	Comité International de la Croix Rouge
CNDP	:	Congrès National pour la Défense du peuple
DGSN	:	Direction Générale de Sécurité Nationale
E.I.C	:	Etat Indépendant du Congo
Ed	:	Edition
EX-FAR	:	Ex-Force armée Rwandaise
FDLR	:	Force Démocratique pour la Libération du Rwanda
FSR	:	Fonds Secrets de Renseignement
FSSPA	:	Faculté des Sciences Sociales Politiques et Administratives
K.W	:	Kilowatt
MNC	:	Mouvement national du Congo
MPR	:	Parti du peuple pour la révolution
NTIC	:	Nouvelle Technologie d'Information et de la Communication
ONG	:	Organisation Non gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
PUB	:	Publication Universelle de Bruxelles
PUF	:	Presse Universitaire de France
RCD	:	Rassemblement Congolais pour la démocratie
RDC	:	République démocratique du Congo
RI	:	Relations Internationales
RPC	:	République populaire de la Chine
S	:	Siècle
SNIP	:	Service Nationale d'intelligence et Protection
SNL	:	Société Nationale de l'Electricité
TFC	:	Travail de fin de Cycle
UNIKIN	:	Université de Kinshasa
UOR	:	Université officielle de Ruwenzori
URSS	:	Union des Républiques Socialistes Soviétiques.
USA	:	Etats unis d'Amérique

## **0. INTRODUCTION**

### **1. PRESENTATION DU SUJET**

Pour mener une étude sur la souveraineté de la RDC reconnue par le reste du monde et les grandes puissances en particulier, la connaissance générale de la RDC dans tous les domaines s'avère indispensable. Cependant, la mise en exergue de la politique étrangère de grandes puissances nous permettra d'approfondir notre analyse.

En effet, la souveraineté est un principe sacro-saint qui constitue un gage pour la stabilité des Etats. Mais très souvent, nous assistons à des violations massives de la souveraineté des Etats. Ce sont les Etats les plus puissants qui piétinent les pays les plus faibles, foulant ainsi aux pieds les principes de l'égalité des Etats et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

La position géo-stratégique du Congo au cœur de l'Afrique et la géo-économie de ses ressources minières, forestières, énergétiques et aquatiques, l'ont ancré dans le camp occidental et fait monter le péril sur sa survie en tant qu'Etat souverain.<sup>1</sup>

La RDC est encore un enjeu de politique des puissances qui y contrôlent un important réservoir des matières premières stratégiques. On observe dans notre pays une manifestation d'impuissance de la part des institutions politiques à cause notamment de la faiblesse de l'industrialisation, de l'absence des entreprises hautement équipées à vocation multinationale ou simplement internationale et de la faiblesse des sociétés civiles.<sup>2</sup>

Ainsi, dans le cadre de ce travail, nous nous penchons sur les intérêts de grandes puissances et la souveraineté de la République Démocratique du Congo.

---

<sup>1</sup> MWAYILA TSHIYEMBE , « *Ambition rivale dans l'Afrique des grands lacs* » in le monde diplomatique. N°29, Janvier 1999, p. 49

<sup>2</sup> NZANZU MUKESYAYIRA, *La République Démocratique du Congo face aux enjeux géopolitiques dans les Relations internationales en Afrique centrale*, mémoire, inédit, FSSPA, RI, UOR/ Butembo, 2010-2011, p. 1

Cependant, tout en n'étant pas spécial, ce sujet avait déjà été l'apanage d'autres chercheurs qui l'ont abordé d'une manière ou d'une autre.

## **2. ETAT DE LA QUESTION**

L'intégration de la RDC en tant que pays souverain dans le concert des nations a déjà préoccupé plus d'une personne. Nous nous proposons d'étudier les intérêts de grandes puissances et la souveraineté de la RDC. Néanmoins, diverses réflexions ont été faites avant nous sur divers aspects de cette question épineuse.

Dans la même perspective, il sied de noter que Colette Brackman,<sup>3</sup> dans son ouvrage intitulé « *les nouveaux prédateurs, politique des puissances en Afrique centrale* », se dresse en disant que depuis le 11 septembre 2001, les pays occidentaux ont changé de stratégies. C'est pourquoi les puissances-Etats-Unis, France, Grande Bretagne ont entrepris désormais d'unir leurs efforts en vue d'imposer la stabilité et promouvoir leurs intérêts, sans trop se soucier des états d'âmes des chefs de guerre et des aspirations des peuples. Néanmoins, il ne faut pas s'y tromper : si la tactique est différente, l'enjeu est identique. En effet, les nouveaux prédateurs évoluent dans une nébuleuse où coexistent des intérêts étatiques et privés, mais aussi des institutions internationales et rêvent toujours de poursuivre la conquête du Congo.

Le même auteur a renchéri et dit :

*« La guerre qui a ravagé la RDC est aussi l'une de facette de cette mondialisation économique qui se joue de la souveraineté des Etats et des aspirations des peuples, Contrairement à ce que voulaient croire les Belges, le Congo était la seule colonie belge, Bruxelles n'exerçant*

---

<sup>3</sup> C Brackman, *les nouveaux prédateurs, politique des puissances en Afrique centrale*, ed. Fayard, Bruxelles, 2003, p. 49

*qu'une « tutelle » sur le Rwanda, Burundi, anciennes colonies Allemandes » »<sup>4</sup>*

Le Congo de Léopold II et de Stanley, avant d'acquérir sa forme définitive, représentait déjà un enjeu pour les puissances de l'époque et faisait l'objet d'une immense convoitise. Si la conférence de Berlin, en 1885, finit par accorder au roi des Belges la propriété de l'Etat indépendant du Congo, ce fut en échange de la promesse de voir ce vaste territoire s'ouvrir au commerce international, aux échanges économiques. Autrement dit à la libre exploitation de ses ressources naturelles exceptionnelles<sup>5</sup>.

Par ailleurs, ALCARDI<sup>6</sup> mène, dans son ouvrage « *La politique africaine des Etats-Unis* », souligne qu'un vide se produisait alors, qui risquait d'être comblé par les soviétiques ou les chinois. Dans ce cas, les Etats-Unis tentèrent des interventions plus au moins opportunes et souvent mal interprétées, à la fois par l'ancien colonisateur et surtout par les africains, surprisent du rôle substantiel joué par eux. Ces atermoiements et ce double langage qui seront l'apanage de la politique américaine en Afrique, conduiront à une certaine incompréhension entre les parties. Les Etats-Unis feront sans cesse preuve d'indécision sur la position à adopter dans telle ou telle autre situation spécifique et les contradictions seront monnaie courante parmi les décideurs. Il faut cependant reconnaître que la pléthore d'intervenants, souvent soumis à des influences différentes, sensibilisés par des motivations et des intérêts divers et parfois opposés, ne pouvait qu'aboutir à un tel résultat. A cette impression de flou et d'incertitude, se superpose un intérêt accru des Etats-Unis pour le continent noir depuis l'accession à l'indépendance des pays africains.

Dans le même angle d'idée, l'auteur soutient que les intérêts américains en Afrique sont exclusivement perçus sous l'angle économique et stratégique. S'il est vrai que, dans leur relation avec le continent noir, ces

---

<sup>4</sup> *Idem*, p. 50

<sup>5</sup> KAKULE MATUMO, *Congo-Afrique la libération*, PUB, Bruxelles, 2000, p 97-108

<sup>6</sup> ALCARDI mene, *La politique africaine des Etats-Unis*, Ed. economica, Paris, 1984, p.351

facteurs sont déterminants, il n'en demeure pas moins que l'Amérique essaie aussi de projeter une image d'elle-même sous tendue par des grands principes fondamentaux que d'aucuns diront des mythes.

Le secrétaire d'Etat, Alexandre Haig, s'exprimait d'ailleurs en ces termes : « *Notre politique étrangère doit faire partie de ce que nous sommes, de l'idée que nous nous faisons de nous-mêmes et de l'image de notre pays que nous souhaitons offrir au monde.* »<sup>7</sup>

FUNDI LUKOKI,<sup>8</sup> traitant de « *la souveraineté des Etats sur leurs ressources. Cas de la République Démocratique du Congo* » souligne que l'inégalité des Etats à disposer de leurs ressources naturelles persiste toujours en dépit des efforts déployés dans divers domaines. Les Etats puissants cherchent toujours à imposer leur volonté aux Etats faibles et sous développés. Le cas illustratif est la présence américaine en Irak sous prétexte de démocratiser le régime irakien, alors que le soubassement est économique à savoir le pillage de leurs richesses.

Il présente le mécanisme pour que la RDC affirme et exerce son droit de disposer souverainement de ses ressources. Pour ce faire, il lui faut limiter les activités des puissances étrangères à travers leurs transnationales qui, en vertu des concessions leur accordées, s'accaparent des ressources nationales du pays et constituent une entrave à ses efforts. Elles constituent par la suite autant d'atteinte à la souveraineté et autant de tentatives d'exploitation illicite de principales ressources du pays. Il ajoute que la renégociation des accords sur les matières premières et principales ressources s'avère nécessaire afin de tenir compte des aspirations du peuple congolais d'acquiescer davantage l'indépendance économique et promouvoir une politique de développement. Celle-ci ayant pour fondement principal la maîtrise et la jouissance de

---

<sup>7</sup> Extrait du discours prononcé par l'ancien secrétaire d'Etat américain, Alexander Haig, devant l'association du barreau américain. *La nouvelle-orlean, le 12 Août 1981 en USA Document, Paris, 1981.*

<sup>8</sup> FUNDI LUKOKI, *La souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles : Cas de la RDC*, mémoire, inédit, FSSPA, RI, UNIKIN, 2006-2007.



ressources naturelles de son sol et sous sol que le Congo pourrait disposer de ces richesses et prévoir son décollage économique. Dans son travail, il a élucidé d'abord les avantages qui découlent du respect du principe de souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles. Dans les relations interétatiques, il montre en plus les effets de l'inégalité des Etats à disposer de leurs ressources.

En fait, nous sommes reconnaissants de la pertinence du travail de LUKOKI. Cependant, nous ne sommes pas satisfaits du remède apporté à la problématique de l'indépendance économique de notre pays tel qu'il l'a esquissé. Il souhaite limiter les activités des puissances étrangères et renégocier les accords sans dire comment extirper les racines du mal. Pour nous, la mise à mal de la souveraineté de la RDC par les intérêts de grandes puissances nous préoccupe au plus haut degré.

Dans son mémoire, SANGBA MBOLOWELI Bienvenue,<sup>9</sup>s'est penché sur « *les enjeux géopolitiques de grandes puissances dans la sous région des grands lacs africains* », il a été curieux de savoir pourquoi est alimentée la conflictualité entre les grandes puissances dans la sous région des grands lacs africains et d'en connaître les répercussions qui découlent de cette diversité dans la région des grands lacs. Par ailleurs, il soutient que les matières premières sont d'une grande importance pour le fonctionnement et l'avancement de leurs industries et technologies. Les grandes puissances n'ont jamais hésité à alimenter des divergences d'intérêts entre les Etats de la dite région des grands lacs africains ; et à intervenir dans les opérations de maintien de la paix dans cette région conflictuelle. Il rappelle qu'il n'y a jamais eu des guerres sans victimes, sans dégâts matériels et collatéraux. IL se paraphrase en stipulant qu'en géopolitique, les ressources restent l'enjeu primordial de la conflictualité entre les Etats et les groupements socio-éthniques dans le monde. En effet, ce qui conduit à la diversité et / ou à la conflictualité, c'est l'esprit de tout vouloir pour soi et le désir de rapace qui sont

---

<sup>9</sup> B. SANGBA MBOLOWELI, *Les enjeux géopolitiques de grandes puissances dans la sous région des grands lacs africains*, mémoire, inédit, FSSPA, RI, UOR/ Butembo, 2006-2007

liés à la nature des Etats et de ces groupements. Si son travail a eu comme champs d'investigation la région des grands lacs africains en tentant de mentionner ceux qui alimentent la conflictualité entre les grandes puissances dans cette région, le notre porte sur la RDC dans sa mise en mal par les intérêts de grandes puissances.

KAKULE LUHI GEORGES<sup>10</sup>s'est appesanti sur « *la politique étrangère de la République Démocratique du Congo face aux défis du commerce international* ». Dans son travail, il veut proposer les conditions nécessaires pour déclencher une véritable « *indépendance* » donnant libre manœuvre à la politique étrangère de la RDC devant les défis du commerce international. Selon lui, pour que la RDC s'adapte au système international anarchique aujourd'hui mu par les tenants et les aboutissants du commerce international, il faut ajuster les moyens au but poursuivi. Informé que la défense et les affaires étrangères sont deux faces d'une même médaille, il trouve bon de renforcer l'administration des affaires étrangères par une structure d'appuis à la présidence et associée à la défense nationale. Conscient de la situation « *exceptionnelle permanente* » de la politique étrangère par rapport à la politique interne comme le préconisent les réalistes, il a du reste demandé un budget connexe pour les affaires étrangères et la défense afin non seulement d'assurer la défense de la nation mais aussi de prévenir la prochaine guerre du pétrole et d'éventrer le complot de balkanisation du pays.

L'auteur souhaite que ce budget spécial soit alimenté par la rente du pétrole en vue de répondre aux troisièmes défis du commerce international : défendre la nation et prévenir les guerres futures.

Dans le domaine économique en effet, la souveraineté ne se décrète pas, elle se conquiert et s'acquiert au prix d'un dur labeur synonyme d'essor économique qui exprime mieux l'acquisition de puissance recherchée par toute

---

<sup>10</sup> G. KAKULE LUHI, *La politique étrangère de la République Démocratique du Congo face aux défis du commerce internationale, mémoire, inédit, FSSPA, RI, UOR/ Butembo, 2001-2011.*

politique étrangère d'un Etat. Dans la même démarche, pour pérenniser la présence de la RDC sur la scène internationale dans le contexte de la mondialisation, il préconise sa refondation. Cette refondation passe par la négociation de certaines catégories d'aide avec d'autres structures qui en dépendent et, partant, la réaffirmation de l'Etat tel que proclamé par sa constitution devant le concert des nations et la réappropriation par les Congolais de la gestion intégrale de leur pays

Si dans son travail, le chercheur a montré la problématique de la substance de la RDC en tant qu'Etat souverain dans le système international et en prenant la RDC qui voit sa politique étrangère mesurée aux défis du commerce international ; le notre traite des intérêts de grandes puissances sur la souveraineté de la RDC.

Bref, tous ceux qui nous ont précédés, ont abordé des aspects pertinents de l'étude qui nous préoccupe. Mais nul n'a jusque là, à notre avis, proposé la question des intérêts de grandes puissances battant à brèche la souveraineté de la RDC. Ce qui nous amène à un questionnement.

### **3. PROBLEMATIQUE**

Au regard de tout ce qui précède, notre problématique se trouve formulée dans les questions qui suivent :

1. Quels sont les intérêts de grandes puissances en RDC ?
2. Quelle est l'incidence de la poursuite de ces intérêts par les grandes puissances sur la souveraineté de la RDC ?
3. Comment la RDC peut-elle faire face pour que sa souveraineté ne soit pas mise en mal par les intérêts de grandes puissances ?

### **4. HYPOTHESE DE TRAVAIL**

En guise des réponses provisoires aux questions ci-dessus posées, nous avançons quelques hypothèses :

1. Il nous semble qu'il faut remonter à la constitution du Congo comme colonie du roi des Belges dans les années 1880-1885 pour un début de compréhension de l'enjeu international que représente aujourd'hui la RDC sur l'échiquier mondial.

En effet, la reconnaissance de la colonie de Léopold II avait été comprise par les puissances de l'époque comme un territoire où devait s'exercer un libre commerce international qui devait profiter à toutes les puissances parties prenantes de la reconnaissance. Le pays s'étant avéré un scandale de matières premières variées, les grandes puissances viennent en RDC à la recherche de ces matières premières en vue d'assurer le fonctionnement et le développement de leurs industries.

2. L'incidence de la poursuite de ces intérêts par les grandes puissances sur la souveraineté de la RDC s'observerait dans la manipulation des dirigeants congolais qui, même élus démocratiquement ou au pouvoir par la force, ont besoin d'un appui multiforme de ces puissances pour conserver le pouvoir. Elle s'observerait également dans l'instrumentalisation de certains groupes armés soutenus par les pays voisins de l'Est qui servent de relai à ces puissances. Aussi, cette incidence se manifesterait dans les interventions répétitives des nations unies dont les différents bilans semblent discutables que ce soit en 1960 ou aujourd'hui. En fin, les grandes puissances se seraient camouflées dans les structures comme les ONG internationales et les sociétés multinationales en vue de garantir leurs intérêts dans le pays.

3. Pour que la souveraineté de la RDC ne soit pas mise en mal par les intérêts de grandes puissances, la première chose à acquérir par la classe politique congolaise, c'est un esprit nationaliste qui impose une définition claire des intérêts du pays non négociables en vue d'une coopération internationale gagnant-gagnant, la conversion de mentalité des citoyens en vue d'une citoyenneté plus responsable, la primauté de l'intérêt national sur celui des individus, le renforcement de son indépendance économique par des

mécanismes d'électrification, d'industrialisation et de maîtrise des techniques ainsi que de la formation<sup>11</sup> d'une armée Républicaine et dissuasive.

## **5. METHODES ET TECHNIQUES**

Pour vérifier nos hypothèses, nous avons eu recours à la méthode dialectique de Karl Marx et l'avons jointe à l'approche historique appuyée par la technique documentaire.

Tenant compte de notre objet d'étude, il s'avère important, pour une meilleure analyse de recourir à la méthode dialectique dans le respect de ses quatre lois telles que décrites par ESISO ASIA AMANI.

1°. La loi de l'action réciproque ou loi de la connection universelle des faits. D'après cette loi, tout agit sur tout, tout se tient c'est-à-dire qu'aucun fait, aucun phénomène n'est isolé, il est toujours lié. Dans ce travail, cette loi va nous permettre de comprendre les intérêts de grandes puissances qui s'obtiennent à liaison avec certain pays voisins de la RDC et de saisir les interconnexions qui existent entre diverses puissances.

2°. La loi du changement universel, c'est la loi selon laquelle tous changes, tout bouge. Partant de celle-ci, il est une vérité indéniable que rien n'est statique dans le monde. Celle-ci a contribué à bien saisir les alternances des intérêts de rivalités et de perpétuel changement d'alliance militaro diplomatique entre les grandes puissances sur la souveraineté de la RDC.

3°. La loi du changement qualitatif ou du progrès par bonds. Elle signifie que lorsque les phénomènes s'accumulent, ils finissent par une transformation brusque qualitative. Avec cette loi, nous démontrons combien la souveraineté de la RDC est étouffée par les intérêts de grandes puissances sans précédent au temps bien défini. Qu'en cela ne tienne, la souveraineté petit à petit s'installe par le triomphe de la rivalité de grandes puissances à qui les intérêts sont

---

10 ESISO ASIA AMANI, Syllabus du cours de méthode des recherches en sciences sociales, inédit, FSSPA,G2 sociologie ,SPA et RI, UNIKIS, 2007-2008,p21

alignés en fonction de l'équilibre mis en jeu à travers les coopérations dans le pays d'accueil.

4°. La loi des contradictions ou luttes de contraire. Elle signifie que dans la vie, il y a toujours des contradictions. Aussi, ces grandes puissances sont souvent en lutte, en conflit autour des intérêts tant manifestes que latents sur la souveraineté de la RDC.

L'approche historique va nous aider à jeter notre regard sur l'histoire et rendre possible l'explication. D'une part, elle replace les institutions dans le milieu social où elles ont pris naissance en nous offrant les conditions de leur existence. D'autre part, elle permet la comparaison.<sup>12</sup> Elle permet de reconstituer les événements jusqu'au fait générateur ou initial. Elle rassemble, ordonne, hiérarchise autour d'un phénomène singulier, une pluralité de faits afin de déceler celui qui a exercé le plus d'influence sur le phénomène étudié.

Par ailleurs, la technique documentaire nous permettra de collecter la quantité des documents renfermant des renseignements nécessaires sur le fait en étude.

Cependant, la technique d'observation directe nous servira quant à elle, à observer la situation dans laquelle se trouve la souveraineté de la RDC. Cette situation résulte de la volonté de grandes puissances soucieuses de préserver et de promouvoir leurs intérêts déjà comptabilisés au Congo.

## **6. OBJECTIF ET INTERET DU SUJET**

Ce travail revêt un triple intérêt : notamment personnel, social et scientifique. Cette étude entre dans la conviction que la souveraineté est un instrument qui donne aux Etats la capacité d'agir ou de décider de façon indépendante sur leur destin. Elle devrait être sauvegardée par tous les moyens étatiques, de manière continue et permettre que le pays ne soit pas une risée

---

<sup>12</sup> 11.MULUMBA Ngasha, Introduction à la science politique,Ed Africa,Kinshasa-Lubumbashi,2000 p27

des autres Etats. Et donc, la menace de la souveraineté de la RDC au travers de multiples interventions de grandes puissances nous interpelle au premier plan.

A cet effet, la souveraineté des Etats sous développés doit jouer son rôle et ses attributions. C'est dans cette optique que nous comptons apporter notre pierre de contribution à l'édification de la nation congolaise qui doit assumer sa souveraineté et remédier aux interventions abusives de grandes puissances qui pillent le pays.

Sur le plan social, ce travail fera comprendre au peuple Congolais que les pays ne peut vivre une indépendance absolue. Il doit coopérer avec d'autres membres de la société internationale y compris les grandes puissances, à condition que cette coopération ne puisse pas constituer un alibi pour les grandes puissances d'interférer dans les affaires intérieures du pays, en menaçant l'intérêt national, la souveraineté et l'indépendance du pays. Cette coopération doit être gagnant gagnant.

Ainsi, les dirigeants doivent mettre en place les mécanismes de développement durable pouvant permettre la respectabilité du pays par les puissances étrangères. A cet effet, le peuple doit se retrouver au centre de toute action gouvernementale.

Ce travail traite sur des conséquences des interférences de grandes puissances sur la souveraineté de la RDC. Il voudrait ressortir les intérêts visés par ces grandes puissances en RDC, et tente de proposer des mécanismes de sorti de l'aliénation du pays par les grandes puissances. Notre contribution reste la proposition des mécanismes à la RDC pour l'atténuation de l'influence de grandes puissances sur sa souveraineté.

Dans le cadre de la compréhension et l'application d'une des théories de relations internationales, le courant Marxiste a été mis en exergue. Il stipule que la différence de poids entre Etats dans les relations d'indépendance rend

possible les rapports horizontaux, c'est-à-dire des rapports du type impérialiste entre un centre et une périphérie dépendante et exploité par le centre.<sup>13</sup>

Par cette étude, nous voulons donc, faciliter l'approfondissement des réflexions par le cas type de la RDC aux chercheurs fidèles au courant marxiste ainsi que d'apporter notre contribution à la banque de données typiques des pays sous-développés de l'Afrique en général et de la RDC en particulier. Ainsi, ce travail pourra permettre au futur chercheur d'obtenir de bribe des notions sur le sujet en étude ou alors, ils pourront en déduire d'autres sujets de recherches au regard de la complexité des relations internationales qui ne sont pas toujours maîtrisées par les politiques surtout les relations entre le pays développé et le pays sous développé.

En fait, par cette étude, nous nous approprions la théorie de la dépendance mise en place par les néo-marxistes. Cette théorie considère que le développement et le sous-développement constituent une réalité unique, c'est-à-dire que le développement du Nord est la conséquence du sous-développement du Sud. Le centre représente les pays du Nord ou développés alors que la périphérie constitue les pays sous-développés, ce dernier étant exploité et pillé par ce premier.

## **7. DELIMITATION DU SUJET**

Pour des raisons de commodité, notre investigation se limite à quelques puissances dans la cour de grands responsables de l'ordre mondial notamment les USA, la Grande Bretagne, la Chine et la France sur la souveraineté de la RDC.

Dans le temps, notre travail couvre la période allant de 1960 à 2010. C'est la période pendant laquelle la RDC a accédé à l'indépendance et a été reconnue par les autres Etats y compris les grandes puissances et aux Nations Unies comme étant un Etat souverain. C'est aussi la période qui marque la poursuite de la guerre froide et la désintégration de l'URSS marquant sa fin en

---

<sup>13</sup> 12.Dario Bahistella et all, Dictionnaire de relations internationales, 2<sup>e</sup> ed dalloz, Paris, 2006,p38



1989 avec la consécration d'un système international unipolaire ayant les USA comme seule superpuissance. De même, elle a été marquée par les divergences d'intérêts accentuées entre les grandes puissances occidentales au sujet des ressources naturelles de la RDC jusqu'à la commémoration du cinquantenaire de l'indépendance et la souveraineté internationale de la RDC.

## **8. SUBDIVISION DU TRAVAIL**

Outre l'introduction et la conclusion, ce travail s'articule sur trois chapitres.

Le premier traite des généralités où nous définissons les concepts utilisés dans le travail. Dans ce même chapitre, nous faisons une présentation de la RDC sur le plan géographique, historico-linguistique. Nous esquissons également une brève présentation de quelques grandes puissances.

Le deuxième chapitre traite de l'incidence des intérêts de grandes puissances sur la souveraineté de la RDC. Nous illustrons ici les différents intérêts de grandes puissances par le canal de la reconnaissance de la colonie de Léopold II, de la conférence anti-esclavagiste arabe de 1889, leurs instruments d'influence en RDC, la nature de leurs intérêts et les conséquences de la poursuite de leurs intérêts dans ce pays.

Le troisième chapitre s'intéresse aux mécanismes pour consolider la souveraineté de la RDC vis-à-vis des intérêts de grandes puissances. Nous montrons ici les dispositifs que la RDC doit mettre en œuvre pour atténuer les intérêts de grandes puissances sur sa souveraineté.

## CHAPITRE PREMIER: CONSIDERATIONS GENERALES

Dans ce chapitre, nous allons définir les différents concepts contenus dans le sujet. Il s'agit des vocables de l'intérêt national, de grandes puissances et de souveraineté. Nous allons également présenter la RDC ainsi que l'aperçu descriptif de quelques grandes puissances notamment les Etats-Unis d'Amérique, la grande Bretagne, la France et la Chine.

### 11. DEFINITION DES CONCEPTS

#### 11.1 L'intérêt national

Pour Hans Morgenthau *«Les hommes d'Etats pensent et agissent en terme d'intérêt défini comme puissance. L'histoire a confirmé cette supposition qui nous permet de retracer et de prévoir le pas qu'un homme d'Etat passé, présent ou futur a fait ou fera sur la scène politique. Les hommes d'Etat distingueront entre leur devoir officiel qui est de penser et d'agir en terme d'intérêt national et leur désir personnel qui est de voir triompher leurs propres valeurs morales et les principes politiques réalisés partout dans le monde»*.<sup>14</sup>

Le concept d'intérêt national est défini par les réalistes en termes de recherche de puissance par l'Etat. Cependant, là où d'aucuns croiraient que la poursuite de l'intérêt national par la recherche de puissance est une approche qui conduirait nécessairement à la guerre généralisée entre les nations, Mwayila TSHIYEMBE<sup>15</sup> fait observer qu'il n'en est pas ainsi. Il poursuit qu'il y a des limites qui se dressent devant les Etats. Il pense qu'il faut engager les hommes d'Etat à privilégier *« l'éthique de responsabilité »* plutôt que *« l'éthique de conviction »* au sens Weberien du terme. De ce fait, il rejoint HANS MORGENTHAU qui ne fait pas l'apologie de la force dans la défense de l'intérêt national. Il s'agit là bien de la dimension normative de sa théorie.

---

<sup>14</sup> Mwayila TSHIYEMBE, *Op.cit*, p.25

<sup>15</sup> *Idem*

Bref, l'auteur, se paraphrase en soulignant que seule une politique étrangère réaliste, menée selon un calcul coût/risque/bénéfices et consciente des limites imposées par la quête de la puissance des autres Etats, peut, in fine, éviter les drames humains.

De ce qui précède, il apparaît clairement que seul un Etat indépendant et donc souverain peut prétendre, défendre et rechercher son intérêt national. Un Etat dominé ne devrait pas avoir à priori une ambition de puissance. Ce qu'il ne peut rechercher en premier lieu ce n'est que de se libérer de l'oppression pour vaincre la domination. Ensuite vient la quête de puissance.<sup>16</sup>

Dans le cadre de ce travail, nous définissons l'intérêt comme l'attachement exclusif à ce qui est avantageux pour soi. C'est ainsi que l'intérêt national oblige l'Etat à agir ou à ne pas agir.

### **11.2. Grandes puissances**

Le mot « *Puissance* » est employé dans plusieurs domaines avec signification particulière. En relations internationales, la puissance est le contrôle de l'esprit et des actions des autres. Elle est donc relationnelle, c'est-à-dire qu'elle est toujours exercée par rapport à l'autre.

L'exercice de la puissance n'est pas une fin en elle même, l'Etat y recourt pour sauvegarder son intérêt.<sup>17</sup>

En géopolitique, les termes « *Grande puissance* » « *Superpuissance ou Hyper puissance* » désignent les pays qui se distinguent par leur atout économique, militaire, politique, identitaire etc. Ceci étant, les décisions qu'elles prennent ont souvent un impact sur les autres nations du monde.<sup>18</sup>

---

<sup>16</sup> G. KAKULE LUHI, *la politique étrangère de la RDC face aux défis du commerce international*, mémoire, FSSPA, RI, UOR/Butembo, 2010-2011. p.46

<sup>17</sup> LABANA LASAY'ABAR, *les relations internationales*, Ed. Syrius, Kinshasa, 2004. p.265

<sup>18</sup> Disponible sur <http://fr.wikipedia.org/wiki/puissance/> Cité par MUHINDO VYALIRENDI, la compétition des puissances occidentales en Afrique centrale : cas des Anglo-Saxons et la France, 1990 à 2008, FSSPA, RI, UOR, 2007-2008, p.20

Somme toute, le terme « *grande puissance* » est attribué généralement aux pays qui, au travers leur économie, leur politique étrangère et leur force militaire, ont un rayonnement et une influence au niveau mondial.

### **I.1.3. Notion de souveraineté**

Ce concept « *de souveraineté* » est à élucider parmi tant d'autres dans ce travail. Il est utile d'en apporter d'éclaircissement en vue de bien appréhender des actions menées par de grandes puissances à la recherche de leurs intérêts.

Non seulement nous allons le définir mais aussi le circonscrire par rapport à son originalité et sa portée comme principe. Il s'agira également de broser la souveraineté interne et externe, ses attributs et l'Etat comme sujet du droit international.

Le dictionnaire Dicos Encarta donne au concept souveraineté une explication d' « *autorité suprême qui justifie un Etat autonome et indépendant* », un pouvoir de décision donc dévolu à une communauté d'individus.<sup>19</sup>

D'après Van KLEFFENS, un Etat souverain est un Etat qui, n'étant pas soumis à un autre Etat, possède une autorité sans préjudice des limites que lui assigne le droit applicable.<sup>20</sup>

Il ressort de ces deux définitions que ce n'est que dans l'Etat qui se trouve le fondement du principe de la souveraineté. C'est l'Etat lui-même qui établit l'ordre à l'intérieur et protège sa propre indépendance à l'extérieur. L'Etat est le seul garant de son intégrité territoriale.

C'est ainsi que nous retenons que la souveraineté est la faculté pour un Etat d'agir librement, sans aucune contrainte et d'une manière égale sur la scène internationale face à un autre Etat.

---

<sup>19</sup> « *Souveraineté* » Dicos Encarta, microsoft 2009,p5.

<sup>20</sup> VAN KLEFFENS, *La notion de la souveraineté en droit international de la Haye, 1953, p.88*

### ***11.3.1. Origine et portée de la souveraineté***

La souveraineté, comme principe cardinal des Etats, a le même âge que l'Etat. Mais aussi le principe d'égalité souveraine affirmé dans la charte des nations unies et repris dans les actes constitutifs de toutes les organisations internationales et régionales, dans les traités de coexistence pacifique ainsi que dans les communiqués entre gouvernements, constitue un des fondements du droit contemporain.

### ***1.1.3. 2. La souveraineté interne et externe***

Le mot souveraineté utilisé tout court traduit à la fois la notion de souveraineté dans l'Etat et celle de souveraineté de l'Etat.

S'agissant de la souveraineté dans l'Etat, cette première acception se rapporte à la souveraineté intérieure qui se définit en droit interne par son contenu positif de plénitude des pouvoirs que l'Etat exerce sur ce qui lui sont soumis, c'est-à-dire ses sujets. Il n'admet point de collectivité supérieure à lui.

C'est en quelques sortes la portée du principe de non ingérence dans les affaires internes de l'Etat ou des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Quant à la souveraineté de l'Etat, cette seconde acception se rapporte à la souveraineté extérieure qui ne s'analyse pas en des termes positifs. C'est un ensemble des pouvoirs que l'Etat détiendrait sur ses sujets ou sur les autres. Mais négativement, elle se définit comme la non soumission à une autorité supérieure ; le fait de n'être le sujet (au sens d'assujetti) d'aucun autre sujet (au sens juridique).<sup>21</sup>

### ***1.1.3.3. Les attributs de la souveraineté et l'Etat dans le cadre du droit international***

La souveraineté internationale a deux attributs. Il s'agit notamment de la personnalité internationale de l'Etat et des compétences de celui-ci.

La personnalité internationale de l'Etat a deux sens. Elles signifient d'abord que l'Etat constitue un corps de chacun de ses éléments constitutifs

---

<sup>21</sup> AKELE PIERRE A, Efficacité relative de l'engagement des anciennes puissances coloniales <http://www.unidir.org/pdf/article>. Pdf-art 1938 chapitre 1, consulté , mercredi, le 18/04/2012 à 12h : 30'.

comme les différents organes pour les quels est reparti l'exercice des pouvoirs publics.

Aussi, l'Etat est-elle une personne morale dotée de certaines capacités l'égales. Il se voit conférer par les normes de l'ordre et à assumer les obligations. L'Etat est un sujet du droit international auquel peuvent être imputés les actes des organes et des agents agissants en son nom et investis du pouvoir de le représenter en relation internationale.

En sa qualité du sujet de droit international et par ce qu'il est le seul sujet doté de souveraineté, l'Etat possède les capacités d'agir pleinement en vertu des normes définies par le droit international. Par capacités internationales d'un Etat, il faut entendre les possibilités pour l'Etat d'agir légalement dans le cadre des relations internationales. A titre illustratif, on peut citer la capacité de produire des actes juridiques internationaux (unilatéraux ou conventionnels), la capacité d'avoir imputé les faits illicites internationaux. C'est ici où l'Etat peut par exemple demander la réparation des conséquences dommageables d'un fait illicite commis par un Etat tiers. Il s'agit d'un fait qui affecte directement l'Etat ou l'un de ses ressortissants à l'égard du quel il peut exercer sa protection diplomatique.

Il y a de même la capacité d'accès aux procédures contentieuses internationales et aux organes de règlement des différends en l'occurrence les organes diplomatiques ou juridictionnels. Il faut ajouter la capacité de devenir membre et de participer pleinement à la vie des organisations intergouvernementales. Et enfin, il faut relever la capacité d'établir des relations diplomatiques et consulaires avec les autres Etats c'est-à-dire le droit de légation<sup>22</sup>.

Toutefois, une des conséquences de la personnalité juridique internationale de l'Etat c'est qu'il peut agir dans le cadre des relations internationales à l'égard ou en relation avec d'autres sujets de droit.

---

<sup>22</sup> K. KADONY NGUWAY, *Droit international Public, éd. d'essai*, Lubumbashi 2009, P.219

Certes, le droit international confère à l'Etat des compétences définies comme les aptitudes légales à exercer certains pouvoirs à la fois sur le territoire et à l'égard des personnes et des biens rattachés à lui par le lien de nationalité.

L'on distingue classiquement deux compétences de l'Etat.

D'une part, les compétences territoriales et d'autre part, les compétences personnelles de l'Etat. Dans le cadre de ce travail, notre attention se focalise sur les compétences territoriales.

Bien entendu, c'est en rapport avec la double nature du territoire de l'Etat que l'on peut comprendre ses compétences territoriales. Le territoire d'un Etat est à la fois un objet et un espace habité par une population. En tant qu'objet, le territoire d'un Etat est un bien sur lequel l'Etat peut exercer des droits réels semblables aux droits d'un propriétaire privé d'un fonds.

En tant qu'un espace habité par une population, le gouvernement de cet Etat peut exercer son autorité. La plénitude ou la généralité de la compétence territoriale s'exerce à l'intérieur du territoire de l'Etat souverain comme autorité publique. Cette dernière assume toutes les fonctions nécessaires à l'organisation de la vie propre et à la collectivité humaine résidant sur ce territoire à savoir le pouvoir constitutionnel et l'administration publique (le pouvoir de police, la défense nationale etc).

Au demeurant, sous la pression des revendications des pays en voie de développement, un aspect de la souveraineté territoriale a été souligné. Il s'agit particulièrement de la souveraineté économique. Cette forme de souveraineté a été plusieurs fois affirmée par diverses résolutions de l'assemblée générale des Nations Unies qui se fondaient sur la souveraineté permanente ou sur les ressources naturelles. C'est cette forme de souveraineté qui sous-entend la maîtrise et la conduite de l'économie nationale selon les options choisies librement par le dit Etat.

Par ailleurs, la souveraineté généralité doit plutôt être considérée comme la souveraineté fonctionnelle. La souveraineté n'est plus perçue aujourd'hui comme absolue mais la généralité de la compétence territoriale doit

fléchir devant<sup>23</sup> toute les obligations internationales quelle qu'en soit la source. Ce qui pose la question des limites légales à l'exercice de la souveraineté. Le cadre légal de limite à son exercice découle de deux éléments à savoir le respect des légalités souveraines des autres Etats et le respect de droit des peuples.

En ce qui concerne le respect des droits des Etats tiers, KADONY pense que « *c'est le simple principe de légalité souveraine des Etats qui est la base de l'obligation pour chacun des Etats de respecter les droits des autres Etats. L'égalité des Etats signifie que devant le droit, tous les Etats sont dans une situation identique. Le droit reconnaît aux Etats les mêmes aptitudes légales, les mêmes droits et les mêmes obligations. Mais, en réalité les rapports de forces entre les Etats dictés par leur poids réel font que les Etats sont inégaux. Le droit international s'efforce de contenir cette remise en question de l'égalité d'Etat. Donc, l'obligation de respecter les droits de tiers concerne d'abord le respect de l'intégrité du territoire des autres Etats. Elle implique aussi le respect des services publics étrangers placés sur le territoire national de chaque Etat.*»<sup>24</sup> Précisons toutefois que « *deux motifs sont généralement avancé pour justifier l'intervention et l'ingérence d'un Etat sur le territoire d'un autre Etat. A ces deux motifs s'ajoute le troisième : Le premier étant intermédiaire sollicité par les autorités légitimes ; le second l'intervention d'humanité et le troisième plus récent, le devoir d'ingérence humanitaire.*»<sup>25</sup>

---

<sup>23</sup> KADONY NGUWAY K Palaingu, *Op.cit*, p.22

<sup>24</sup> *Idem*

<sup>25</sup> KADONY NGUWAY K Palaingu, *Op.cit*, p. 239.



#### **I.1.4. Présentation de la RDC**

La République Démocratique du Congo est divisée en Onze entités dont la dernière est la ville province de Kinshasa. Il s'agit de Bandundu, Bas Congo, Equateur, Kassaï-occidental, Kassaï-oriental, Katanga, Kinshasa, Maniema, Nord-Kivu, Oriental, Sud-Kivu. Kinshasa est sa capitale. Elle a acquis son indépendance le 30 juin 1960.

S'agissant du climat, elle a un climat tropical humide. Sa devise nationale entrée en vigueur le 18 février 2006, après l'adoption de la nouvelle constitution est « *Paix, Justice et travail.*»

Dans son économie, elle a le cobalt, bois, coltan, café, cuivre, diamant, or, pétrole, thé, caoutchouc, manganèse, uranium, cassitérite, charbon ... Elle a comme population, le (la) « *congolais(e).*»

Elle comprend plus au moins 200groupes ethniques. Elle a comme principale ville Kinshasa, Kisangani, Kananga, Lubumbashi, Ilebo, Kamina, likasi, Mbujiimaï.<sup>26</sup>

##### **I.1.4.1. Sur le plan géographique**

Par sa position géographique située au centre-Est de l'Afrique avec accès sur l'océan Atlantique, la République Démocratique du Congo est un des plus grands du continent africain. Elle a une superficie de 2345000 Km<sup>2</sup> dont 60% de sa superficie est recouvert de forêts. Elle a des frontières avec la République du Congo, la République centrafricaine, le Soudan, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, la Zambie et l'Angola.<sup>27</sup>

Le fleuve Congo, long de 4 640 Km est le deuxième du monde après l'Amazonie par son débit. Ce dernier est exprimé à cinquante milles mètres cubes par seconde. Son bassin est de trente-huit milles Kilomètres carré. Ses plus grands affluents sont l'Oubangi (2 300 Km) à la rive droite et le Kassaï (2 000 Km) à la rive gauche.

---

<sup>26</sup> KAPAGAMA IKANDO P, la souveraineté nationale , Htt://www.Lemonde.fr/idées/article/2011/11/30/la-guerre-civile-menace-en-rdc 16110963232 htm consulté, mercredi, 18/04/2012 à 14h00.

<sup>27</sup> *Idem*

Sur le plan linguistique, l'ancienne colonie belge est caractérisée par un multilinguisme. Ce pluralisme linguistique comprend trois grandes composantes dont les langues nationales, les langues locales et une langue officielle.

Quant à ce qui est des langues nationales, il s'agit du Kikongo, du Lingala, du Kiswahili et du Tsiluba. Ces langues connaissent une certaine expansion et un développement grâce aux médias, à la justice, à l'évangélisation, ...

#### ***11.4.2. Sur le plan historique***

La République Démocratique du Congo a connu quatre périodes au cours de son histoire. Mentionnons une première tentative de colonisation de la part de portugais. Puis la période de l'Etat indépendant sous la souveraineté personnelle de LÉOPOLD II et ensuite la période du Congo belge ; et enfin celle du Congo indépendant à partir de 1960<sup>28</sup>.

##### **a. La Période Précoloniale**

Il sied de noter que la RDC a d'abord été habitée par les pygmées avant d'être touchée par la grande migration des peuples bantous. Ces derniers s'installèrent dans la zone côtière ainsi que sur les plateaux orientaux et méridionaux. En 1482, les portugais établirent un premier contact avec le royaume bantou du Congo. En 1489, une ambassade du royaume du Congo rendit visite au roi du Portugal. En 1490, des missionnaires assistants portugais s'installèrent dans la région. ALFONSO devint roi du Congo en 1507. Après s'être converti, il entreprit la voie de christianiser le royaume.

Cependant, le royaume déclina et s'effaça alors que, les portugais se tournaient vers le Sud, c'est-à-dire en Angola, où la traite des Noirs rencontrait moins de difficultés. Par ailleurs, pendant ce temps, d'autres européens et arabes de Zanzibar pratiquèrent l'esclavagisme dans la région du Congo sans être installés.

---

<sup>28</sup> Incyclopédie Microsoft Encarta 2009, RDC, page historique

L'occupation européenne fut tardive. Elle ne commença qu'à la fin du XIXe Siècle lorsque l'explorateur britannique Henri MORTON STANLEY explora le fleuve Congo entre 1874-1877<sup>29</sup>. C'est ainsi qu'il créa des pôles d'échanges commerciaux avec la population bantoue. Au même moment, le roi LEOPOLDII de la Belgique réunit au palais de Bruxelles une conférence internationale composée des savants, des géographes et d'explorateurs. Cette conférence était axée sur la découverte de l'Afrique centrale.

En 1877, il sortira l'association internationale pour la civilisation centrale. En 1878, il créa, avec le concours de Stanley, le comité d'étude du haut Congo (CEHC). Ce dernier est transformé, en 1879, en association internationale du Congo dont l'objectif était « *d'ouvrir l'Afrique à la civilisation et d'abolir la traite d'esclaves*<sup>30</sup>.»

Lorsque la France et le Portugal revendiquaient une partie du Congo, la conférence de Berlin de 1885 reconnut la souveraineté de LEOPOLDII sur le Congo qui devint « *Etat indépendant du Congo.*» EIC ou « *Etat libre du Congo.*» Ce fut une possession privée ou personnelle du souverain des belges ayant comme capitale, la ville de BOMA.

### **b. La période Léopoldienne : 1885-1908**

Sans avoir jamais posé ses pieds au Congo, Léopold II y établit des fondations d'un ordre colonial qui dura soixante-quinze ans. Il créa, en 1888, une force publique destinée à protéger les travaux de construction du chemin de fer allant du port de Matadi à Léopoldville. Cette ligne de 400Km fut inaugurée en 1898. Ce qui sembla donner un coup d'envoi du développement de Léopoldville.

Afin de faire fonctionner sa colonie et exploiter ses richesses énormes le roi s'appuya sur son armée, sur les missionnaires catholiques, sur les émissaires, ainsi que les banquiers Belges.

Par ailleurs, envue de récupérer les coûts de ses investissements personnels dans son aventure coloniale, le roi concéda des territoires coloniaux

---

<sup>29</sup> K. KAKULE MATUMO, *Cours d'histoire politique du Congo*, inédit, G1 RI, FSSPA, UOR/Butembo, 2006-2007. p.27

<sup>30</sup> *Idem*, p.30

à des compagnies privées qui lui versaient des redevances en échange de la : liberté d'extraction des richesses.

A partir de 1885, l'E.I.C fut soumis à l'exploitation des compagnies qui organisent la collecte de caoutchoucs. Certaines richesses accumulées servirent à construire des bâtiments prestigieux à Bruxelles, à Anvers et à Ostende.

En raison de travaux imposés aux congolais et des mutilations faites aux hommes, aux femmes et aux enfants (pieds, mains, et sexes coupés) qui ne respectaient pas le quota de la production, l'œuvre civilisatrice de Léopold II fut remise en cause.

Ainsi, à l'époque, des atrocités commises au Congo soulevèrent l'indignation dans toute l'Europe. Et, en 1908, le parlement belge décida que l'on ne pouvait confier une colonie à la seule autorité du roi. Ce dernier céda ainsi l'E.I.C à la Belgique. Dès lors, l'E.I.C devint « *Congo belge.*»

### **c. La Période du Congo-Belge : 1908-1960**

En 1908, la période fit officiellement de la RDC une colonie appelée « *Congo belge.*» Ses éléments essentiels reposent sur l'administration, les missions chrétiennes et les compagnies capitalistes ainsi que l'armée belge. C'est grâce à la production du cuivre et du diamant que la croissance économique du Congo belge se développa considérablement en fonction des intérêts coloniaux et du capital étranger et non pour répondre aux besoins des indigènes. L'exploitation et les travaux forcés se sont poursuivis comme à l'époque Léopoldienne.

En 1920, Léopoldville remplaça BOMA comme capitale du Congo belge. Ainsi, le français et le flamand furent deux langues officielles de la colonie.

Toutefois, le domaine de l'enseignement relevait des missions catholiques et protestantes. Mais, dans le but de ne pas déraciner les indigènes, c'est-à-dire les laisser sans aucune possibilité de se retourner contre le colon, ces missions ne voulaient guère l'apprentissage de ces deux langues par les indigènes. C'est ainsi qu'au niveau primaire les enseignements

pouvaient se dérouler en langues nationales. Cette situation n'a pas suscité d'élites administrative et politique au niveau local. Le Congo belge s'était trouvé dépourvu du personnel politique et technique prêt à prendre la relève à la fin de l'occupation, alors que les autres pays firent leurs premiers pas vers l'indépendance.

Dans le cadre d'un cheminement vers l'indépendance en 1955, l'institut colonial d'Anvers avait prévenu le gouvernement belge qu'une durée de trente ans serait nécessaire pour former une classe dirigeante capable d'assumer le pouvoir. Pourtant les premières revendications de l'indépendance se manifestèrent dès 1955. A cette année, des émeutes à Léopoldville avaient été signalées. Mais, les belges y répondirent par l'organisation de la table ronde. Cette dernière a réuni les principaux dirigeants congolais et gouvernement belge à Bruxelles. Ce gouvernement colonial annonça à cette occasion un programme visant à former les dirigeants congolais et à planifier les élections dans le pays. Cette formation avait été réalisée de façon accélérée à quelques mois de l'accession du Congo à l'indépendance. C'est juste après la conférence de table ronde tenue à Bruxelles du 20 Janvier au 20 Février 1960 que le pouvoir colonial décida de commencer l'initiation des congolais à l'exercice du pouvoir et conformément à l'une des résolutions de la table ronde.<sup>31</sup>

En fait, la colonisation du Congo n'aurait été qu'une longue période d'exploitation de ses richesses. Tout était réalisé dans le sens de récolter plus de richesses possibles grâce à la main d'œuvre des indigènes.<sup>32</sup>

En effet, le 30 Juin 1960, le Congo a accédé à l'indépendance et à la souveraineté internationale en « *plein accord avec la Belgique, suivant, les formules même de la déclaration de l'indépendance.* »<sup>33</sup>

Toutefois, avec la campagne électorale après l'indépendance, un clivage s'observa entre les tenants d'une solution confédérale avec la Belgique et

---

<sup>31</sup> TSHIMANGA BAKADIABABU, *L'occident pour ou contre la démocratie en Afrique, le cas du Zaïre*, l'Harmattan, Paris, 2005, p.44.

<sup>32</sup> E. KOTA JONAS ; « *Pendant 50 ans, la RDC victime de ses élites* » in forum des AS n°3548, Kinshasa, Février, 2010, p5

<sup>33</sup> M. BITUMBA TIPO-TIPO, *La deuxième guerre occidentale contre le Congo, offensive des médias et dessous des cartes*, L'Harmattan, Paris, 2006, p.53

les partisans d'un Congo indépendant, fort et centralisé. Ce dernier a été prôné par LUMUMBA lors de la création de MNC en 1958, avant même l'indépendance. Il revendiquait un Congo laïc et uni. Il a lutté pour une indépendance totale et inconditionnelle contre l'impérialisme et le néocolonialisme.

#### **d. Le lendemain de l'indépendance de la RDC**

En mai 1960, le MNC fut vainqueur des premières élections organisées au pays. Patrice LUMUMBA fut premier ministre et la présidence fut assurée par Joseph KASAVUBU dans un Congo indépendant. Mais très tôt, les violences se relevèrent et Katanga a revendiqué son indépendance avec à sa tête Moïse TSHOMBE. Des tentatives de sécessions et de morcellement se firent sentir même au Kasai. Des mutineries sont signalées dans le rang de l'armée le 05 Juillet 1960.

Le 14 Septembre de la même année, MOBUTU tenta son premier coup d'Etat avec le soutien de la CIA,<sup>34</sup> alors que LUMUMBA est assassiné le 17 Janvier 1961. Ce fut une déception collective profonde au sein de la population congolaise et une amertume générale dans toutes les régions du pays. C'est dans ce sens que la première République prit fin le 24 Novembre 1965 avec le coup d'Etat réussi du colonel MOBUTU qui était, alors, le chef de l'Etat major de l'armée. Il aurait été influencé par les américains pour réaliser le coup d'Etat contre un gouvernement légal, démocratique et populaire.<sup>35</sup> Il restaura l'ordre par la force et instaura la dictature en appuyant sur le parti unique, parti-Etat, le MPR.

Ainsi, une série de reformes fut observée. Le 30 Juin 1966, Léopoldville, la capitale, change de nom, pour devenir KINSHASA.

Le 27 octobre 1971, la République Démocratique du Congo devient République du Zaïre. En 1972, la politique de l'authenticité amènera l'africanisation de tous les noms d'origine européenne.

---

<sup>34</sup> TSHIMANGA BAKADIABABU, Op.cit, p.53

<sup>35</sup> JULES CHOMES, *l'ascension de Mobutu*, Ed complexe, Paris, 1975, p. 81

En 1977 et 1978, de nouvelles tentatives de sécessions du Shaba, actuel Katanga, furent arrêtées par des forces marocaines et françaises sollicitées par MOBUTU.<sup>36</sup>

Par ailleurs, notons qu'au début des années 1990, le vent de l'Est sous la Perestroïka et Glosnost, avec le démembrement de l'URSS et la chute du mur de Berlin, Marque la fin de la guerre froide. Il y a à cet effet la chute du totalitarisme communiste en Faveur de la démocratie. C'est ainsi qu'en cette année MOBUTU décrète la fin du Monopartisme et ouvre le pays à la démocratie et au multipartisme qui pouvait suivre. En 1991, le 7 Août, la conférence nationale souveraine fut organisée pour instaurer un nouvel ordre Politique au Zaïre.

Cependant, l'on a assisté à une longue période de transition et à un sabotage par MOBUTU des institutions et des décisions issues de la conférence nationale souveraine. Cette situation a constitué un alibi pour les meneurs de la guerre de libération de l'AFDL en 1996-1997, à partir de l'Est du pays, pour chasser MOBUTU du pouvoir.

Pendant trente-deux ans de règne de MOBUTU, le Congo a semblé perdre la connotation de son indépendance de 1960 à cause de multiples immixtions du monde occidental dans les affaires internes du pays. C'est pourquoi MAYOYO BITUMBA TIPO-TIPO écrit que « *la recherche de la seconde indépendance a déclenché la deuxième guerre de l'occident contre le Congo,<sup>37</sup>mais aussi la liquidation de son leader le 16 Janvier 2001.*»

Cette disparité est assimilable à l'assassinat de LUMUMBA le 17 Janvier 1961.

Lorsque Laurent Désiré KABILA prend le pouvoir en 1997, le Zaïre change de nom pour devenir République Démocratique du Congo, RDC en sigle.

Néanmoins, après le gain du pouvoir par cet homme d'Etat, la volonté des alliés sera mise en mal par le nouveau régime quel'on croyait manipulable

---

<sup>36</sup> MAMADOU ALIOU BARRY, *Guerre et trafic d'arme en Afrique*, approche géostratégique, l'Harmattan, Paris, 2006, p. 187

<sup>37</sup> MUYOYO BITUMBA TIPO-TIPO, *Op.cit*, p.13

comme celui de MOBUTU, mais devenu de plus en plus incontrôlable. Ceci justifia la guerre d'occupation menée par le Rassemblement congolais pour la Démocratie (RDC) toujours à partir de l'Est, le 2 Août 1998.

Après l'assassinat de Laurent Désiré KABILA, JOSEPH KABILA prend le pouvoir. Il accepte l'organisation du dialogue inter congolais avec la participation des rebelles à SUN CITY, en Afrique du Sud. C'est ce dialogue inter congolais qui a conduit à la formation d'un gouvernement de transition de large union nationale avec la formule 1+4, c'est-à-dire un président plus quatre vices présidents. Ce sont les institutions de la transition qui ont conduit aux élections libres, démocratiques et transparentes l'année 2006. A l'issue de ces élections, Joseph KABILA est élu président de la République.

Eu égard de tout ce qui précède, la RDC a été, depuis son accession à l'indépendance, un otage des puissances occidentales.

Ces dernières jouent la carte pour placer au pouvoir des dirigeants qui leurs sont favorables pour promouvoir leurs intérêts. La lutte contre les nationalistes héros nationaux à l'instar d'Emery Patrice LUMUMBA et Laurent Désiré KABILA arrive à étayer cette situation. A cause de multiples interférences étrangères dans les affaires intérieures du pays, les dirigeants n'ont pas eu le temps d'organiser leur pays politiquement. Ils n'ont pas su répondre aux exigences d'intérêt national. Ainsi, la RDC est restée un pays très pauvre, pourtant, considérée comme puissance potentielle.

Elle n'a pas réussi à se tailler une place ou un rôle important par rapport à sa géopolitique sur l'échiquier international, cela surtout à cause de manque de décisions de politique interne et internationale prises de façon souveraine.



## **I.2.2.APERÇU DESCRIPTIF DE QUELQUES GRANDES PUISSANCES**

### **I.2.1. LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

En abrégé U.S.A (United States of America), c'est une république fédérale. Elle groupe 51 Etats avec L'ALASKA et l'ÎLES HAWAÏ, auquel il faut joindre le district fédéral de COLUMBIA et le territoire extérieur : Commonwealth de Portorico , îles vierges, îles Samoa : et Guam, Zone du Canal de Panama. Avec une superficie de 9 340 680 Km<sup>2</sup> et une population plus où moins 186 000 000 d'habitants, sa capitale est WASHINGTON. Ses principales villes sont telles que NEW-YORK, CHICAGO, PHILADELPHIE, LOS ANGELES, DETROIT etc.<sup>38</sup>

Comme leur nom l'indique, les Etats-Unis sont une fédération d'Etats (51) qui ont chacun son parlement, son gouvernement, et jouissent en beaucoup des domaines d'une large autonomie. WASHINGTON, la capitale est sur le district de COLUMBIA. La population en accroissement rapide est issue d'un extraordinaire mélange d'homme, des races et des religions diverses qui se sont rapidement amalgamés.

Depuis la disparition de l'URSS, ils sont restés la seule nation du monde qui cumule les atouts faisant d'elle une superpuissance économique et militaire : l'espace, la population, les potentiels productifs, le système économique efficace, une monnaie internationale, un marché intérieur vaste.<sup>39</sup>

### **I.2.2.. LA GRANDE BRETAGNE**

En Anglais « *Great Bretagne* », la plus grande et la plus orientale des deux îles formant l'archipel britannique. Le pays de Galles, l'Ecosse et l'Angleterre étant réunie sous la même autorité.

Un pays de l'Europe occidentale formé de la grande Bretagne et d'Irlande du Nord, elle s'étend sur une superficie de 244 046 Km<sup>2</sup> et une population plus où moins 58 789 194 d'habitants (britannique). Quant à ce qui est des langues, il s'agit de l'Anglais, Ecossais, gallois, irlandais, mannois.

---

<sup>38</sup> Dictionnaire, Petit la Rousse, p. 1344

<sup>39</sup> MATHE SEBI, cours de *Géographie économique*, inédit, G1 RI ,FSSPA, UOR, , 2008-2009,p.28

Elle représente dans sa religion des Anglicans, 13% ; des Protestants, 8% ; des Catholiques romains, 4%. Sa propre monnaie est le livre sterling. Elle a comme capitale Londres. Elle est formée par un régime de démocratie parlementaire et d'une monarchie constitutionnelle.

La grande Bretagne est totalement intégrée aux économies mondiales et européennes, même si elle n'est plus la puissance impériale qui a fait d'elle au XIXe siècle le premier Etat de la planète. Pays peuplé aux vastes espaces montagneux quasiment désert, la grande Bretagne est le pays le plus urbanisé d'Europe. La population de la grande Bretagne vieillit. Outre l'allongement de l'existence, la principale cause de ce vieillissement est une faible fécondité depuis plusieurs décennies.

Depuis les années 1980, les privatisations et les restructurations des entreprises ont orienté le pays vers un capitalisme à l'Américaine.<sup>40</sup>

### **I.2.3. LA FRANCE**

La France est un pays assez divers pour produire un JEAN MONNET et un CHARLES DE GAULES. Grande à tous égards et l'influence qu'elle exerce dans le monde, c'est une République qui fait preuve de sa grandeur.

La France est un Etat de l'Europe continentale qui s'est fait connaître par son histoire et le prestige de ses habitants dans le monde. C'est un Etat qui, avec les conquêtes de NAPOLEON, a fait preuve de puissance dans le temps.

Dans cette perspective et avec la révolution de 1789, les français restent un peuple que l'histoire de la démocratie est inoubliable. Le nombre des colonies françaises en Afrique, le degré d'influence de sa diplomatie dans le monde et sur la politique des Etats africains justifient la qualité de « *grande puissance* »<sup>41</sup> lui conférée par certains théoriciens des relations internationales.

Sur le plan économique, la France est un Etat partie de plusieurs structures économiques internationales. Elle aimerait toujours affirmer sa grandeur dans le monde. C'est pourquoi, elle a réussi à se tailler une place à

<sup>40</sup> Dictionnaires, Robert-Encyclopédique, Paris, 2008

<sup>41</sup> BERNARD H et FSIREL, le monde de 1939 à nos jours, éd. imo, Paris, 2002, p 67

l'ONU en devenant l'un de 5 pays ayant le droit de veto et qui décident sur le sort de l'humanité.

Aujourd'hui, ce plus grand Etat de l'Europe, par sa superficie, est un Etat de taille dans l'Union Européenne par l'influence de sa politique.

Dans sa politique étrangère, elle a toujours justifié ses positions par le patriotisme. Ce patriotisme est mal lu par les Anglo-saxons ; ce qui les oppose souvent. C'est pour cela qu'un officier américains disaient : « *le fait que le patriotisme français s'exprime en terme très différents de ceux que nous américains employons normalement, c'est une source de malentendu.* »<sup>42</sup>

Bref, la générosité de la France en matière d'aide au développement est unanimement reconnue et saluée.

#### **I.4. LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE LA CHINE**

De nos jours, la chine est une puissance remarquable. Devenant la première puissance en potentiel humain, la troisième exportatrice mondiale et la première ascendante du monde, la chine est une puissance qui s'impose dans le concert des nations.

Depuis l'époque de DENG XIAMPING, la politique étrangère de République populaire de Chine est fondée sur le principe du développement pacifique.<sup>43</sup> Et cette orientation a été confirmée après l'accession au pouvoir de HUIJIN TAO en 2002.

Sa politique étrangère s'est progressivement ouverte avec les deux objectifs clairs :

La consolidation et l'expansion des intérêts chinois à travers la planète est une dissuasion crédible pour se confirmer dans la cour des grands (arme nucléaire), avec l'idée d'une maîtrise des techniques et de technologies qui rendent irréversible la position de la Chine sur la scène internationale.<sup>44</sup>

---

<sup>42</sup>W. Georges Ball, *les Etats-Unis face à leur puissance*, Ed. Robert l'offont, Paris, 1968, p.447

<sup>43</sup> *Politique-africaine.Com/memaos/Pdf/Conjonctures/94105/Pdf, Politique étrangère de chine* . Cité par KABUNGA KAKEMBA, la politique internationale de la Chine vis-à-vis de la RDC, TFC, FSSPA, UOR, Butembo, 2008-2009, p.20

<sup>44</sup> KAKULE MATUMO., *Cours de politique étrangère de grandes puissances*, inédit, FSSPA, L2 RI, UOR, Butembo, 2011-2012, p.17

La politique étrangère de la Chine compte essentiellement quelques points. D'abord la Chine s'en tient à une politique indépendante. Ensuite, elle ne contracte ni alliance, ni ne combine des stratégies avec aucune grande puissance ou groupes d'Etats. Et enfin, elle s'oppose à l'hégémonie et, ou à toute volonté de suprématie.

Bien entendu, la politique extérieure de la Chine reste le maintien de la paix mondiale et la création d'une atmosphère internationale de paix pour l'édification de la modernisation. Elle développe des relations avec tous les pays sur base de cinq principes. Il s'agit premièrement du respect mutuel dans la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Deuxièmement du principe de non agression mutuelle. Troisièmement, celui de la non ingérence dans les affaires intérieures. Quatrièmement du principe de l'égalité et des avantages réciproques, et enfin du principe de la coexistence pacifique.

Par ailleurs, la montée en puissance économique de la République populaire de Chine ainsi que les besoins énergétiques grandissant de cette dernière ont rendu plus tendues les relations entre l'hyper puissance vainqueur de la guerre froide et les puissances mondiales montantes.<sup>45</sup>

En Afrique, la RPC fait preuve d'une très forte présence et voit son influence s'étendre de manière bien plus significative dans le continent que les autres puissances mondiales. A cet effet, la relation entre le continent africain et RPC est guidée par plusieurs objectifs :

*« Assurer un certain nombre de contrat énergétique, à l'empire du milieu dont l'appétit en matière d'énergie est extrêmement important du fait de sa connaissance économique. »*<sup>46</sup>

*En définitive, la stratégie de Chine est souvent multidimensionnelle puis qu'elle se déploie dans les domaines aussi bien diplomatique, politique, économique que militaire.*

---

<sup>45</sup> Disponible sur web, amb-Chine fr, document politique étrangère de la Chine, dernière modification 6/6/2007 à 14 heure 15 – 25/05/2010. Cité par KABUNGA KAKEMBA, *la politique internationale de la Chine vis-à-vis de la RDC*, TFC, FSSPA, G3RI, UOR, Butembo, 2008-2009, p.21

<sup>46</sup> Idem, p.22

*La Chine distribue généralement des prêts sans intérêts, ni garanties à certains des Etats débiteurs les plus pauvres de l'Afrique. Ces prêts portent à des travaux de rentes (revenu fourni par le capital), Hôpitaux et Ecoles, contrastant fortement avec la demande d'austérité de Banque mondiale et de fonds monétaire international manipulé par les USA.<sup>47</sup>*

---

<sup>47</sup> J. ZIEGLER, *les nouveaux maîtres du monde*, Ed. Fides, montréal, 1996, p.9

## **CHAPITRE DEUXIEME: INCIDENCES DES INTERETS DE GRANDES PUISSANCES SUR LA SOUVERAINETE DE LA RDC**

Dans cette partie de notre travail, nous aborderons la reconnaissance de la colonie de Léopold II et la conférence anti-esclavagiste de 1889. Nous allons élucider les instruments d'influence de grandes puissances. Dans ce même chapitre, nous allons également toucher la nature des intérêts des grandes puissances et sortir les conséquences de la poursuite de leurs intérêts.

### **II.1. La reconnaissance de la colonie de Léopold II**

Si Léopold II parvient à s'emparer d'un territoire aussi immense, c'est en grande partie par ce que les autres puissances crurent donner leur accords à une sorte de colonie internationale sous les auspices du roi belge. Bien évidemment, cette colonie serait ouverte aux marchands de l'occident entier.

En effet, la ruse du roi des Belges consista à faire croire aux grandes puissances présentes à la conférence de Berlin, que le Congo n'était point donné à Léopold II tout seul. Mais il l'était aussi à tous les Etats civilisés de l'époque qui devait venir l'épauler. Ainsi en accordant leur reconnaissance à l'EIC, les américains avaient l'assurance, que le Congo représentait les intérêts américains en Afrique. De par le terme du traité de reconnaissance, les américains savaient que leurs hommes d'affaires avaient là, une grande opportunité de faire le commerce au Congo et de participer activement à la mise en valeur de toutes ces richesses qui s'y trouvent.

La France de son côté avait accordé sa reconnaissance à l'EIC avec l'espoir de pouvoir acquérir, un jour, le Congo dans la perspective d'une éventuelle faillite personnelle du roi Léopold II. Par préférence à la petite Belgique, l'Allemagne avait accordé sa reconnaissance à l'EIC avec le souci d'ouverture du Congo à tous les trafiquants européens.<sup>48</sup>

---

<sup>48</sup> KAKULE MATUMO, cours de *La politique extérieure de la RDC*, cours inédit, L1 RI, FSSPA, UOR/Butembo, 2011.

De même, l'Angleterre et le Portugal en donnant leur reconnaissance à l'EIC, leur motivation était que leurs hommes d'affaires pourront librement faire des affaires au Congo.

Le pouvoir de roi de la colonie n'était partagé avec personne. Même pas avec le gouvernement belge qui, lui aussi apprenait par voie de presse comme l'homme de la rue, les lois promulguées ou les traités signés au sujet de la colonie.

Pour ce faire, l'entité qui était officiellement reconnue par la conférence de Berlin et ses divers gouvernements du nom de l'AIA ou l'AIC, Léopold décida de changer le nom. La comédie d'une association philanthropique s'occupant du Congo cessa et dans un décret royal du 29 Mai 1885, le roi nomma « *Etat indépendant du Congo* » son nouveau pays, sous contrôle privé. Son drapeau resta inchangé et il y eut un hymne national : « *Vers l'Avenir* ».

Enfin, Léopold II possédait sans exclusivité la colonie dont il avait tant rêvé. Cette incongruité est unique dans l'histoire. Toutes les conquêtes de l'histoire bien avant ALEXANDRE Le Grand se sont faites au nom des pays ou des nations. Mais ici, nous observons la conquête d'un « *pays continent* » par un seul homme qui en fait sa propriété privée comme un lapin de terre quelconque. Il pouvait alors en conduire la conquête, l'assujettissement et l'exploitation à sa guise.<sup>49</sup>

C'est à la conférence anti-esclavagiste arabe de 1885, que Léopold II va rouler toutes les puissances dans la farine en s'appropriant seul le droit économique sur le Congo.

### **.II.2.La conférence anti-esclavagiste arabe de 1889**

L'Etat indépendant du Congo vécut vingt trois ans. Mais déjà lors de la conférence anti-esclavagiste de 1889 à Bruxelles, le roi Léopold II va déconcerter les Etats colonialistes de l'époque. Il s'est approprié seul tous les droits économiques sur le Congo à la désespérance de tous les Etats

---

<sup>49</sup> KAKULE MATUMO K, Op.Cit, p.3

colonialistes de l'époque. Depuis, tous les Etats trompés par Léopold II souhaitent rentrer dans leur « *droit* » sur le Congo.<sup>50</sup>

A cet effet, MWAYILA TSHIYEMBE explique le comportement de ces Etats trompés par ce qu'il appelle « *l'équation de l'Etat indépendant du Congo* ». Il suppose que l'EIC a généré une double conditionnalité :

« *D'un côté, le monde est déjà au Congo et le Congo fait partie de la communauté internationale à cause de l'acte de Berlin, signé par 14 pays et ouvert à l'adhésion des autres ; de l'autre, l'Etat indépendant du Congo inscrit la politique étrangère de la RDC dans la dynamique structurelle d'une diplomatie de la porte ouverte sur le monde.*»

Et situant la question de l'EIC par rapport au phénomène de guerre froide, il poursuit :

« *...eu égard à la compétition Est-ouest, la position géostratégique du Congo au cœur de l'Afrique et la géoéconomie des ses ressources minières, forestières, énergétiques et aquatiques, l'ont ancré dans le camp occidental et fait monter les périls sur sa survie en tant qu'Etat souverain.*»<sup>51</sup>

Néanmoins, dans la foulée des mouvements de libération nationale des années 50 et avec la montée du panafricanisme qui préconisait la création des « *Etats-Unis d'Afrique* », les puissances colonisatrices vont manifester leur inquiétude et donc leur refus de lâcher leurs intérêts en Afrique. Ils étaient mus par les impératifs de concurrence économique pour préserver à tout prix leurs propres intérêts.

D'où, de nombreuses interrogations devant les réclamations des indépendances :

« *Dans le cadre d'une Afrique unifiée, des problèmes des concurrences économiques ne tarderont pas à se poser, dans le domaine de la production comme dans celui des investissements.*»<sup>52</sup>

---

<sup>50</sup> Idem, p.4

<sup>51</sup> MWAYILA TSHIYEMBE, *La politique extérieure de la RDC*, l'Harmattan, Paris, 2009, p.60

<sup>52</sup> Philippe DECRAENE, *Le panafricanisme*, PUF, Paris, 1961, p. 101



*C'est en somme, dans ce contexte que s'explique le refus de la Belgique, le 30 Juin 1960, de tolérer l'indépendance économique dont parlait Patrice EMERY LUMUMBA.*

*C'est ainsi que « tous les Etats trompés par Léopold II s'étaient coalisés dans un bloc afin de maintenir l'accès aux ressources du Congo, leur exploitation dans un système de pillage comme pendant la colonisation ».<sup>53</sup>*

*C'est ce qui pousse aujourd'hui, certains nationalistes congolais à déclarer, 50 ans après l'accession de la RDC à l'indépendance, que notre pays se trouve encore à l'aube du 01 Juillet 1960. c'est alors qu'ils réalisent que notre indépendance a été prise en otage, par les puissances occidentales qui ont organisé l'assassinat de LUMUMBA pour mettre au pouvoir les hommes qui serviraient mieux et prioritairement leurs intérêts au Congo.<sup>54</sup>*

*Bref, les grandes puissances instrumentalisent plusieurs acteurs politiques au pays pour accéder à leurs intérêts.»*

### **II.3. Instruments d'influence de grandes puissances**

Cette section s'attèlera sur les instruments d'influences de grandes puissances qui œuvrent à leur compte afin d'accéder directement ou indirectement à leurs intérêts dans le pays. Cette instrumentalisation passe par l'entremise des hommes d'Etat congolais, quelques pays voisins, les nations unies, les sociétés multinationales, etc...

#### **II.3.1.Hommes d'Etat congolais**

Après l'assassinat de LUMUMBA taxé de communiste, Joseph DESIRE MOBUTU fut placé au pouvoir pour être manipulé et servir les intérêts occidentaux et belges en particulier. Aujourd'hui, c'est Joseph KABILA qui a été placé et soutenue avec force pour être manipulé et servir comme dans les années 60, les intérêts occidentaux en général, et belges en particuliers.

---

<sup>53</sup> KAKULE MATUMO K., Op.cit, p.4

<sup>54</sup> *Idem*, p5.

De l'avis des analystes, l'histoire se répète et se ressemble à deux époques différentes. Les acteurs ont certainement changé, mais les stratégies demeurent les mêmes.<sup>55</sup>

Les politiques congolais portent la lourde responsabilité de la faillite de l'Etat et des guerres impitoyable qui sévissent actuellement au pays. LUMUMBA aurait été tué sur ordre de grandes puissances occidentales avec la complicité des congolais eux-mêmes.<sup>56</sup>

Tout au long de leur règne, les différentes générations des dirigeants congolais ont brillé par les crimes, la corruption et la Kleptomanie. Ils ont étalé leur incompetence et leur irresponsabilité. Avec la complicité des hobbies politico-financiers maffieux, ils ont pillé leur propre pays. Ils l'ont dirigé dans une totale inconscience, en sacrifiant les intérêts nationaux au profit de leurs intérêts égoïstes et de ceux de leurs alliés internes et externes.

Le mobutisme était finalement condamné dès le milieu des années 1980. Cela parce que le président MOBUTU ne pouvait plus offrir des solides garanties aux intérêts du capitalisme international. La pression intérieure et le cours des événements en Europe de l'Est ont donné un souffle à la lutte légitime des populations Zaïroises pour le changement de régime. Malheureusement, ce changement tant attendu a été freiné par la classe politique et les stratèges de la mafia politico-financière internationale.<sup>57</sup>Ces derniers ont œuvré pour la continuité du système d'exploitation du Congo en voulant perpétuer le Mobutisme sans MOBUTU.

Il s'est alors engagé une lutte entre un peuple aspirant à la transformation totale des structures politiques et à l'anéantissement total des mécanismes de domination, et des forces intérieures et extérieures qui ont préféré la conservation de leurs privilèges et de leurs positions au Congo.

---

<sup>55</sup> TSIMANGA BAKADIABABU, *La démocratie et ses blocages au Congo Kinshasa de 1958 à nos jours*, l'Harmattan, Paris, 2004, p.222

<sup>56</sup> *Idem*, p.223

<sup>57</sup> BAGENDA PATIENT, *Congo malade de ses hommes*. Crime, pillages, et guerre entraide fraternité, Bruxelles, 2003, p. 179

Le peuple congolais doit continuer à lutter pour reconquérir son indépendance et sa « *Vraie* » libération. Ce peuple est aujourd'hui sous occupation, opprimé par des forces internes et externes qui s'emploient à rendre le Congo ingouvernable. Heureusement, toute occupation a toujours eu une mauvaise fin pour l'occupant, comme l'affirme Bechir Ben Yahmed dans Jeune Afrique n° 2055 du 30 mai 2000. « *Quand l'occupation prend fin, les occupants, quelles que soient leurs nationalités et leur puissance, se comportent toujours de la même manière : au moment de leur retraite, ils laissent dans le fossé, au bord de la route, tous ceux qui les ont servis en trahissant leurs pays et s'en débarrassent parce qu'ils ne sont plus utiles. Ces pauvres 'Collabos' que la misère et l'ignorance ont mis au service de l'occupant, ont eu à toucher les derniers de la trahison dont ils ne peuvent désormais plus jouir, parce que contraient et à s'exiler à demeurer dans l'opprobre.*<sup>58</sup>

De ce fait, le colonisateur avait associé le congolais à son malheur. Et cela fait partie de notre histoire pour la raison fort simple que n'est que cela que nous avons appris. Voici ce que ce nous avons appris et ce que nous savons donc faire le mieux : être des auxiliaires de l'exploitation de notre race ; être des auxiliaires des atrocités sur notre peuple ; être des serviteurs de nos maîtres qui nous ont d'abord chosifié et bestialisé.<sup>59</sup>

Naturellement, malgré les grandes responsabilités qui sont tombées brutalement sur les épaules de nos premiers dirigeants en 1960, beaucoup se mettent sous la coupe d'un maître. Nous avons appris à servir des maîtres irresponsables. Et il n'y avait aucune perspective de devenir un jour des maîtres des nous-mêmes, et encore moins de maîtres responsables, car nous n'avions devant nous aucun modèle à imiter.

Par ailleurs, toute la sollicitude des occidentaux avec à leur tête les américains, pour le groupe de BINZA avec à sa tête MOBUTU et toutes les péripéties de notre histoire récente en sont une illustration éclatante. Et encore

---

<sup>58</sup> BAGENDA PATIENT, Op.Cit, p.179

<sup>59</sup> *Idem*, p. 181

aujourd'hui, la guerre que les Nilotiques sous ordre livrent à notre pays, procède de la même logique du même objectif.

A travers, MOBUTU, les américains, au nom de la lutte contre le communisme dans le monde, réussissaient un exploit inespéré. Il s'agissait d'établir à la tête de l'Etat un auxiliaire local de leurs intérêts. Ces colonies étaient d'ordre économique, géostratégique et idéologique. Ils avaient aussi réussi à imposer la démocratie comme mode de gouvernement sur le continent. Ce mode était devenu le plus favorable à la sauvegarde de leurs intérêts que la dictature après la chute de l'URSS.

MOBUTU lui-même, ne dira-t-il pas que par amitié pour le roi des belges, il arrivait que les entreprises autres que belges décrochent un gros marché au pays, et que sur un coup de fil du roi, il décide de céder d'autorité le marché à l'entreprise belge au détriment de l'entreprise méritant ! Quel beau rôle d'auxiliaire. A ces hommes d'Etat congolais, il faut adjoindre d'autres acteurs étatiques. Ainsi quelques pays voisins notamment le Rwanda, l'Ouganda et Burundi complotent avec les puissances étrangères en vue d'exploiter et de déstabiliser la RD. Congo, surtout l'Est du pays

### **II.3.2. Rwanda, l'Ouganda et le Burundi**

Il est évident maintenant que la guerre qui ravage l'Est de la RDC devient chaque jour meurtrière pour les populations congolaises et absurdes pour tout le monde.

Les pays agresseurs, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi avaient préparé une guerre de deux semaines au maximum. Curieusement, la guerre avait commencée le 02 Août 1998. Elle s'était cristallisée dans la suite de temps :

Le coût matériel, financier et humain de la guerre dépassent de loin ce qui est acceptable et même tolérable, aussi bien pour les pays agresseurs que pour le pays agressé et les populations sous occupation. Le pillage systématisé des ressources dans les Zones occupées, notamment les métaux

précieux comme l'or et le diamant, le bois, la papaïne, le quinquina, les véhicules des particuliers, etc avait été décrié.

Aujourd'hui, les rebellions congolaises divisées selon les parrains, sont connues ouvertement, sans projet de société et sont pures et simples marionnettes.

A cet effet, l'apathie de la communauté internationale à propos de l'agression de notre pays, est plus que parlante. L'ONU est incapable de peser sur trois petits pays misérables du tiers-monde, alors que pour le petit KOSOVO, elle pouvait se permettre une campagne militaire avec plus de 600 sorties par jour<sup>60</sup>.

Aujourd'hui, nos agresseurs continuent de bénéficier de l'aide financière des institutions internationales en vue de leur donner un coup de pouce dans l'agression de notre pays. Ils sont encouragés de piller nos ressources en vue d'autofinancer la guerre. Ils s'arrogent un droit de poursuite consistant de leur permettre de mener des campagnes militaires contre les ex-FAR et interahamwe regroupés au sein des FDLR pour le Rwanda la LRA pour l'Ouganda et le FNL pour le Burundi. Cela est une expression de recherche de la sécurité de leur territoire à partir des frontières communes avec la RDC.

Les africains observent et d'autres peuples ailleurs dans le tiers-monde. Si on peut tuer des hommes, il est de loin plus difficile de tuer le sentiment et les pensées. Il est bon de ne pas continuer à semer de tels germes, car tout ce que nous sommes, nous le moissonnons multiplié, tel un cultivateur qui sème une demi-tonne de blé et qui en récolte mille tonne<sup>61</sup>.

Par ailleurs, à titre illustratif, le régime Islamiste de Khartoum ne peut pas tomber par KAMPALA, quelques soient les moyens militaires américains à mettre à sa disposition.

De même, la nationalité congolaise pour le Rwandais ne sera jamais obtenue, ni par la ruse, ni par les armes encore moins par des textes imposés à des assemblées manipulées, car une loi est défaite par une autre loi.

---

<sup>60</sup> KAKULE MATUMO, Congo –Afrique la libération , PUB, Bruxelles, 2000 ; p 357

<sup>61</sup> KAKULE MATUMO, Op.cit p.37

Ensuite, les richesses au Congo appartiennent aux congolais et il est absurde de considérer que les étrangers peuvent se les approprier durablement et indûment.

Tout autant, avoir un président de la RDC du Kivu dépend de la volonté souveraine de Dieu et du peuple congolais et non des voisins du Congo.

Enfin, l'appartenance à la RDC, des territoires réclamés par le Rwanda n'est pas mise en cause par les autochtones congolais qui n'ont aucune envie de devenir Rwandais.

Bref, les grandes puissances impliquent les nations unies dans telles ou telles autre affaire afin de maintenir leurs intérêts en RD. Congo.

### **II.3.3. Les Nations Unies**

En 2002, dans son livre Congo Afrique : la révolution, le professeur KAKULE MATUMO écrivait ceci : « Faisant l'analyse du comportement du premier gouvernement congolais face aux événements, THOMAS KANZA écrivait notamment :

*« ... Le président BOURGUIBA qui n'est certainement pas naïf, n'a jamais pensé faire appel aux troupes de l'ONU pour résoudre les différends entre la France et la Tunisie au sujet de BIZERTE. Le secrétaire général de l'ONU qui fut pourtant invité à se rendre compte sur place de l'état des choses, n'a jamais osé suggérer pareille idée au gouvernement Tunisien.*

*Bien entendu, l'histoire dira que, l'ONU fut invitée au Congo par les autorités légalement établies, c'était inévitable. Mais à cause d'elle, plusieurs actions clandestines devenaient possibles. L'immixtion étrangère dans les affaires internes du Congo devenait moins apparente et hautement légale du point de vue international.*

*Aussi, la façon dont l'ONU allait interpréter et appliquer les résolutions du conseil de sécurité était-elle tout de même prévisible. Certains naïfs ne l'ont pas compris. Ce qui devient impardonnable, c'est qu'ils n'ont pas voulu comprendre quand on leur a expliqué.*

*L'opération ONU au Congo, comme toute charité bien ordonnée, devait être d'abord profitable à ceux qui la finançaient avant de servir les congolais, c'est la même expérience encore aujourd'hui. LUMUMBA était la victime désigné de l'ONU en 1960. En 2001, c'était Laurent DESIRE KABILA ; et demain, on peut se demander et savoir qui est la victime en ligne de mire. Dans le contexte actuel, faire appel, aujourd'hui à l'ONU pour résoudre le problème congolais, relève purement et simplement de la naïveté et de l'aveuglement. Les politiques qui ne peuvent plus procéder de l'ignorance du fonctionnement de l'ONU comme en 1960, apparentent contre toute entente soit à l'envoûtement soit à la complicité. Aujourd'hui plus qu'hier, l'ONU n'est plus qu'un mechin dans son volet sécuritaire des Etats. Elle n'a d'intérêt que pour les membres du conseil de sécurité avec leur veto qui consacre leur puissance.*

*En outre, il est évident que ce sont les américains qui sont restés indifférents sur massacre des milliers de Hutu au Congo. Ils ont aidé à la désorganisation de l'armée et du renseignement de Laurent DESIRE KABILA. Ils finançaient l'agression contre lui dans le but avoué de l'abattre. Jusqu'aujourd'hui, ils règnent en maître sur l'ONU et veulent ouvertement la balkanisation du Congo.*

*Dans cette perspective, nul ne peut croire qu'ils puissent être de ceux-la qui peuvent financer la paix au Congo, à des conditions ou des circonstances autres que celles leur permettant d'atteindre leurs objectifs au Congo.*

*D'aucuns pensent qu'ils feront multiplier des obstacles, les incidents et les diversions en vue de rendre possible le déploiement des casques bleus. Ceux-ci, qui ne peuvent servir que les desseins des américains ». <sup>62</sup>Il en est de même des sociétés multinationales qui canalisent les réseaux des grandes puissances en vue de faciliter leurs intérêts en RD. Congo. »*

#### **II.3.4. Les sociétés multinationales**

Pour comprendre comment les sociétés multinationales constituent les réseaux de grandes puissances dans l'exploitation sans merci du Congo, il

---

<sup>62</sup> KAKULE MATUMO, Op.cit, p.30

faut relever leurs politiques et stratégies. Il faut souligner tout de suite la politique des pays occidentaux envers l'Afrique n'est nullement conçue par le ministère des affaires extérieures ou de la coopération. Mais, par les compagnies minières, pétrolières et les plantations qui opèrent dans les pays africains. Et souvent, par un homme d'affaire ou un petit journaliste obscur qui a des entrées dans les cercles du pouvoir. Ce sont ceux-ci qui manipulent pratiquement les autorités au gré des intérêts des entreprises ou des réseaux manipulateurs. La seule chose intéressante, c'est le profit que l'on tire de ces pays. Et, ce sont les entreprises qui en font des substantiels et non les projets financés par la coopération. Même s'il reste vrai que pour un franc investi en Afrique au titre de la coopération rapporte au pays donateur 4 francs. Ici, ce sont les mécanismes mis en place qui génèrent ce profit exorbitant sans aucun autre effort à déployer. S'agissant des stratégies d'exploitation des sociétés multinationales, notons quelles développent des stratégies difficilement perceptible et dont le but c'est la minimisation des coûts de production et la défense des intérêts de leurs pays d'origine. Ces stratégies affectent dangereusement la vie politiques des Etats du tiers monde.<sup>63</sup>

A l'Est de la RDC par exemple, les stratégies les plus utilisées par les multinationales pour l'exploitation et l'évacuation des minerais sont entre autres :

a. Les alliances : C'est en fait les convention intrafirmes. A ce niveau, les multinationales sont présentes sur terrain à travers les sociétés nationales ou internationales. Nous pouvons mentionner quelques cas illustratifs. Il s'agit :

\* AFRIMEX qui est une multinationale britannique se ravitaillant en Coltan et en étain à travers une société de droit Congolais, la SOCOMI. Cette société verse ses taxes aux groupes rebelles afin d'exploiter les mines des zones sous son contrôle. D'ailleurs, le journal *génération active* va jusqu'à affirmer que SOCOMI, c'est la création d'Afrimex.

---

<sup>63</sup> KADONY NGUWAY KPALAINGU, *cours Internationales Africains*, cours inédit, L1 RI, FSSPA, UOR, Butembo, 2008-2009, p.29



\* TRAXYS, une autre multinationale Belge qui exploite les minerais par l'intermédiaire de l'établissement MUYEYE de GOMA. Cette entreprise atteint 1931 tonnes de cassitérite et 226 tonnes de Coltan ainsi qu'une importante quantité d'autres minerais.

b. La création des filiales : Les multinationales ont créé des mécanismes pour que, à l'intermédiaire des autorités congolaises et certains compatriotes, elles puissent créer des sociétés dites de droit national alors qu'elles sont en réalité implantées au pays ou dans des pays voisins. C'est le cas d'AFRIMEX avec SOCOMI ainsi qu'Emirates Gold avec UGANDA impex (UG).

A côté de ces stratégies, d'autres sont utilisées par les multinationales et sont complexes. Elles échappent davantage à la vue des enquêteurs.

L'on peut citer :

c. Le troc minerais matériel militaire : Les multinationales utilisent les groupes armés directement pour l'exploitation des mines qui échappent au contrôle de l'Etat. Le schéma de ces opérations est difficilement perceptible. Les entrées des minutions et Logistiques ainsi que les sorties des minerais sont assurées par les groupes armés à l'intérieur du pays et les officiels des pays voisins (Rwanda et Ouganda) à l'extérieur du pays. La finalité est d'atteindre les points de sorties continentaux comme le port de MOMBASA au KENYA et DAR-ES-SALAAM en TANZANIE. Cette stratégie connaît le concours des entreprises spécialisées. Dans le transport et dans la communication électronique c'est le cas du serveur électronique français WWW ouhn. Il facilite la communication entre les FDLR et leurs partenaires. Il y a aussi des serveurs Américains pour le compte du CNDP<sup>64</sup>. Cette stratégie qui repose sur des principes inconnus semble la plus utilisée car la discrétion traduit son efficacité. Elle semble la plus profitable pour les multinationales qui bénéficient des minerais contre des armes. Les filiales jouent un rôle courtier et les Etats voisins y profitent dans des commissions.

---

<sup>6464</sup> *Rapport des experts des nations unies, 2008*

d. Le préfinancement : Cette stratégie consiste à faire des dépôts dans des Banques occidentales sur les comptes des partenaires des groupes armés qu'à leur tour, font des transferts vers des filiales au Banques installées à KINSHASA, KAMPALA, KIGALI, GOMA, BUKAVU et BUTEMBO pour que les opérations des groupes armés soient comblées et en contre parties les multinationales récupèrent les minerais.<sup>65</sup>

Toutefois, l'objet du développement sera lié à la nature des intérêts de grandes puissances en RD. Congo.

## **II.4. LA NATURE DES INTERETS DE GRANDES PUISSANCES**

*Dans cette section, il sera question de montrer la nature des intérêts de grandes puissances, tels que les intérêts économiques, motivation idéologique et stratégique, et à quelque sorte les intérêts culturels.*

### **ÎI.4.1. Les intérêts économiques**

Les grandes puissances ont déjà comptabilisé nos intérêts dans les leurs et sanctuarisé ces intérêts. Autrement dit, elles veulent nous maintenir perpétuellement sous leur domination.<sup>66</sup>

Par contre, la RDC est le pays le plus riche de l'Afrique centrale. L'Est du pays est convoité par toutes les puissances du monde à cause de ses opportunités économiques énormes et de la présence des minerais stratégiques, comme lécolombotantalite (Coltan), la cassitérite, l'or etc...

Depuis les années 1980, les Anglo-saxons (les Etats-Unis, Grande Bretagne et Canada) travaillent clandestinement pour un nouveau partage des Zones d'influences sur le continent africain afin de mettre définitivement la main sur la RDC. La conquête de la région des grands lacs où ses trouvent des ressources naturelles stratégiques devait inévitablement passer par l'éviction de la France. Devant l'impossibilité d'affronter cette dernière de façon ouverte et directe pour préserver leurs intérêts, les Etats-Unis et la grande Bretagne ont

---

<sup>65</sup>KAMUHA MUNGANGA, *Multinationales et conflit en RDC*. Cas de la province du Nord-Kivu, mémoire, inédit, FSSPA, RI, UOR, Butembo, 2009-2010, p.72

<sup>66</sup> KAKULE MATUMO, *cours de Politique Etrangère de grandes puissances*, UOR L2 RI, FSSPA / Butembo, 2011-2012, p 17

associé leurs affidés (MUSEVENI et KAGAME) dans la conquête des ressources naturelles situées à l'Est du Congo. C'est cette motivation qui explique les guerres secrètes qui se déroulent dans cette zone depuis la chute du mur de Berlin et la fin du communisme. Le remodelage de la carte de l'Afrique centrale, dessinée lors de la conférence de Berlin en 1885 sert à protéger les intérêts stratégiques des Anglo-saxons. Il sert également à faciliter leur accès à ces minerais dont ils ont grandement besoin.

Bien évidemment, après avoir mis fin au soutien à la dictature du MARECHAL MOBUTU pendant la guerre froide pour lutter contre l'expansion du communisme en Afrique, les Anglo-saxons ont établi une relation étroite avec le président MUSEVENI et ensuite avec le président PAUL KAGAME. Ces derniers sont localement aidés par d'autres personnes totalement acquises à leur cause. Dans la construction de ces histoires africaines, les chefs d'Etat et les leaders africains ne jouent qu'un rôle passif.<sup>67</sup>

Dans sa conférence du 30 juin 2012, le professeur KAKULE MATUMO disait : « Avec l'accession de Barak Obama à la maison blanche en 2008, beaucoup seule continent africain se sont mis à rêver d'un changement de politique américaine vis-à-vis de l'Afrique et de l'Afrique centrale en particulier.

Hélas, c'était là l'expression de l'ignorance de fonctionnement de grandes puissances. Leur politique étrangère s'inscrit dans une continuité d'intérêts déconcertants pour le profane simplement parce que seule la sensibilité interne change mais les intérêts extérieurs doivent être maintenus et renforcés car lorsque la sensibilité sociale interne est accentué , elle nécessite encore beaucoup plus d'argent qui ne peut être trouvé qu'à l'extérieur car il ya dans chaque pays une limite à la pression fiscale qu'aucun gouvernement ne peut se permettre afin de ne pas tomber aux prochaines élections.

En ce qui concerne Barak Obama, il est appuyé par la famille Clinton, celui-là même qui a consacré l'Ouganda et le Rwanda comme « *pays*

---

<sup>67</sup> <http://www.mémoire online. Com/09/11/4796/ les-anciennes-puissances-coloniales-et-la-resolution-des-conflits-en-Afrique, hlm/>, consulté, le 18/04/2012

*stratégiques* » pour les USA en Afrique centrale. Il est possible que Obama fasse un petit geste dans son deuxième mandat ; dans le premier mandat, il est l'otage de ses amis et du système américain dont il est le premier serviteur».

### • **L'exploitation économique de l'Afrique**

En fait, l'exploitation économique de l'Afrique apparaît comme la véritable raison de la présence encore actuelle des anciennes puissances coloniales sur le continent malgré les indépendances. En effet, si la recherche des nouveaux débouchés a justifié, du moins sur le plan économique, le recours à la colonisation. La présence actuelle des anciennes puissances coloniales en Afrique ne se justifie véritablement que pour des motifs économiques. Ainsi, quand pointaient à l'horizon les indépendances et qu'il était quasiment impossible d'y rester, les puissances coloniales commencèrent à créer ou à renforcer les structures qu'elles voulaient laisser derrière elles.

S'agissant des britanniques, l'on parla de former une « *classe moyenne africaine.*»

Quant aux français, l'on évoqua l'idée « *d'interlocuteurs valables.*»

Enfin de compte, les colonisateurs partirent avec « *cette perspective plaisante que tous ce qu'ils perdaient sur le terrain politique, ils allaient sûrement le rattraper sur le terrain économique. C'est dans cette logique, que le Général De gaulle, en 1958, demanda à Jacques FOOCART de mettre en place une politique française parallèle dont les objectifs se trouvent condensés en ces termes : « l'exploitation des matières premières africaines, dont le sous sol regorge dans certaines régions et l'exploitation de rente de l'aide publique au développement. »*

Ce système surnommé « *Françafrique* » par le feu Félix Houfouet-Boigny, fonctionnera pendant toute la période post coloniale et se consolidera sous la cinquième République. Au nom de ce « *système politico-clienteliste* », les dirigeants français « *sont prêts au pire. Et selon Jean François BAYART, la politique africaine de la France est l'instrument de sa politique de*

*puissance*.<sup>68</sup>C'est par exemple, au nom de cette diplomatie parallèle que Paris soutiendra le Maréchal MOBUTU jusqu'à sa chute en 1997. La découverte du rôle joué par Pierre FALCONE, Jean-Christophe MITTERAND et autres dans l'affaire Pierre FALCONE dénote de la volonté prédatrice de la France. Il s'agit d'une politique chère à De Gaulle que s'est bonifiée et instituée en une pratique immuable. Toutefois, elle n'est pas l'apanage de la seule France.

Comme par ailleurs, les Etats-Unis ont manifesté un intérêt pour l'Afrique à divers moments de son histoire, vraisemblablement pour ses potentialités économiques. Aussi, en septembre 1944, en pleine exploitation coloniale, un accord secret les lia au Congo-Belge. En vertu de cet accord, l'exploitation de l'uranium congolais était confiée à une structure militaire, relevant du gouvernement américain, pour une période de dix ans. Il fut renégocié en 1951.

Cette politique de main mise sur les matières de l'Afrique est sans nul doute à la base de la création d'un bureau des affaires africaines au sein du département d'Etat en juillet 1958. D'ailleurs, l'attitude du gouvernement américain face au conflit Libérien est une preuve élogieuse. Jusqu'en 1989, date à laquelle éclate le conflit libérien, des compagnies Américaines, dont la Libérien Américain Compagny (LAMCO) exploite d'importantes ressources naturelles du Liberia. Donc, une guerre civile dans un tel Etat était de nature à porter leur préjudice.<sup>69</sup>

Bref, la nature des intérêts de grandes puissances a été corroborée par des motivations idéologiques et stratégiques.

#### **II.4.2. Motivation idéologique et stratégique**

D'une façon générale, les intérêts américains en Afrique sont exclusivement perçus sous l'angle économique et stratégique. Dans leur relation avec le continent noir, ces facteurs sont déterminants. Il ne demeure pas moins que l'Amérique essaie aussi de projeter une image d'elle-même sous

---

<sup>68</sup> [http : www.mémoire. Line.com/09/11/4796/](http://www.mémoire.Line.com/09/11/4796/) les anciennes puissances coloniales-et-la- résolution-des conflit en Afrique, hlm/, consulté, mercredi, 18/04/2012 à 14h :30'.

<sup>69</sup> *Idem*.

tendue par de grands principes fondamentaux que d'aucuns peuvent qualifier des mythes.

Tout de même, lors de la guerre froide, où les *Etats-Unis et l'union soviétique apparaissent comme des superpuissances qui se gardent rapidement avec méfiance, sans jamais s'affronter directement, chacun se proclame avoir un modèle politique, économique et culturel de référence et obligent ainsi les autres Etats à entrer dans cette logique bipolaire.*<sup>70</sup>

*Dans tous les cas, l'Afrique ne profitait à rien et ne travaillait qu'au compte des puissances. L'appartenance d'un pays africain à un camp signifiait sa dépendance.*

*En outre, la notion d'intérêt stratégique s'avère plus restrictive. D'une façon générale, elle s'adresse surtout à ce qui relève du domaine militaire, à tel point que les documents du congrès américain vont même jusqu'à employer un terme pour l'autre.*

*C'est ainsi que, le représentant STEPHIN SOLARZ, alors président de la sous commission sur l'Afrique de la commission des affaires étrangères, déclarait à ce propos : « un autre élément, indissociable du premier et considéré par les hommes politiques américains comme faisant partie des intérêts stratégiques, et ce lui des matières premières et de leur acheminement vers l'Amérique et l'Europe occidentale. »*<sup>71</sup>

Les Etats-Unis ne se sont vraiment intéressés à l'Afrique depuis ces dernières décennies. Mis à part en période exceptionnelle comme la seconde guerre mondiale, le continent noir demeurait une chasse gardée des colonisateurs. A la fin de cette guerre, l'Amérique ayant accédé au rang de superpuissance se voyait conférer une vocation planétaire. A l'inverse, les principaux Etats européens sortaient affaiblis de ce combat fratricide, et le tiers monde en profitait pour se libérer de leur tutelle.

Dans cette perspective, les nouvelles responsabilités de l'Amérique l'amènèrent à s'intéresser à l'Afrique au point de vue stratégique et économique.

---

<sup>70</sup> H. BERNARD ET ALL, *le monde de 1939 à nos jours*, Ed terminal, les-dames, Paris, 2002, p.104.

<sup>71</sup> MARC AICARDI, *la politique Africaine des Etats-Unis*, éd. Economica, Paris, 1984, p.161

En effet, le monde occidental dépendait désormais en grande partie du pétrole du moyen orient et des autres matières africaines pour sa survie. De surcroît, l'union soviétique essayait de profiter des crises nées des indépendances pour étendre son influence à l'Afrique. Les Etats-Unis, gendarme du monde, ne pouvaient pas négliger leur volonté d'intérêt stratégique du continent noir malgré leur souci de sous traiter sa sécurité à l'Europe. De même, l'Amérique, puissance économique dominant, s'est finalement intéressée à l'Afrique au point de vue des investissements et du commerce.<sup>72</sup>

Ainsi donc, outre les motivations idéologiques et stratégiques, il se dégage les intérêts culturels expliquant la nature des intérêts de grandes puissances en RD Congo.

### **II.4.3. Intérêt culturel**

La propagande des langues de grandes puissances et de leurs cultures étrangères leur permettent d'écouler leurs produits. De fois, leurs langues et cultures conduisent à une mauvaise utilisation à cause de l'incompréhension

Par définition, la culture est l'ensemble des aspects intellectuels d'une civilisation où un développement de certaines facultés de l'esprit par des exercices intellectuels appropriés soit un ensemble des connaissances acquises<sup>73</sup>. Il s'agit des connaissances qui nous sont toujours transmises en langues que nous ne maîtrisons pas. Ces connaissances sont conçues très souvent par les tenants de ces langues sans être adoptées à la situation qui pourra permettre l'indépendance au pays.

En effet, la RDC souffre de manque des techniciens capables de travailler les machines qui pourront accroître et améliorer nos avoirs. Par contre, les puissances montent des mécanismes pour emporter les têtes bien faites du pays pour son développement. Dans cette perspective, ils leurs permettent d'évoluer dans la vie et de rendre leur vie facile dans une complémentarité universelle.

---

<sup>72</sup> MARC AICARDI, *op. cit.*, p.163

<sup>73</sup> AUGÉ, le petit Larousse illustre 2007, librairie Larousse, Paris, 2007, p. 392.

En tout état de cause, aujourd'hui la RDC demeure encore une chasse gardée des intérêts de grandes puissances, en raison de ses ressources naturelles inestimables au pays. C'est pourquoi, il a été dans ce travail, question de nous pencher sur les conséquences de la poursuite des intérêts de grandes puissances dans le pays.

## **II.5. LES CONSEQUENCES DE LA POURSUITE DES INTERETS DE GRANDES PUISSANCES**

Cette partie du travail gravite effectivement au autour des conséquences de la poursuite des intérêts de grandes puissances. Ces conséquences sont notamment l'insécurité, la crise socio-politique et économique, la problématique de l'unité nationale et la crise de la démocratie en R.DC.

### **II.5.1. L'insécurité**

La RDC est depuis longtemps déchirée par des crises politiques, suivies des guerres civiles avant, pendant et après son accession à l'indépendance. Elle fait face à une insécurité récurrente. La partie Est reste la plus fragile sur le plan sécuritaire. Le Nord comme le Sud-Kivu, regorge encore une multitude des groupes armés tant étrangers que nationaux. Ces derniers signalent leur existence dans ce coin du pays par des cas d'exactions, des tueries, et des massacres contre la paisible population. A cela, s'ajoutent les pillages et l'exploitation illégale des richesses naturelles du pays par ces hommes armés encore actifs dans la région<sup>74</sup>.

En effet, il ne se passe un jour, sans qu'il ne soit fait état d'actes d'insécurité posés par des éléments incontrôlés, des milices ou encore des forces négatives opérant dans cette partie Est du pays. Juste après les armées régulières des Etats voisins de la RDC, le relai des actes de prédation est passé entre les mains des groupuscules difficilement identifiables. des nébuleuses qui permettent aux tireurs de ficelles de tirer , non seulement des dividendes

---

<sup>74</sup> H. NGBANDA NZAMBO, *crime organisé en Afrique centrale : révélation sur les réseaux Rwandais et occidentaux*, éd. du bois, Paris, 2004, p. 7



financières à travers l'exploitation illicite des matières premières précieuses, mais aussi d'assurer le contrôle effectif de cette partie du territoire national.

Dans cette perspective, les Etats voisins qui en sont les plus grands bénéficiaires, sont passés maîtres dans l'entretien de ces groupes armés actifs autour des points d'exploitation des matières précieuses. Et, en lieu et place d'une guerre ouverte et classique entre armées, les acteurs ont changé de stratégies. Nonobstant cela, la conséquence reste la même, à savoir la partition de facto du pays. L'attache économique des provinces de l'ex-Kivu avec les pays voisins de l'Est, présage de ce qui sera la configuration du pays. Les puissants de la planète qui sont les adeptes de la dislocation de la RDC dans ses dimensions actuelles, voudraient pousser les populations de ces provinces à se sentir éloignées du reste du pays, voire abandonnées de la capitale. C'est ce que d'aucuns appellent la politique de l'usure. Celle-ci a été adoptée comme stratégie depuis 1996 et elle s'est déclinée en plusieurs étapes. Il s'agit de la guerre classique, la lutte autour du contrôle de gisements miniers, la chasse aux forces négatives sans les neutraliser, etc.... la psychose de l'insécurité fait que des populations congolaises errent, exposées aux intempéries vouées de mourir de faim et de maladies. Cependant, le clou de cette orchestration, assortie d'un décor macabre, consistera à amener les congolais de l'Est à se laisser flatter par un Etat incapable de leur assurer la sécurité ou le vécu quotidien dans la quiétude. De là, une proposition du type appliquée au Sud Soudan passerait pour une panacée face à ce climat d'insécurité récurrente.

Par ailleurs, la communauté internationale qui n'a pas su répondre jusque là de manière appropriée, se verra placée devant un fait accompli. Aussi, n'hésitera-t-elle pas d'apporter sa caution à une solution en apparence humainement et politiquement acceptable. Ce sera l'aboutissement d'un plan mijoté depuis longtemps.

Partant d'assassinats au quotidien, des déplacements forcés des populations, des viols massifs, des enlèvements, des pillages, des trafics de tout genre, de la corruption, de l'impunité des forces armées et d'autres autorités, les congolais du Nord et du Sud Kivu n'en peuvent plus. C'est pourquoi, ils

appellent de tous leurs vœux, à un changement rapide d'autorité au sommet de l'Etat congolais. Dans cette situation, les congolais du grand Kivu ont aujourd'hui le sentiment que la RDC n'est plus dirigée. La violence a atteint un niveau inadmissible<sup>75</sup>.

Pour aller plus loin, au plus profond de la réalité, les conséquences sur le plan socio-politique et économique seront appréhendées.

### **II.5.2. Crise socio-politique et économique**

Le caractère régional du conflit et de la crise à laquelle se trouve confrontée cette partie du continent africain place le régime actuel devant un problème très sérieux. Il place la RDC devant d'énormes défis de redéfinition de son identité politique, économique et sécuritaire<sup>76</sup>.

Bien entendu, il sévit une crise socio-politique surtout dans la partie Est de la RDC. Les groupes armés pillent comme ils violent le droit de l'homme, ils sèment la terreur et la désolation à la population, et ils occasionnent des nombres importants de déplacés ainsi que des familles séparées. Ils empêchent l'administration de rendre son pouvoir effectif sur l'ensemble du territoire national comme ils redressent la prospérité économique surtout dans la partie Est du pays.

C'est ainsi que la situation qui prévaut à l'Est de la RDC tient principalement à la faiblesse de l'Etat congolais et les autorités qui le dirigent. Toutes les autorités de la RDC, en commençant par le chef de l'Etat lui-même, doivent leur pouvoir aux dirigeants des Etats voisins comme le Rwanda et l'Ouganda. Ce qui fait que certains officiers règnent en maître en RDC et jouissent d'une impunité révoltante. Les cas de la création du CNDP par le général déchu LAURENT NKUNDA BATWARE ou par la suite son commandant le général à mandat d'arrêt international pour crime de guerre et crime contre l'humanité, la création du M 23 par le colonel SOULTANI MAKENGA ou encore un peu avant avec la rébellion de JULES MUTEBUSHI illustrent cette situation.

<sup>75</sup> NKUNZUMWAMI Emmanuel, la nouvelle dynamique en France, [http : WWW, nouvelle –dynamique.org/article-1735220htm/](http://WWW.nouvelle-dynamique.org/article-1735220htm/) consulté, mercredi, 18/04/2012 à 14h : 50'.

<sup>76</sup> VALENTIN KAYILA, *Congo : la démocratie du plus fort*, Ed. CREDK, Bruxelles, 2000, p. 78

De même à l'extrême Nord de la RDC les généraux ougandais continuent à régner en maître des lieux. Ils veillent sur l'exploitation du pétrole et d'autres minerais en Ituri. Malheureusement, cela s'effectue avec la complicité de certains congolais<sup>77</sup>. Ce qui met en cause l'unité nationale du pays.

### **II.5.3. Problématique de l'unité nationale**

Remarquons tout d'abord que la notion de l'unité nationale est une notion qui aujourd'hui, se vend bien au marché des idées politiques. Elle est dans l'air du temps et sous-entend bien des engagements de ceux qui nous gouvernent.

Dans l'entendement du commun de mortels, cette notion est la cohésion de l'ensemble des composantes Humaines de la société. Elle est donc, par excellence, l'instrument primordial de l'action commune dans la nation. S'unir sous une manière et choisir un destin commun<sup>78</sup>

Certes, le sens commun perçoit l'intérêt de l'unité nationale mais ne peut exactement le définir. Il en est ainsi fondamentalement des politiciens. Ils emploient la notion d'unité nationale, connaissant bien sa réceptivité par l'auditoire, mais ne s'accordent ni sur son identification, ni sur les moyens ou instruments pour la réaliser. Composé de deux termes : « unité » et « nation », la notion d'unité nationale comporte en elle-même les germes de son insaisissabilité. L'unité c'est le caractère de ce qui est un, unique ; c'est-à-dire de ce qui est considéré comme formant un tout dont les diverses parties concourent à constituer un ensemble indivisible. C'est donc la qualité de ce qui est homogène, non composite <sup>79</sup>». En revanche, la nation c'est la communauté humaine ayant conscience d'être unie par une identité historique, culturelle, linguistique ou religieuse.<sup>80</sup>

<sup>77</sup> <http://WWW.memoireonline.com/051101347110-politique-exterieure--de-la-RDC-face-au-pacte-sur-la-securite-la-stabilite-et-devel-htm>, consulté, lundi, 21/08/2012 à 15h00

<sup>78</sup> <http://WWW.mail-archive.com/m-net.com/mso-026-13.html>. Consulté, mercredi, 04/08/2012 à 14h :30'.

<sup>79</sup> COLLECTE BRAECKMAN, *L'enjeu congolais. L'Afrique centrale après MOBUTU*, Ed Fayard, France, 1999, p. 409

<sup>80</sup> idem

Bref, il n'ya pas de nation, là où il n'ya pas d'unité. Il faut pour cela rapprocher les communautés à travers les liens linguistiques, culturels, économiques solides. Cependant, ce rapprochement doit se consolider par l'enseignement des langues, son encouragement ; et en finissant les relations commerciales et le partenariat intercommunautaire, en favorisant les rencontres de jeunesse à travers des œuvres nationales communs ; en rehaussant le niveau de vie et en décroissant les communautés, les villes et les villages. C'est dans ce sens que, les identités sociales, culturelles, linguistiques et économiques créeront et contribueront à renforcer « l'unité nationale <sup>81</sup>»

En tout état de cause, l'unité nationale se bute à quelques défis comme le soutiennent les analystes, et les stratèges qui ne cessent d'en parler sur les risques d'implosion du pays. Ils réactivent leur théorie de l'Etat en échec ou ingouvernable ou remettent à jour d'ancien plan du pentagone prévoyant l'éclatement du Congo en quatre zones distinctes, appelés à devenir des sortes de protectorat des pays voisins<sup>82</sup>. A ce niveau, ils ont sous estimé un facteur essentiel dont le nationalisme congolais. Malgré la guerre qui la déchire le Congo n'est pas un éléphant mort que ses voisins pourraient dépecer de leur guise. Il n'est pas ce « trou noir », le « cœur de ténèbres » que l'on évoque si volontiers.

En réalité, pour les congolais, la portion du pays est une perspective impassable le souci de défendre l'intégrité nationale est unanimement partagée. Les seuls à rêver d'une implosion du Congo, d'un morcellement dans lequel ils trouveraient leur compte, sont les pays voisins et ce projet là lui-même n'est pas formulé à haute voix. A KAMPALA, le président MUSEVENI assure qu'il ne désire rien d'autre qu'un pouvoir stable à KINSHASA. Tandis que le Rwanda, dans toutes leurs intentions publiques, déclarent souhaiter le départ de

---

<sup>81</sup> ibidem

<sup>82</sup> MAYOYO BITUMBA TIPO-TIPO , *la deuxième guerre occidentale contre le Congo*, Ed.l'harmattan , Paris, 2006, p. 340

KABILA PERE à l'époque, et n'entendent pas pour autant diviser le pays ou assurer le contrôle du Kivu.

En d'autres termes, il convient de constater que les congolais toutes régions d'origine et tribus confondues, expriment des désirs convergents. Il s'agit de « vivre dans un Etat de droit, avoir le loisir de choisir leurs dirigeants suivant des procédures démocratiques, bénéficier d'une certaine décentralisation, instaurer le fédéralisme afin d'empêcher que la capitale ou quelconque pouvoir prédateur, national ou étranger, ne soient en mesure de « pomper » des richesses naturelles que les habitants des diverses régions souhaitent désormais utiliser pour leur propre développement »<sup>83</sup>. A titre illustratif, le Kivu est en sécession de fait. Outre le régime KABILA, l'unité même du pays peut être remise en doute. Le Kivu n'a jamais vraiment cessé d'être en guerre. Après avoir échappé à l'éclatement sous MOBUTU «l'ex-Zaïre », risque la partition sous son tombeur<sup>84</sup>. Il reste donc à savoir, si l'immense Congo, éternellement écarté par les tensions autonomes de ses frontières, survivra à cette nouvelle épreuve ou si la lutte pour l'hégémonie régionale qui se déroule sur le champ de bataille congolais débouchera sur la balkanisation du pays.

En somme, La RDC se trouve dans un dépeçage de facto. Les interventions récurrentes de ses voisins et l'absence de solution Africaine ou internationale dans le conflit qui déchire le pays menacent ce gigantesque pays de dépeçage, estiment les experts<sup>85</sup>. Elles affectent même la fondation du système institutionnel comme la démocratie dans ce pays.

#### **II.5.4. Crise de la démocratie en RDC**

La démocratisation du Congo signifierait l'avènement d'un Etat de droit, et la fin de la dictature et du désordre actuel qui favorisent le pillage des richesses du pays. La démocratie équivaldrait à la mise en place d'une bonne gouvernance qui s'appuierait sur différents mécanismes de contrôle de pouvoir

---

<sup>83</sup> MAYOYO BITUMBA TIP TIPO, op cit , p.409

<sup>84</sup> idem , p. 410

<sup>85</sup> Ibidem, p 340

et sur une justice efficace et indépendante. Or, tous les chasseurs des richesses du Congo qu'ils s'agissent des Etats, des entreprises nationales et multinationales, des organisations nationales ou internationales, ... ont difficile à accepter la fermeture de leurs sources d'approvisionnement.

En effet, le Congo indépendant, le 30 juin 1960 sous un parapluie démocratique, il a sombré dans une crise institutionnelle. Celle-ci l'a conduit vers un système dictatorial qui a perduré jusqu'à la fin de la guerre froide. Autrement dit, depuis le début des années 1990, en RDC comme dans l'autre pays d'obédience Française, l'on a observé l'avènement des conférences nationales souveraines en vue de franchir le pas décisif de la dictature vers la démocratie. Mais après avoir suffisamment soutenu cet avènement, les Etats-Unis, la France et la Belgique ont accepté le rejet des actes de certaines conférences.

En RDC, ils ont alors avalisé le recours aux moyens militaires pour accéder au pouvoir. C'est le cas de l'AFDL qui a mené la lutte armée qui renversa le régime dictatorial de MOBUTU. Mais déjà lorsqu'on avait demandé l'ancien premier ministre français, LIONEL JOSPIN en 1997 si son pays allait collaborer avec le nouveau pouvoir de KINSHASA après la chute de MOBUTU, celui-ci avait estimé qu'il n'y avait pas de changement politique au Congo. Pour lui, avait-il précisé : « il y a eu remplacement d'une dictature par une autre dictature<sup>86</sup> ».c'est donc, un changement d'homme à la tête du pays, mais pas un changement du système politique, qui était resté le même<sup>87</sup>.

Par conséquent, la démocratie tant souhaitée par le peuple congolais, a difficile à se réaliser effectivement dans ce grand pays. Tant le chemin pour y arriver effectivement ressemble bien à un véritable chemin de la croix dans la mesure où le parcours est plein d'embûches. L'analyse du parcours réalisé avant et après l'indépendance jusqu'à ces jours a montré qu'il existe des obstacles aussi bien internes qu'externes pour y parvenir. Tout comme il existe aussi des conditions à remplir pour sa réalisation. En fait, il s'agit d'un travail

---

<sup>86</sup> E. THSIMANGA BAKADIABABU, op cit p 273

<sup>87</sup> idem

de longue haleine qui nécessite la mobilisation de toutes les énergies et surtout une véritable volonté politiques.

Pour ce qui est des facteurs externes, ils ont toujours été considérés par le congolais comme étant à la base de la faillite de la démocratie au Congo. Beaucoup de congolais considèrent qu'ils sont essentiellement liés au passé colonial et aux intérêts géostratégiques et économiques qu'a toujours suscités le Congo pour des puissances étrangères.

Dans le contexte qui vient d'être décrit ci-dessus la démocratie ne pourra être possible et effective aussi bien au Congo que dans d'autres pays en développement que dans certaines perspectives. Il s'agira pour les grandes puissances de placer d'abord le bien-être social de la population avant leurs intérêts personnels et égoïstes, de cesser leurs ingérences dans la politique du pays en choisissant directement les dirigeants ou en orientant le choix sur les dirigeants capables de protéger leurs intérêts, tout en fermant les yeux devant les pratiques anti-démocratiques du système politique mis en place et faire du Congo comme des nombreux pays en développement le centre de disputes de leurs intérêts économiques et stratégiques. Ensuite, d'accepter de la part des dirigeants aussi bien congolais que des autres pays en développement, une indépendance d'esprit et un nationalisme souvent modéré et objectif. Enfin, de respecter la souveraineté des Etats en développement et d'accepter leur indépendance dans le choix des partenaires<sup>88</sup>

Pour ce qui est des facteurs internes, par contre, il convient de souligner certains arguments liés à l'insuffisance des cadres politiques congolais qualifiés et expérimentés en 1960 pour justifier certaines erreurs en matière de gouvernance du pays. Ces arguments ne sont pas du tout valables aujourd'hui, étant donné que le Congo compte en présent parmi les pays d'Afrique noire qui dispose d'un nombre amplement suffisant de cadres hautement qualifiés et expérimentés dans différents domaines. Il faut ajouter à

---

<sup>88</sup> Evariste TSHIMANGA BAKADIABABU, op cit, p273

cela le fait que sa classe politique a eu à faire un long apprentissage de l'exercice du pouvoir politique.

Tout compte fait, les conséquences de la poursuite des intérêts de grandes puissances se manifestent dans la faillite de la démocratie en RDC. la démocratie n'est pas encore effective au pays à cause de multiple ingérences dans la politique du pays. Pour ce faire, la consolidation de la souveraineté en RDC par des dispositifs efficaces est nécessaire en vue de faire face aux intérêts de grandes puissances.



## **CHAPITRE TROISIEME: MECANISMES DE CONSOLIDATION DE LA SOUVERAINETE DE LA RDC VIS-A-VIS DES INTERETS DE GRADES PUISSANCES**

Dans ce chapitre, nous voulons envisager certaines pistes de solution que la RDC peut emprunter pour consolider sa souveraineté vis-à-vis des intérêts de grandes puissances.

Pour ce faire, certains mécanismes peuvent soutenir l'Etat congolais de ne pas être une chasse gardée de ces grandes puissances. Ils le conduisent à une interdépendance et une transformation de ses ressources naturelles au pays en vue de permettre en ce dernier d'être le maître de son destin. Ainsi, il est impérieux que le pays trouve un leader pour tracer le cap menant au développement aussi bien économique que politique.

Dans cette perspective, la refondation de l'Etat Congolais n'est envisageable que grâce à l'établissement d'un leadership efficace, la mise en place des dispositifs scientifiques, techniques et technologiques, des dispositifs diplomatiques et militaires.

### **III.1. LA REFONDATION DE L'ETAT CONGOLAIS**

Le chemin de l'avenir de la RDC est entre le devoir de réforme et l'impérative de renaissance. Ainsi, le programme de reconstruction de l'Etat est nécessaire. Dans un contexte d'un monde mondialisé, il importe d'examiner les conditions et les capacités du Congo à assumer sa vocation géopolitique

Dans ce sens, la RDC doit éviter le déficit de sa souveraineté économique et géopolitique. En réalité, l'on constate que ce pays est contrôlé par les capitales étrangères. Les différentes guerres qu'a connues la RDC peuvent servir de leçon pour accroître sa capacité à assumer son indépendance et s'élever à la stature de puissance nationale et régionale<sup>89</sup>. Cette brèche doit passer par une politique de réforme, de modernisation et de progrès économique. Il s'agit des principaux horizons d'un Etat fort capable de gérer les convoitises extérieures avec leurs corollaires de rivalité commerciale

---

<sup>89</sup> NZANZU MUKESYAYIRA, la RDC face aux enjeux géopolitiques dans les relations internationales en Afrique centrale, mémoire, inédit, RI, FSSPA, UOR/Butembo, 2010-2011, p 62

préjudiciable à l'indépendance, et aussi d'endiguer les ingérences étrangères multiformes.

Autrement dit, l'avenir d'un rôle national, régional et international de la RDC, c'est sa capacité à structurer son espace économique interne dans le sens d'un marché interne destiné à servir la cohésion et la cohérence stratégique nationale. C'est aussi celle de se constituer une économie à vocation régionale produisant pour un marché élargi aux marchés des pays voisins. Ce qui implique de se doter des entreprises nationales à grande ambition et à vocation à transformer les communautés régionales transnationales, et des structures en entreprises compétitives plutôt que des entreprises administratives routinières<sup>90</sup>.

C'est pourquoi, il y a nécessité d'une politique de développement orientée dans le sens de transformation des ressources du pays. Cette politique doit parvenir à évaluer ce que l'on n'a pas et dont on a besoin et ainsi entreprendre à le produire. Elle doit répondre à la question comment faire l'argent et comment se le procurer comme le rappelle Paul KAKULE MATUMO KITSWIRI<sup>91</sup>. Mais, elle doit aussi savoir répartir cet argent, de façon équitable, sur la tête de chaque citoyen<sup>92</sup>. C'est dire que, cette politique de renaissance doit viser un avenir de paix. Elle doit gérer la question de la santé de la population comme une garantie de survie. Nombreuses plantes médicinales qu'a la RDC dans ses forêts sont une des voies pour y arriver. Aussi, doit-elle s'occuper de la question de la faim. Il n'en serait même pas difficile compte tenu des vastes étendues de terres fertiles et cultivables. Le pays doit disposer des usines de transformation de produits agricoles pour leur conservation de manière durable et pour une valeur ajoutée qui permet un prix compétitif sur le marché national et africain. Cela permettra une exportation de ces produits et une rentrée d'argent pour le pays afin de répondre aux besoins d'économie au niveau national.

---

<sup>90</sup> [WWW.pole-institute.org/documents/regards/4pdf](http://WWW.pole-institute.org/documents/regards/4pdf), consulté, le 07/08/2012

<sup>91</sup> KAKULE MATUMO KITSWIRI, Syllabus d'introduction à la science politique, inédit, G1 RI, FSSPA, UOR/ Butembo, 2007-2008, P2

<sup>92</sup> Idem

C'est cette même politique qui doit viser l'établissement de l'énergie, des voies de communication et de transport comme les routes, les chemins de fer, les aéroports et les ports au pays. Sans infrastructures, la RDC va rester un Etat enclavé. Mais, si les routes existantes sont réhabilitées et que les nouvelles sont construites, y compris celles de desserte agricole, le prélèvement des taxes sur les usagers constitue une source d'argent<sup>93</sup>.

Puis, la politique de renaissance implique le rétablissement de l'autorité étatique dans le sens noble du terme c'est-à-dire l'autorité augmente ; elle apporte un surcroit quand elle s'exerce. L'exercice effectif de l'ensemble des fonctions régaliennes permettrait d'abord la maîtrise du territoire et de ses ressources. C'est le préalable à la répartition équitable des revenus. Pour le Congo, avec une construction « cartographique » élaborée au 19<sup>e</sup> siècle au gré d'exploration et d'ambition Léopoldienne, notons que le pays comme l'ensemble de l'Afrique, n'a pas été voué à une recomposition territoriale. Ce qui importe, c'est la responsabilité de détenteur du pouvoir politique de la nécessité de couvrir du Nord au Sud et d'Est en Ouest cet espace immense. Et s'il faut des moyens pour y parvenir, il faut qu'ils soient déployés dans l'équité, la non discrimination, la confiance et le contrôle. Il s'agit là d'une exigence qu'on peut attendre d'un système politico-administratif efficace.

Dans cette perspective, la stabilité politique induirait pas à pas à une cohésion sociale, un développement économique et la fin des immixtions prédatrices. La stabilité rimerait avec la fraternité et la paix avec le progrès. Aussi, une coopération apaisée doit-elle se déployer dans l'environnement régional du pays. La force de notre pays viendrait de l'intégrité de ses représentants qui feraient autorité sans devoir se donner à la concussion. Le système politique conserverait le meilleur de la sagesse traditionnelle et bannirait les mentalités de chefferies clientélistes dans la foulée. C'est alors que l'aide internationale peut se pratiquer sans condition. Il s'agit là de la

---

<sup>93</sup> NZNZU MUKESYAYIRA, op cit, p 63

pertinence et la réussite des projets qui peuvent fermir l'étalon et non une quelconque injonction politique<sup>94</sup>.

En définitive, la refondation de l'Etat congolais peut crédibiliser ses institutions à tout point de vue. Mais elle ne peut être effective qu'avec la volonté de modernisation de l'Etat et de la réforme des services publics.

### **III.1.1. La modernisation de l'Etat congolais et la réforme des services publics.**

La politique intérieure doit viser la modernisation de l'appareil de l'Etat. Elle implique la réforme de l'Etat et de la gestion des services publics. Il s'agit de tirer les conséquences des mutations enregistrées jusqu'aux dernières ramifications de l'ordre politico-administratif, afin de retrouver une logique institutionnelle et une cohérence fonctionnelle<sup>95</sup>.

Sur le plan institutionnel, il s'impose des actions de recréation et de recréation de l'Etat autour des idées et des valeurs républicaines, démocratiques, d'unité nationale, d'intégration de la tribu dans les fonctionnements de l'Etat et de réajustement de l'Etat au droit. Il convient que les différentes forces politiques et sociales taisent leurs divergences et considèrent ensemble, dans un esprit responsable et de dialogue, ce qui les unit, c'est-à-dire l'intérêt supérieur de la nation<sup>96</sup>. La modernisation de l'Etat concilie la décentralisation et le développement local avec le renforcement des capacités institutionnelles de l'Etat.

Au regard de ce qui précède, notons que la relance et le développement du service public constituent une des poutres maîtresses de l'architecture étatique du nouveau Congo. Le service public est une des articulations cruciales du système de légitimation de la reconstruction étatique

. C'est à travers les ressources qu'il est possible de susciter la conscience collective nationale. C'est cette relance de service qui va contribuer

---

<sup>94</sup> N.NZEREKA MUGHENDI, les déterminants de la paix et de la guerre au Congo. Ed. Scientifiques internationales, Bruxelles, 2011, p 20

<sup>95</sup> [http : //WWWuni-mm.org/refaire-la-republique-,strategie-de-gouvernance/politique-interieure.htm](http://WWWuni-mm.org/refaire-la-republique-,strategie-de-gouvernance/politique-interieure.htm), consulté, le 07/08/2012.

<sup>96</sup> [http : //WWW.nouvelle-dynamique.org/article-17355220.html](http://WWW.nouvelle-dynamique.org/article-17355220.html), consulté, le 18/04/2012.

à remodeler l'image de l'Etat, en lui conférant une nouvelle légitimité. Elle va également permettre de voir, dans le nouveau Congo un Etat fonctionnel. Ce dernier n'aura pas de justification que par l'action concrète qu'il mènera au service du bien commun. Il prendra en charge la collectivité et aura comme exclusivité la préoccupation du bien-être, de l'épanouissement et du bonheur des populations du Congo. Il en sera protecteur de chacun dans les dimensions de justice, de sécurité, de défense, de fiscalité, d'éducation, de santé, etc.... pour lesquelles l'Etat a seul vocation de décider et d'agir. Cependant, les activités non spécifiques comme le transport et la communication où l'Etat n'est pas le seul agent d'exécution possible, constituent pour le secteur public l'unique chance de maintien de son champ d'intervention. La finalité est de permettre à l'Etat de réussir son impératif de cohésion économique et sociale. Cette transformation doit valoriser le service public aux yeux des citoyens et donner aux agents de l'Etat des raisons supplémentaires de s'investir dans leurs missions. De l'obligation d'assurer à tous un égal accès aux fonctions sociales essentielles, il ne découle pas automatiquement que celles-ci doivent être assurées directement par le secteur public. La légitimation d'un fonctionnement public ou privé ne doit pas être idéologique mais pragmatique. Elle doit reposer sur l'efficacité sociale et la satisfaction du public. Il appartiendra à l'Etat de démontrer qu'il offre à tous, dans les conditions de concurrence équitables et dans le respect des obligations de service public, les meilleures prestations pour un coût donné<sup>97</sup>.

### **III.1.2.L'opérationnalisation de la consolidation du territoire en RDC**

Une forte intégration spatiale du Congo pourra s'observer à partir de la mise en place d'une interconnexion des réseaux de transport. C'est aussi par l'amélioration de l'appareil Etatique qui doit faire apparaître de nombreuses zones contrôlées par le pouvoir public. L'effet de cette forte intégration est la défaillance des groupes armés dans des zones faciles à contrôler.

---

<sup>97</sup> <http://www.uner-mm.org/refaire-la-republique/strategie-de-gouvernance/politique-interieure.html>, consulté le 07/08/2012.

En effet, la capacité d'intégration socio-culturelle de l'Etat congolais se mesurera essentiellement à sa forte solidarité mutuelle de la société congolaise et à la grande stabilité des institutions politiques. C'est la consolidation de l'Etat qui implique les avancées significatives par rapport aux évolutions technologiques et idéologiques. C'est la forte viabilité de l'Etat qui se décline en trois dimensions observables à travers les indicateurs bien sélectionnés. Celle-ci doit se mesurer par la capacité militaire, ses exploits du passé et ses moyens matériels ainsi que la régulation avérée de l'Etat en vue de bien maintenir l'ordre. C'est donc la capacité dissuasive de l'Etat. Cette capacité sera renforcée par d'autres capacités comme la capacité extractive et distributive. Le budget conséquent sera un moyen privilégié qui garantira un accès équitable aux ressources localisées sur le territoire national. Et dans le climat de confiance mutuelle et de sécurité, le développement est toujours possible. Il doit cependant être non seulement endogène mais aussi soutenu par des partenariats réfléchis. Il impose ainsi une viabilité extérieure qui doit se mesurer à la qualité des liens symbolisant les intérêts partagés entre l'Etat concerné comme la RDC et les acteurs extérieurs<sup>98</sup>.

Bref, l'opérationnalisation de la consolidation du territoire national congolais passe par plusieurs mécanismes dont l'intégration socio-culturelle des congolais, la capacité dissuasive de l'armée, les capacités extractives et distributives du pouvoir et un partenariat raisonné.

### **III.1.3. Les besoins d'un Etat à refonder**

Les besoins d'un Etat à refonder sont multiples. Nous allons nous limiter aux principaux besoins.

Le premier besoin collectif qui aurait fait naître l'Etat, c'est le besoin de sécurité. Ainsi, le leviathan, théorisé par Thomas Hobbes, est chargé d'assurer la sécurité de tous ; en imposant l'ordre dans un état de nature où chacun éprouve le besoin de se débarrasser de la peur, de devoir recourir à l'usage de la force pour se protéger contre son voisin, considéré comme une

---

<sup>98</sup> N. NZERKA MUGHENDI, op cit , p 21

menace permanente. C'est le *Homo Homini lupus*. En fait, le besoin de sécurité en appelle à la catégorie des missions dites régaliennes de l'Etat. Il s'agit des missions de souveraineté qui demeurent nécessaires même dans un contexte international transformé. Comme dans tous les constructions politiques, tout congolais a d'abord intérêt à ce que l'Etat le débarrasse de la peur de l'autre en assurant de manière souveraine l'ordre interne pour le bien de tous et en protégeant sa population entière contre les menaces extérieures.

Le deuxième besoin sollicitant tout Etat moderne depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle confie à l'Etat des missions sociales, appelées d'ailleurs souvent « *mission moderne* » de l'Etat. En plus du maintien d'ordre, la construction politique est le pourvoyeur ultime du bien être social et matériel à sa population. En cette matière, deux méthodes s'offrent à l'Etat. soit, il intervient directement dans la vie socio-économique, s'il le peut ; soit, quand l'efficacité l'exige, il partage la construction de ce bonheur collectif avec des particuliers en gardant pour lui les activités dont l'improbable productivité désintéresse l'investissement privé et tout en se tenant prêt à intervenir en cas de nécessité dans les secteurs privatisés. L'essentiel dans les deux cas c'est de réduire au maximum les éventuelles frustrations de ses citoyens et de diminuer ainsi le risque de guerre civile qu'elles engendrent.

La troisième dimension de la viabilité de l'Etat est orientée vers l'environnement extérieur. A l'heure où les flux d'interdépendance transfrontalière se sont énormément développés ou accompagnés d'une prolifération d'enjeux dépassant la seule compétence étatique. Aucun Etat quelle que soit sa puissance, ne peut plus aujourd'hui s'enfermer sur lui-même. Les interactions avec les acteurs de l'environnement extérieur ont des répercussions positives ou négatives sur la paix, selon l'intérêt et la qualité du partenariat entre ces acteurs extérieurs et l'Etat congolais souverain du lieu. Des fenêtres sont déjà ouvertes sur le champ de la viabilité extérieure de l'Etat et continueront probablement de s'ouvrir<sup>99</sup>. Autrement dit, les besoins d'un

---

<sup>99</sup> N. NZEREKA MUGHENDI, op cit 201

Etat à refonder se traduisent aussi par des dimensions d'intégration et celles de viabilité de l'Etat. Nous concevons une triple intégration et aussi une triple viabilité.

Précisons que, le concept d'intégration spatiale utilisé dans le présent travail ne se confond pas avec l'intégration régionale supraétatique qu'André Marechal<sup>100</sup> désignait à sa manière par le terme « intégration territoriale. »

Il s'agit plutôt de l'intégration de l'Etat dans l'espace géographique qui lui est réservé, qui est juridiquement le sien et fait d'ailleurs partie de lui, l'espace sur lequel le pouvoir d'Etat est censé exercer sa souveraineté.

En fait, la triple intégration a une triple dimension. Elle peut être appréciée par rapport à l'implantation adéquate des institutions sur le territoire national, par rapport à l'adaptabilité des institutions aux traditions locales et, par rapport à leur réceptivité aux changements charriés par la modernité mondialisée.

L'intégration spatiale de l'Etat, son adéquation avec le pays aurait un impact certes sur l'efficacité de l'administration et de manière indirecte sur la prévention de la guerre. Selon que l'architecture institutionnelle est déployée de manière plus ou moins adéquate, le contrôle du territoire et de la population peut être plus ou moins rassurant. La capacité à assurer l'exécution des politiques publiques et à maintenir l'ordre en dépend. Par ailleurs, la faible insertion de l'Etat moderne dans les sociétés d'accueil revient fréquemment dans l'analyse des crises institutionnelles et des guerres auxquelles sont confrontées les jeunes Etats, par exemple en Afrique où le découpage colonial a donné lieu à des territoires superposés aux anciens territoires de chefferies, royaumes et empires. Le cas de la RDC est un exemple éloquent.

L'autre intégration vient de ce que l'on peut considérer comme les enjeux de la modernité. Aujourd'hui, le monde évolue si vite qu'une faible capacité d'adaptation aux changements rapides véhiculés par la mondialisation place de nombreux Etats dans une situation d'extrême

---

<sup>100</sup> Idem, p. 202



vulnérabilité. Ces changements sont d'ordre technologique d'une part et de l'ordre des valeurs d'autre part. L'Etat qui n'a pas de technologie appropriée à la situation présente se laisse infiltrer par des espions mieux équipés, devient incapable de contrôler efficacement des particuliers plus outillés, devient moins crédible auprès de ses partenaires, se prive de l'information nécessaire à sa sécurité, se trouve désemparé face à une menace interne ou extérieure<sup>101</sup>. De même, l'Etat qui s'adapte peu aux nouvelles valeurs mondialisées, inculquées à son peuple par les médias et autres auteurs et flux transnationaux dont la fluidité échappe aux frontières étatiques se vulnérabilise. Il s'agit là des réalités qui ont déjà piégé notre pays. Il faudrait s'en franchir pour espérer à une bonne intégration.

La viabilité a aussi une triple dimension. Elle est appréciée par rapport à la capacité de l'Etat à assurer sa survie en tant qu'Etat, par rapport à son utilité sociale interne et par rapport à son utilité vis-à-vis de l'environnement extérieur.

La première dimension de la viabilité d'un Etat est celle liée à sa capacité à se défendre lui-même en tant qu'Etat, c'est-à-dire aptitude à exercer et à protéger sa souveraineté. Il est intéressant de l'appeler la viabilité intrinsèque de l'Etat c'est-à-dire l'utilité de l'Etat par rapport à lui-même. Il est évident qu'un Etat qui perd les attributs habituellement reconnus aux Etats qui se laissent ainsi découvrir au monde intérieur comme un colosse rongé d'intérieur attirera facilement les initiatives visant à l'abattre pour prévenir ou limiter les dégâts de sa chute incontrôlée.

Bien entendu, il existe des Etats qui se privent volontairement d'une partie de leurs attributs de souveraineté notamment dans le domaine militaire, et qui n'attirent pas pour autant une quelconque agression extérieure ou une rébellion interne<sup>102</sup>. Mais c'est le statut de neutralité internationale dont ils jouissent qui les protège contre les agressions extérieures. Et c'est l'efficacité des autres dimensions qui leur permettent d'écarter les risques de rébellion

---

<sup>101</sup> N. NZEREKA MUGHENDI, *opcit*, p 225

<sup>102</sup> N. NZEREKA MUGHENDI, *op cit*, p 228

interne. Les Etats ont intérêt à renforcer les mécanismes inhibiteurs de la violence organisée sur le champ interne. C'est aussi pour la même raison appréciée par rapport aux acteurs extérieurs, que les réalistes lui réclament la quête permanente et souveraine de la puissance.

La deuxième dimension de la viabilité de l'Etat est celle découlant de son utilité sociale vis-à-vis de ses citoyens. C'est la viabilité interne, l'aptitude de l'Etat à remplir ses missions socio-économique, son utilité en tant que responsable du bien-être de ses citoyens. Les guerres civiles sont dans la plupart des cas causées ou encouragés par les frustrations de ceux qui y participent volontairement. Les agressions extérieures trouvent dans la même frustration les enzymes qui préparent le terrain à une invasion moins coûteuse.

La troisième dimension, celle de la viabilité extérieure de l'Etat, contribue aussi à sa stabilité et à cultiver un climat de paix avec les autres acteurs de la scène internationale. L'aptitude de l'Etat en tant que partenaire important d'autres acteurs contribue à le protéger contre une guerre qui nuirait aux intérêts partagés avec les autres<sup>103</sup>.

En définitive, la viabilité de l'Etat par rapport à sa sécurité, à sa population et à ses partenaires extérieurs constitue un souffle pour son développement.

### **III.2. LE RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS MILITAIRES**

L'armée s'inscrit dans un dispositif d'une portée majeure dans le raffermissement de la puissance d'un Etat. Sa mission première est la défense nationale. Elle est chargée de protéger le pays contre l'ennemi qui viole l'intégrité territoriale. Les forces armées sont formées, organisées et instruites pour la guerre<sup>104</sup>. Cette armée est définie et constituée comme un corps agencé et ordonné. Elle obéit aux règlements d'uniformisation, de standardisation, de formation et de motivation. L'uniformisation se traduit par l'adoption d'une langue unique. En RDC, le lingala est la langue de l'armée. Il ya également une

---

<sup>103</sup> N. NZEREKA MUGHENDI , op cit, p 229

<sup>104</sup> FREDERIC DE MULINEN, Manuel sur les droits de la guerre pour les forces armées, Ed C.C.R , Genève, 1989, p. XXI

tenue militaire uniforme. Par contre, la standardisation renvoie aux mêmes types d'armes de combat, aux mêmes moyens logistiques et aux mêmes critères d'avancement en grade. La formation des unités combattantes doit être la même et la motivation doit être équitable et régulière pour tous les éléments de rang. Par ailleurs, La formation militaire doit intégrer toutes les branches des sciences existantes. Mais, le recrutement de l'académie militaire est réservé à ceux qui ont un intellect suffisant et des compétences requises pour avancer en grade supérieur de commandement. D'autres formations complémentaires doivent être liées à l'évolution des technologies et aux spécialisations opérationnelles. La discipline demeure la mère de l'armée.

De même, la puissance serait un feu de paille si elle n'est pas dotée d'une prédisposition de défense et de sécurité dissuasive dite Armée. Même un scandale géologique, non effectivement protégé, est un facteur de vulnérabilité et de fragilité.

Cependant, depuis l'indépendance, les autorités politiques de la RDC n'ont cessé de décrier l'absence d'une armée formidable, nationale et dissuasive. Il faut noter ici que la force publique était une armée d'occupation coloniale. Elle était au service du harcèlement des populations colonisées<sup>105</sup>. Après le coup d'Etat de MOBUTU, cette armée était devenue néocoloniale en appui du camp anti-communiste. Au fil de temps, elle est devenue ethnique et clientéliste.

En fait, pour que la RDC structure sa puissance, elle doit se doter d'une armée républicaine. Cette dernière se donnera pour mission de servir et de protéger la population et ses biens. Elle servira également à la protection des institutions de la République. Cette armée doit défendre la démocratie et l'intégrité territoriale du pays. L'absence d'une armée forte hypothèque la survie de la RDC.

En outre, la nouvelle armée du Congo ne pourra se bâtir par mixage, moins encore par brassage. Ces pratiques ne permettent pas la

---

<sup>105</sup> ERNESTRE WAMBA DIA WAMBA, l'avenir du Congo ? rdc / Kisangani, 19 juillet , 2010, p. 18

standardisation, l'uniformisation et la formation homogène. Certes, la réforme d'une armée n'est pas une tâche aisée. Elle dépend aussi de la volonté politique avant de résulter d'un partenariat extérieur dans le domaine. Pour l'intérêt supérieur de la nation, le pays doit conclure un partenariat stratégique avec le carré des puissances du monde. C'est soit avec des alliées traditionnelles comme les USA, la France ou Belgique, soit encore avec des nouveaux alliés comme la Chine ou l'Inde.

Mais, le choix d'un partenariat extérieur doit être sur une expertise dont dispose le pays étranger. La formation ne doit pas être assurée par plusieurs pays à la fois. En RDC, la formation de l'armée dite nouvelle est tantôt formée par des Américains de l'AFRICOM, par la Belgique, par la France, par l'Angola, par le Rwanda ou encore par l'Ouganda. L'uniformisation d'une armée nécessite le choix d'un seul partenaire au lieu de plusieurs, et le seul critère doit être la capacité d'atteindre le seul objectif à poursuivre à la matière : constituer une armée de dissuasion qui permet de sanctuariser le territoire national selon le professeur Kakule Matumo.

Au regard de la montée de menaces, des périls de balkanisation, des pillages des ressources minières et forestières, de la destruction des populations depuis la guerre mondiale africaine de 1996 à 1998 et du protectorat Rwando-ougandais, jusqu'aux nouvelles guerres du Kivu, l'absence d'une armée républicaine est la première menace contre l'intégrité territoriale et contre le droit des congolais à l'autodétermination<sup>106</sup>. L'absence d'une armée forte gage de la souveraineté et l'indépendance du pays, ne peut rien décider sans recevoir des injonctions de la part de l'extérieur.

C'est pourquoi, la constitution de cette armée nouvelle exige aussi la définition d'une stratégie de défense. Celle-ci consiste à la projection des forces impliquant la mobilité des groupes sur toute l'étendue du territoire national. Il faut une professionnalisation des compétences dans une armée hautement qualifiée à la technologie nouvelle. Il faut une analyse de la gabarie militaire,

---

<sup>106</sup> MWAYILA Tshiyembe, la politique étrangère de la RDC, éd l'harmattan, Paris, 2009, P 139

c'est-à-dire, déterminer le nombre des soldats pour défendre le territoire. L'effectif militaire doit être proportionnel au nombre de la population en général et à l'étendue du territoire national. Il faut aussi déterminer les conditions, les qualités de recrutement, les conditions de logement, de nourriture, d'équipement, de formation continue, de logistique<sup>107</sup>, .... L'on doit tenir compte également de la fonction de l'intégration de l'armée dans le cadre des qualités égales, des recrutements dans toutes les régions et dans toutes les ethnies. L'armée doit ainsi être citoyenne<sup>108</sup>

Autrement dit, cette armée doit être bien équipée en armes et en moyens de protection et de surveillance du territoire. Elle doit avoir des radars, des satellites, des anti-missiles, des vaisseaux pour contrôler des cours et espaces d'eaux. Elle doit avoir des avions d'observation et de reconnaissance ou de repère, des hélicoptères antichars et de transport des troupes.

Et, pour avoir tous ces moyens, la RDC doit développer une industrie militaire. Cette dernière est importante pour un Etat à vocation de grandeur. Le pays doit produire lui-même des armes et des munitions pour se protéger. Et cela pour l'armée de terre, de l'air et de mer. Ainsi, une coopération stratégique est à encouragée dans ce sens. La RDC doit trouver un partenaire stratégique avec qui elle négocie la fabrication sur le territoire congolais des outils de contrôle comme des missiles ou des fusées. Et cela pour le fait que le Congo dispose des matières premières démesurées pour le faire. Nous rappelons ici que l'exigence d'une industrie militaire est un défi à relever pour la défense du vaste territoire de la RDC, de ses ressources, de sa souveraineté et cela pour la sécurité de son économie. Un pays en proie de l'insécurité n'attire pas des investissements étrangers en dépit du potentiel dont il regorge. Grâce au développement de l'université technologique, l'industrie militaire est tout de même envisageable. C'est dans ce sens que, même la génération des types et

---

<sup>107</sup> Idem, p 80

<sup>108</sup> SABAKINU KIVULU, les conséquences de la guerre du Congo en Afrique centrale, éd. l'harmattan, Paris, 2001, p 50

des qualités d'armes particulières à la RDC doit être réalisée par des cerveaux nationaux et vouées à la dissimulation<sup>109</sup>.

C'est ainsi que la production d'armes pourra permettre la vente de celles-ci aux petits Etats, y compris les Etats voisins qui en ont besoin. Cela constitue une source d'argent, en même temps que l'on se donne une disposition de les déstabiliser ou de les tenir en laisse. Cela n'est aussi envisageable qu'à la faveur d'un dispositif des services secrets et de renseignements mis en place.

### **III. 3. LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT**

Les services de renseignement ont une importance capitale dans la consolidation de la souveraineté d'un Etat. L'on distingue des renseignements militaires et civils. Le renseignement militaire vise la suprématie de militaires en temps de guerre. Il gère la sécurité du pays de façon générale. Par contre, le renseignement civil vise à surveiller l'environnement du pouvoir politique. Il s'occupe ainsi, de la sécurité publique<sup>110</sup>.

Dans tous les deux cas, les services de renseignement sont au service de la sécurité nationale. Ils visent la protection des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national, mais aussi à l'extérieur. Ses agents sont chargés de recueillir des informations relatives aux activités liées à l'espionnage, à l'ingérence, aux criminels et aux atteintes au potentiel économique. Ils mènent des surveillances et des enquêtes de sécurité. Cependant, ils n'ont pas l'autorité d'arrêter une personne. Ils se limitent à récolter des informations qu'ils livrent, dans le cas échéant, aux autorités judiciaires.

En RDC, les services de renseignement sont assurés par l'Agence Nationale de Renseignement (ANR). Cette dernière cumule les fonctions au niveau interne et externe. Créée en 1997, l'ANR constituait un service de renseignement de l'AFDL. A l'époque de MOBUTU, on parlait de service national

---

<sup>109</sup> NZANZU MUKESYAYIRA, op cit , p. 65

<sup>110</sup> J. BAUD, encyclopédie du renseignement et des services secrets, éd. Lavauzelle, Paris , 1998 , P. 11

d'intelligence et protection (SNIP). Il a été renommé en 1996 en direction générale de sécurité nationale (DGSN). L'ANR était placé sous la direction du comité de sécurité de l'Etat sous le régime de LAURENT DESIRE KABILA. C'est avec l'avènement de JOSEPH KABILA que cette agence retrouva son autonomie.

Et donc, les services de renseignement constituent le socle de la sécurité dans un Etat. Ils constituent aussi le support de la diplomatie d'un Etat. Ils doivent à cet effet, accompagner la consolidation de la souveraineté d'une unité politique. Une puissance sans renseignements efficaces est vouée aux multiples attentats contre son intégrité et ses populations.

Dans cette perspective, la RDC doit avoir des services de renseignement dignes. Pour ce faire, des fonds importants doivent être alloués pour ces services. Il s'agit des Fonds secrets de renseignement(FSR) pour répondre aux contraintes d'ordre sécuritaire et permettre la réalisation d'autres actions en temps de guerre dans ce que l'on appelle services d'action de renseignement.

Cependant, dans le cadre des relations avec les autres Etats, la RDC doit déterminer ce qu'elle tire de l'extérieur qui contribue à la réalisation de sa puissance et de sa prospérité. C'est ici que l'espionnage trouve sa place pour obtenir ce dont on a besoin. Sur ce, l'argent est le seul moyen pour obtenir ce dont on a besoin. Même pour avoir une information, il faut payer à celui qui vous la livre, trois fois son salaire régulier au minimum<sup>111</sup>. Certes, un pays qui n'a pas d'argent ne peut pas maintenir des services de renseignement efficace ni, au niveau interne ni, au niveau externe. C'est un défi à relever pour la RDC qui se veut un Etat à vocation de grandeur ou de puissance.

Par ailleurs, des services de renseignement à la hauteur de la sécurité de la RDC sont presque inexistants. Le cas illustratif est celui des événements qui se produisent aux pays depuis son indépendance à nos jours. Il est premièrement enregistré l'assassinat macabre de Patrice LUMUMBA et de Laurent KABILA. Ce dernier était tué dans son bureau de travail sans que ces

---

<sup>111</sup> Propos recueilli auprès du professeur KAKULE MATUMO KITSWIRI

services soient à mesure d'empêcher ce spectacle. Plusieurs attentats contre la résidence de la République sont signalés. Le dernier a été enregistré contre la résistance du chef de l'Etat et contre le camp logistique de KOKOLO à Kinshasa en mars 2011.

Si, en 1960, le Congo n'a pas réussi à protéger son indépendance totale, c'est parce qu'il n'avait pas les moyens de sa sécurité. Cependant, pendant la deuxième République, MOBUTU avait compris le sens de la sécurité, mais il l'avait mise à son service personnel et non à l'Etat.

Au service d'un individu, les services de sécurité étaient devenus des services de répression. La sécurité est restée le domaine de l'armée et de la police. C'est pourquoi, beaucoup de tentatives de déstabilisation ont été observés dans le pays en dépit de l'existence des services d'intelligence. Ces derniers sont avalisés au rang d'une simple administration sans moyen d'action. Ainsi des mesures de prévention des incidents ne sont pas visibles.

Dans cet ordre d'idées, l'ANR ne semble pas connaître son rôle. Elle semble rechercher toute personne qui parle mal du président ou pense mal de lui. Elle demeure un service de répression et d'intimidation. Souvent ses agents passent leur temps dans des débits des boissons. Ils sont des malfaiteurs qui rançonnent la paisible population<sup>112</sup>. Ils s'adonnent à des arrestations des journalistes et des activités des droits de l'homme. Ils se déguisent même en agents judiciaires pour trancher des litiges entre individus voisins.

Pourtant, les services de renseignement sont d'une importance irréfutable dans le pays pour sa protection contre toute menace interne ou externe. Autant, il est demandé aux congolais de tenir l'image de ces services, autant, les institutions du pays doivent une attention particulière à ces services.

Il s'impose des Etats-majors des services de renseignement en RDC. Ici, il sera question d'évaluer le passé, d'analyser le présent et d'envisager le futur. On n'attendra pas l'effort de la coopération extérieure pour renforcer ces

---

<sup>112</sup> JOHN SIMBA, RDC : « réhabiliter les services de renseignement du pays » In Congo time , 11 mai 2011, sur <http://WWW.africarabia.com> ; consulté le 5 juin 2011. 15 : 50 , cité par NZANZU MUKESYAIRA, opcit , p. 76.



services. On ne peut que compter sur la volonté et les efforts des institutions du pays. L'on doit mobiliser des fonds pour atteindre des résultats escomptés dans la recherche des informations pour l'intérêt supérieur de la nation Si l'on ne fait pas tout ce qu'on doit faire aujourd'hui, l'on construit sur le sable.

Ainsi, le renouveau dans les services de renseignement permettra de découvrir, de dénicher et d'alerter dans le cas où une menace contre le pays se prépare. Ces services se révéleront ainsi comme un instrument de prévention. Certes, que la puissance de la RDC a besoin d'une sécurité permanente en vue de maîtriser son étendue d'un sous-continent et protéger ses ressources.

### **III.4. ETABLISSEMENT D'UN LEADERSHIP EFFICACE**

Dans cette section de notre travail, il est question de parler du leadership, des qualités d'un leader, de ses stratégies dans un contexte particulier de la RDC.

#### **III.4.1. Définition**

En parlant du leadership, KAKULE MATUMO KITSWIRI<sup>113</sup> dit qu'il signifie trois choses. D'abord, la conduite, dans le sens de conduire ou diriger un groupe vers un objectif bien déterminé c'est-à-dire prendre les gens d'un point A vers un point B en mieux. Ensuite, les qualités de chef dans le sens de toujours trouver des solutions à toutes les situations qui se présentent au groupe alors que l'on est en cours de route. Enfin, le sens de commandement, que ce soit dans le domaine militaire, politique, ou administratif parce que on a autour de soi des gens à qui on délègue le pouvoir et l'autorité pour un commandement, une coordination, un contrôle et une correction efficace des actions à mener.

Dans cette perspective, pour mettre un terme aux intérêts de grandes puissances sur la souveraineté de la RDC, le leader doit personnifier ces trois choses ci-dessus. Un leader doit comprendre ce qui se passe dans le pays. Il doit connaître qui est l'ennemi de son pays et savoir comment le mettre hors

---

<sup>113</sup> KAKULE MATUMO KITSWIRI, cours de leadership, inédit, FSSPA, RI, UOR/Butembo, 2009-2010, p3

l'état de nuire. C'est ainsi que Bony<sup>114</sup> conçoit le terme "leadership" comme un type de comportement par rapport à un groupe. Il souligne que le leadership est entendu en terme de dominance, d'un acte ou d'une réaction qui affecte l'attitude ou les actes d'autres personnes. C'est ainsi un processus par lequel un individu dirige, guide, influence ou contrôle les pensées, les sentiments ou les comportements des autres êtres humains<sup>115</sup>.

Généralement , cependant , le mot leadership est un vocable anglais qui englobe tous les aspects soulignés ci-dessus et s'applique à une personne pour la conduite de sa vie personnelle , à un groupe des personnes , tout comme une entreprise de taille moyenne ou de très grande taille, au sens du commandement militaire ou à la direction des partis politiques ,des nations et des organisations internationales<sup>116</sup>.

Bien entendu, les investigations se sont dédiées à chercher l'idée, le secret qui porte au succès de grands personnages de l'histoire. Il s'est avéré une formule que tous les gagnants ont mis en pratique, et sans laquelle ils ne seraient parvenus ni à être grands ni à être célèbres « leaders ». Il est donc significatif pour un leader d'observer quelques conditions devant lui permettre d'aboutir à un résultat escompté. Il s'agit premièrement de diriger sa pensée vers un objectif déterminé que l'on désire atteindre et ne pas en détourner son attention. C'est la loi du plafond ou de profondeur. Elle dispose que l'aptitude au leadership est le plafond ou la profondeur qui détermine le niveau d'efficacité d'une personne. Lorsque la vision d'une personne est faible et que ses savoirs faire sont aussi faible, elle se remarque par l'absence de l'intuition et de l'impulsion positive. Deuxièmement, il faut élaborer un plan pour réussir à atteindre cet objectif. Un plan signé et détaillée que l'on doit suivre jour après jour, et qui fera que son activité soit organisée et pleine d'enthousiasme. D'où la notion de planifier dans la loi de navigation ou n'importe qui peut barrer le navire, mais pour tracer le cap, il faut nécessairement un leader.

---

<sup>114</sup> HENRI BONY cité par KAKULE SIVIRIHANI, les mécanismes du néocolonialisme en Afrique subsaharienne, mémoire , RI, FSSPA,UOR, Butembo, 2009-2010,p.28

<sup>115</sup> HENRY BONY, opcit, p 28

<sup>116</sup> KAKULE MATUMO KITSWIRI , opcit , p 2

Troisièmement, il y a à développer un désir sincère de réaliser ce que l'on veut obtenir. C'est le désir ardent qui est la plus importante motivation de l'action. Désirer obtenir les succès résulte donc de l'habitude à atteindre ses objectifs. Quatrièmement il faut avoir une grande confiance en soi-même. Cette confiance est rencontrée dans ses propres capacités et aptitudes pour pouvoir arriver au succès, en refusant toute idée d'échec et en accordant la plus grande importance aux qualités positives que l'on possède plutôt qu'aux faiblesses ou aux possibilités de défaite. L'on doit stimuler la confiance en soi-même et en ses propres capacités. L'on doit concentrer son esprit sur ses qualités positives, sa capacité de réussir et non sur les problèmes impossibles à résoudre. Mais avoir confiance en soi-même ne signifie pas s'en orgueillir ni vivre en s'attribuant « des certificats de bonnes conduite » et des excuses pour ses propres manquements. Il faut donc affronter honnêtement ses propres erreurs et travailler constamment pour les corriger. Mais jamais il ne faudrait penser être inférieur à ce qu'on est. Sinon, il aurait là un mensonge qui peut mener à la lâcheté. La réalisation ou l'échec d'un exploit dépend en bonne partie de l'image qu'on a de soi-même.

Enfin, l'on doit se consacrer d'une façon tenace et inlassable à l'objectif que l'on recherche, sans se laisser décourager par les obstacles, les critiques, les circonstances contraires ou les pensées, les actions ou les propos négatifs des autres. Cette énergie concentrée vers la réalisation d'un objet favorise de nombreuses opportunités. Ces dernières ne se laissent pas attraper par ceux qui ne font rien. Au contraire, elles s'approchent généreusement de ceux qui osent attaquer ou travailler avec force pour arriver au succès<sup>117</sup>.

Bref, il s'agit là d'une formule de base dont les congolais doivent graver non seulement dans leur mémoire par la répétition et l'étude, mais aussi qu'ils doivent appliquer dans une logique. Cela à la manière d'un capitaine qui conduit le bateau d'un port de départ vers un autre d'arrivée sans se perdre

---

<sup>117</sup> XXX, leadership, les succès à la portée, éd. medi-spaul, Kinshasa, 2005 ; p. 10

dans la mer malgré le déferlement des vagues. C'est ainsi qu'un leader doit exercer un certain nombre des fonctions dans la conduite de la nation congolaise

### **III.4.2. Les fonctions d'un leader.**

Construire un pays riche très prospère en RDC exige de bons leaders. Ceux-ci doivent remplir certaines fonctions importantes. HEMPHILL<sup>118</sup> en reconnaît cinq au leader. Il s'agit de poursuivre l'objectif du groupe, l'administrer, pousser la troupe à renforcer son sentiment de sécurité et agir sans considérer son propre intérêt mais celui du groupe.

Dans cet ordre d'idée, la fonction de « leader » est une forme d'interaction sociale s'exerçant entre individus qui occupent cette position et les membres du groupe. Poursuivre l'objectif du groupe pour un leader consiste à inventorier les besoins du groupe et décider d'y apporter solution en tenant compte du plan d'action tracée par eux et pour eux-mêmes. Ce plan d'action arrivera à convertir en réalité ce qui, maintenant existent dans les pensées. Le plan d'action évite les délais, les retards initiales, les attentes, les ajournements qui retardent la réalisation des idéaux. Le fait d'avoir un plan et la poursuite de la réalisation de ce plan détermine quoi faire, quand le faire, ou le faire pour agir et créent une quiétude inspiratrice c'est-à-dire une grande assurance dans l'action c'est ce plan qui réveille le potentiel endormi que l'homme a dans sa personnalité. Il fait sentir le battement de la force des talents, des aptitudes et des capacités qui se reposent en lui et qui peuvent lui apporter beaucoup de succès. Il est également considéré comme une niveleuse ». C'est lui qui va aplanir les difficultés et enlever les encombres qui bloquaient l'homme sur le chemin. Il est considéré tout de même comme un plan stratégique militaire qui signale au militaire chaque pas qu'il faut faire ou éviter dans le combat. De cette manière, l'aptitude d'un leader se mesure comme le plafond qui détermine le niveau d'efficacité d'une personne. Il s'agit de la manière de réfléchir

---

<sup>118118</sup> HEMPHILL cité par KAKULE SIRIVAHANI, op cit, p40

(raisonner) en paliers successifs dans le travail afin d'atteindre le meilleur résultat ou le meilleur des objectifs.

En outre, administrer revient à coordonner les activités. Même si l'on est un leader visionnaire, la coordination nous révèle que seul l'on ne peut rien. Le leader travaille en équipe. Autrement dit, en concevant l'idée, il doit être accompagné de ceux qui l'aideront à coordonner l'action. Il s'agit de renforcer la capacité du groupe en montrant à chaque individu l'importance du travail tout en le faisant jouir du résultat du travail. C'est ainsi que plus le nombre de personnes qui travaillent consciemment dans l'unité est élevé, plus le résultat est satisfaisant surtout lorsqu'elles jouissent les fruits de leurs labeurs<sup>119</sup> .

Certes, toute personne a besoin de la sécurité, dans tous les domaines de la vie. Qu'il s'agisse de la sécurité sociale, de la sécurité alimentaire, de la sécurité des biens, de la sécurité lors de la circulation que de la sécurité du groupe,... cette sécurité doit être permanente afin que chaque membre de la communauté se sente dans son bain d'œuvrer librement à ses occupations.

Dans une communauté, l'intérêt individuel est sacrifié à l'intérêt collectif. C'est la raison pour laquelle, le leader est le premier à obéir à cette norme. Ainsi, il doit agir sans considérer son propre intérêt, mais celui du groupe<sup>120</sup>. Quand les leaders congolais renonceront aux intérêts personnels (égoïstes) et aux intérêts étrangers, ils travailleront pour l'intérêt du Congo et de tous les congolais tout en assurant la sécurité de leur pays ou des congolais. Ainsi, les leaders congolais auraient répondu à la question où voulons-nous amener le pays ? C'est-à-dire ce point d'arrivée est-il favorable, agréable et communautaire. C'est pour combien de temps que nous y serons. Aussi, faudrait-il donner les impulsions à toutes les situations inacceptées où les congolais ont perdu la confiance en eux-mêmes en croyant qu'ils ne peuvent rien faire sur cette planète.

---

<sup>119</sup> KAKULE SIRIVAHANI, op cit, p29

<sup>120</sup> Idem, p50

Tout de même faudrait-il se sacrifier pour le bonheur de son pays. Le congolais doit voir les priorités et refuser les alternatives à la victoire en vue de trouver les moyens de gagner ou d'atteindre le dernier palier de priorités.

Le même congolais doit avoir la confiance aux autres congolais. Il doit avoir la compétence, être un homme de relations et avoir des bons caractères. Il s'agit là les qualités pour personnifier le leadership. C'est avec une vision de haut sommet des performances que les leaders peuvent conduire les troupes.

Les leaders congolais doivent, enfin, former d'autres leaders. L'objectif est de préparer une succession durable et objective portant la confiance ou le fondement du « leadership ». C'est ainsi qu'ils doivent servir leur nation.

En définitive, il faut retenir que les personnes, les associations ou les pays sans buts vagabondent sans jamais parvenir nulle part. Ce sont les objectifs qui favorisent la concentration sur le résultat et qui suscitent chez les individus, le souci de l'accomplissement et du progrès.<sup>121</sup> Mais attendre les objectifs nécessite des stratégies.

### **III.4.3. Les stratégies d'un leader**

Pour que le leader puisse bien conduire la troupe, il doit avoir des stratégies dans plusieurs domaines. Celles-ci peuvent être regroupées en trois niveaux.

D'abord, les stratégies de résolution des problèmes ou des (conflits). Ce sont les heuristiques qui sont les techniques puissantes pour résoudre un problème. Leur choix doit dépendre beaucoup de problèmes et de la finalité poursuivie en s'attaquant aux causes et non aux effets.

Ensuite, les stratégies dites de contrôle qui organisent le processus de résolution du problème ou d'accomplissement de la tâche. Ces stratégies de contrôle contiennent une part de surveillance, de diagnostic et de correction.

Enfin, les stratégies d'apprentissage qui sont des stratégies pour acquérir les différents types de savoir que l'on a déjà décrits. Autrement dit,

---

<sup>121</sup> A. D'SOUZA, Leadership. diriger avec efficacité. volume3, éd ; paulimes, Africa, NAïrobi, 1994, pp.126-128.

avoir un point de départ et aller de victoire à victoire à la manière des vagues successives.

Bref, il faut avoir un leader de l'impulsion, de l'intuition, de vision et serviteur dans un esprit de partage équitable du revenu national. C'est le leader caractérisé qui peut orienter ce dessein pour permettre à tous de bâtir une existence acceptable. C'est-à-dire une existence qui doit être loin du spectre de la misère et de la faim. C'est à l'exemple de toute entreprise qui a la volonté de se tailler la part du lion des bénéfices provenant d'un marché futur. Il s'agit donc à la nature d'une entreprise qui doit se doter des avantages décisifs au client tout en construisant son avenir et non s'imaginer ; c'est-à-dire stimuler sa révolution.

#### **III.4.4. Le leader congolais et la révolution**

Nous pensons que le leader congolais devrait- suivre les idées révolutionnaires d'ANTOINE GRAMXI<sup>122</sup> qui privilégie la révolution douce. Cela doit avoir deux phases.

D'abord, la phase de la conscientisation c'est-à-dire la sensibilisation de la population, leur enseigner l'éducation civique et politique de masse. On ne peut réussir une révolution sans les masses populaires. Et lors qu'elles sont mobilisées et politisées, elles dégagent les énergies telles que qu'aucun pouvoir oppresseur ne saura résister<sup>123</sup>. Cette conscientisation comme première phase de la révolution douce a été témoignée par Jules chomé en ces termes :

« Je garderai toujours le souvenir de ce soir où quand nous avons fini de travailler et que je me préparais à regagner mon hôtel ; je montais à l'étage pour saluer madame Mulele et que je trouvais là, assise par terre devant la télévision, parce que l'ambassade manquait des sièges, les petits Lumumba mêlés aux petits mulele... une quinzaine d'enfants ayant retrouvé une atmosphère familiale.

---

<sup>122</sup> <sup>122</sup> A. KATSUVA MUHINDO, théories et doctrines politiques et sociales, inédit, G3 RI, /Butembo, 2009-2010, p.4

<sup>123</sup> KALELE, pour mieux comprendre le néo-colonialisme en RDC éd. KIMPWANZA, ROME (Italie) septembre 1996, p 30

A cette époque, j'avais en conscience de l'extraordinaire présence de Mulele , de la gravité avec laquelle il abordait le problème de son pays. Il n'avait pas encore été en chine. Il n'avait eu besoin d'aller en chine pour être convaincu de ce que seule une évolution pouvait débarrasser le Congo des traitres à la solde de l'étranger et permettre au peuple de prendre en mains ses propres destinés<sup>124</sup>... ».

Ensuite, la phase de l'exercice du pouvoir qui consiste à l'instauration de la justice sociale. Cette seconde phase nécessite le concours de plusieurs forces qui sont constituées de tous les participants à l'appareil idéologique de l'Etat, notamment les intellectuels parce que la révolution consiste aussi au renversement des modes de penser. C'est ainsi que GRAMXI insiste sur la notion de l'idéologie et l'instauration de la justice sociale.

Autrement dit, le leader congolais pour qu'il réussisse la révolution dans son pays, il doit travailler avec la masse. Il doit la conscientiser et la sensibiliser de là il veut amener le pays dans une justice sociale, fondement de toute paix en société. C'est ainsi que ce leader prétendra changer le cours de l'histoire.

#### **III.4.5. L'autoproduction**

Par l'autoproduction, nous entendons le fait de produire soi-même, ce dont on a besoin, et entreprendre de produire ce dont on aura besoin. Et nous savons que personne ne peut produire seul ce dont il a besoin. De ce fait, la nécessité de complémentarité s'impose ; d'où les facteurs de production comme l'homme, le travail, la nature et le capital. L'homme doit travailler dans la nature dans le but de rendre sa vie plus agréable, plus facile et plus vivable en communauté<sup>125</sup>.

C'est ainsi que par rapport aux richesses naturelles du Congo par exemple l'autoproduction est une nécessité, l'exploitation de nos minerais et

---

<sup>124</sup> JULES chomé ; , l'ascension de Mobutu du Sergent Joseph Désiré au général Seseseko , éd. complexe , Bruxelles , 1975, p 17.

<sup>125</sup> M. KAKULE SIRIVAHANI, op cit .p 32



leur transformation au Congo. Il s'ajoutera la mécanisation de l'agriculture et la pêche afin de pouvoir gérer la faim.

Cependant, cette autoproduction sera renforcée par un certain nombre de facteurs. Parmi ces facteurs l'implantation sur le territoire congolais des industries et des laboratoires médicaux pour gérer soi-même la santé. il faut également l'acquisition de la technologie et l'érection des universités technologiques.<sup>126</sup>

Si donc les pistes ci-dessus sont appliquées correctement, le Congo peut tenter de mettre en terme aux intérêts de grandes puissances qui gangrènent sa souveraineté depuis son indépendance en 1960.

Bref, l'autoproduction libère de la dépendance même si l'on ne peut produire seul ce dont l'on aura toujours besoin.

#### **III.4.6. Le leader dans l'architecture**

Nous voulons épingler ici la notion d'architecture stratégique. Dès lors ' « l'architecte » doit avoir la capacité de rêver ce qui n'est pas encore. C'est à l'exemple d'une cathédrale là où n'existe qu'une plaine balayée par le vent et une élégante travée qui enjambe un gouffre jusque là infranchissable <sup>127</sup> dans le but d'y construire ce qui n'est qu'un dessein, un ensemble des visions, des pensées ou rêves qui peuvent permettre d'accéder à la résolution du problème. Mais, il faut également élaborer un plan, permettant de transformer son rêve en réalité. C'est un dessein d'idée cartographiée. L'architecte doit être à la fois rêveur et dessinateur. Il marie l'art et la technique pour matérialiser ses rêves (desseins).

Sur ce, MEISTER écrit : « science et techniques sont avant tout des phénomènes sociaux, maniés par des hommes en fonction de leurs besoins et leurs intérêts »<sup>128</sup>. C'est à cela que les leaders congolais doivent s'accrocher et réfléchir de la sorte pour dessiner la vision de la RDC.

<sup>126</sup> P. KAKULE MATUMO KITSWIRI, op.cit, p.3

<sup>127</sup> CK. GARHA HAMEL PRAHALARIS, la conquête du futur, ed, inter-édition, Paris, 1995, p.13.

<sup>128</sup> A. MEISTER, L'Afrique peut elle partir ? ed seuil paris, 1966, p.407.

Toutefois, chaque entreprise a sa propre architecture de sa formation. Elle est constituée d'une infrastructure technologique moderne et de modes dominants de communication entre individus ainsi qu'entre services. Le Congo doit également avoir son propre leadership de sa formation. Il doit avoir une base solide dans la conception politique, la réalisation de cette politique dans une administration flexible entre les gouvernants et les gouvernés.

Son élaboration va dans le sens de résoudre les défis en se concentrant sur les avoirs (richesses) la capacité intellectuelle et les techniques et technologies.

Dans cette perspective, la RDC doit avoir également sa propre architecture sociale. Celle-ci doit élaborer des normes des comportements concrets à une hiérarchie de valeurs implicites. Il s'agit des valeurs et des comportements que le leader doit chercher à recruter. C'est ainsi que le Congo a son propre service financier qui est une liquidité dans le bilan. Il a également son système de formation comptable et le budget d'investissement. Ce système se repose nécessairement sur une conception de paiement d'impôt et taxes, des ressources provenant des entreprises étatiques et paraétatiques, du tourisme et du porte feuille.

Et enfin, le Congo a besoin d'une architecture stratégique. Il s'agit, pour, le leader, de déterminer quel nouveau problème va se présenter et entreprendre les préventions en temps utile. Il compte proposer dans un temps fixe les objectifs à atteindre et entreprendre l'exécution. En fait, se doter d'une architecture stratégique, c'est fondamentalement dessiner un plan de mise au point de nouvelles fonctionnalités d'acquisition, de nouvelles compétences ou de migration de compétences existantes, d'acquisition de nouvelles technologies et techniques et de configuration d'interface avec d'autres pays, puis d'un contrôle total et effectif du territoire national. Ces options du leader doivent aller de génération en génération et d'année en année. Ce type de leader ne doit pas être source du malheur, en érigeant des barrières ou des situations qui arrêteront les générations à venir dans un domaine quelconque pouvant rendre la vie vivable. Il ne doit pas l'être non plus en discernant les fondements sur

lesquels s'est construit le monde où ils vivent aujourd'hui, en comprenant la complexité du temps présent et la diversité du monde actuel dans la domination géographique institutionnelle, socio-économique et culturelle en confortant l'histoire nationale de son pays à une vision plus générale de l'histoire du monde et en replaçant dans le cadre chronologique, dans l'enracinement historique et dans l'aire géographique des nombreux faits.<sup>129</sup>

Dans ce cadre, un bon leader doit donc en tirer les meilleures leçons en vue de prendre des décisions déterminées au profit de l'intérêt national. Il doit le faire accompagner des dispositifs scientifiques-techniques et technologiques dans le but de la consolidation de son territoire qui pourra faire échec aux intérêts définis par les étrangers sur la souveraineté de son pays.

#### **III.4.7. Promotion de l'intérêt national**

Notons ici qu'une réflexion stratégique sur la définition de l'intérêt national congolais doit être bien murie. Les institutions nationales doivent veiller quotidiennement à la consolidation de l'unité nationale, vectrice d'une nouvelle puissance nationale. Au Congo, il doit y avoir aussi la notion de la morale publique pour promouvoir la bonne gouvernance et le respect de la chose publique.<sup>130</sup> Il faut adjoindre ici la lutte contre la concussion, la pénurie, le détournement des deniers publics, la non personnalisation du pouvoir et l'impunité. Si une telle politique est mise en œuvre de manière efficace, les ressources de la RDC peuvent soutenir et entériner la consolidation de sa souveraineté. Ce qui nécessitera d'être accompagné par des dispositifs scientifiques techniques et technologiques.

### **III.5. LES DISPOSITIFS SCIENTIFIQUES TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES**

C'est avec la technique et la technologie que l'homme peut transformer la nature pour rendre sa vie facile et agréable. Elles nous permettent de fabriquer des biens utiles pour nous-mêmes. C'est l'auto fabrication qui peut faire face aux intérêts de grandes puissances sur la souveraineté d'un pays

<sup>129</sup> M. KAKULE SIRIVAHANI, op.cit, p.45

<sup>130</sup> Pierre de QUIRINI, *expliquez-moi la démocratie, édition épiphanie*, Kinshasa,1999, p.11

comme la RDC pour atteindre cette finalité, comprenons en premier lieu ce qu'est la technique et la technologie dans un contexte congolais où les défis sont multiples. Il s'agira également de tenter de rapprocher l'homme et la technique pour terminer par la possibilité pour les congolais d'acquérir la technique et la technologie.

En effet, dans la vie humaine, rien ne marche sans dispositif technique. C'est-à-dire les mécanismes nécessaires à une action ou les mécanismes qui concernent les applications de la connaissance théorique dans un domaine quelconque.<sup>131</sup> C'est la raison pour laquelle les concepts comme technique commerciale, technique militaire,... existent avec force. Toutes ces techniques dépendent de l'ensemble de connaissance ou d'études d'une valeur universelle, caractérisé par un objet et une méthode déterminée et fondée sur des relations objectives véritables. Aussi, le concept « Scientifique » exprime-t-il une qualité conformément aux exigences d'objectivité, de précision et des méthodes du savoir. Il oriente nos pensées dans les procédures qui nous permettent d'atteindre le but assigné, tout en utilisant les techniques d'outil ou du matériel utilisé qui sont la technologie.

De même, le concept « technologique » exprime cependant, les qualités de cette technique. La technologie, quant à elle, indique l'ensemble des procédés employés pour produire une œuvre ou obtenir un résultat déterminé ou simplement un ensemble des procédés méthodique fondé sur des connaissances scientifiques et employés à la production d'un bien.

Certes, pour Bernard<sup>132</sup> le progrès technique se manifeste soit par une augmentation de l'efficacité des facteurs de production soit par la disponibilité de biens nouveaux ou de meilleures qualités. Dans le premier cas, il s'agit d'une innovation de procédés et dans le second, d'une innovation de produits. De plus, l'innovation consiste à l'intégration du progrès technique dans la production par opposition à la découverte qui se situe dans le

---

<sup>131</sup> P.AUGE, *le petit Larousse illustre 2007*, éd librairie Larousse, Paris, 2007, p.392.

<sup>132</sup> M.BERNARD et alii, *Le progrès technique*, inter édition, Paris, 1945, p109 cité par KAKULE SIRIVAHANI, op cit ,p 39

laboratoire. C'est avec les innovations et les découvertes scientifiques qu'on peut rendre sa vie facile et agréable comme difficile aussi. Cela suppose donc quelques défis à relever.

Dans cette perspective de l'indépendance du Congo, le pays est confronté à plusieurs défis dont ceux ayant trait aux techniques. Il ya lieu d'enregistrer le défi pour la RDC de comprendre que si le Nord est dit développé, c'est grâce au progrès technique et technologique auquel elle n'a jamais songé. C'est aussi de savoir et comprendre que tout ce qui existe sur la terre comme richesse est bien le produit des applications pratiques, de découvertes scientifiques, techniques et technologiques pour lequel le pays ne rêve pas encore. D'autres défis pour le pays, sont de mobiliser son aptitude à exploiter ses ressources pour lui-même, d'exploiter le progrès scientifique pour améliorer la vie de ses populations et de promouvoir les productions congolaises c'est-à-dire le rendre compétitives.

Par conséquent, les congolais doivent savoir que la détention ou la recherche de la technologie est la clé du développement. Sur ce, SEYMOUR WHITAKER<sup>133</sup> écrit : « par vagues successives, les progrès techniques ont permis de répondre aux attentes en fournissant de nouveaux instruments permettant l'accès du grand nombre à la consommation culturelle comme la Radio, la télévision et l'internet. Dans tous les domaines, les progrès technologiques ont permis d'améliorer et d'augmenter la production. Plus important encore, ces progrès se sont accompagnés d'un abaissement tout à fait remarquable de prix de ces produits ; ce qui peut permettre à la masse des consommateurs d'en profiter.

Depuis longtemps, notre pays n'a entrepris une richesse avec succès dans le domaine de production de techniques. Il s'est borné à la commande des biens à forte valeur ajoutée au lieu d'entreprendre les mécanismes d'acquisition des matériels permettant de fabriquer les produits en fortes valeurs ajoutées.

---

<sup>133</sup> J. SEYMOUR WHITAKER, *Les Etats-Unis et l'Afrique : les intérêts en jeux*, éd. Karthala, Paris, 1981, p2

C'est pourquoi, les ressources naturelles de la RDC sont exportées, extraites puis traitées légèrement dans la finalité de faciliter le transport vers les industries pouvant les traiter afin de les rendre utiles à l'homme. Ces ressources après avoir été raffinées et traitées, elles prennent une autre forme et exercent une fonction. Et le produit fini de ces ressources coutera plus cher que le prix initial de ces ressources. Ce prix dépend également de la valeur et de l'utilité c'est-à-dire de l'appréciation qui commande l'offre et la demande. En comprenant cette logique, pour que la RDC et ses potentialités pèsent sur la scène mondiale, les congolais doivent entreprendre à traiter, à raffiner et à donner une forme et une fonction à leurs ressources naturelles. De cette façon, ils devront participer à la fixation des prix des produits dans le commerce mondial<sup>134</sup>.

Néanmoins, cette participation à la fixation de prix et son respect n'est possible qu'en se basant sur la maîtrise de stratégies de résolution des problèmes, de contrôle de processus mentaux afférents, d'apprentissage des techniques et technologies. Ceux-ci se font suivre des innovations de procédures et des compréhensions de fait dans des domaines déjà explorés ou entièrement nouveaux. Dans ce cadre, il faut expérimenter le rôle de ces technologies en tenant justement compte d'avoir fait recours à de grands rêveurs ou penseurs c'est-à-dire avoir une bonne idée, se façonner un dessein et entreprendre la réalisation, avec le courage sans y détourner tout en profitant de toute les opportunités qui se présentent au cours du processus de la réalisation. De cette manière, unanimement les problèmes de la RDC pourraient être résolus par les congolais, pour les congolais et au compte des congolais.

C'est ainsi que ce travail aura pleinement atteint son but dans un jalon du processus de questionnement, du développement social et d'expérimentation collective rendant la vie facile, agréable et vivable en

---

<sup>134</sup> M KAKULE SIRIVAHANI, *op cit*, p47

communauté. La maîtrise de toutes ces techniques technologiques conduit à une renaissance considérable sur la scène internationale.

Pour les Etats, il en est arrivé à ce stade où anéantissement de la nation adverse est devenu la raison d'Etat de la nation la plus forte. Loin de là où nous sommes actuellement, les productions techniques et technologiques doivent être orientées vers l'acquisition des produits de pointe. De plus, seul l'économie ayant intégré une modernisation technique et technologique est à forte valeur ajoutée et est compétitive sur le plan national. De même, la politique ayant développé le système de NTIC, est plus ou moins stable par suite d'information permanente à l'égard de leurs leaders visionnaires. Enfin, ce sont les pays industrialisés dits développés qui se donnent les prérogatives de gérer le monde<sup>135</sup>.

La mise au point des satellites artificielles, chef-d'œuvre de génie, en même temps qu'elle suscite l'administration, rend plus imminent et plus sensible le danger d'un bombardement atomique soudain en n'importe quelle partie du globe. Elle permet, non seulement d'avoir les armes sophistiquées et électronisées, mais aussi permet un contrôle effectif sur la scène tant nationale qu'internationale. Sur ce, une information complète et fiable pour la sécurité et de ses biens est disponible à tout le temps.

Notons cependant que la science qui libère les hommes permet leur épanouissement et accroît leur bonheur, devient un fardeau chaque jour plus terrible, en bouleversant l'univers et en donnant maladroît et à des politiciens sans scrupule.

Pour ce faire, LABANA écrit que le progrès technique affecte sous toutes ses formes (politiques, militaires, culturelles et économiques) le jeu des relations internationales. Il accentue l'interdépendance des éléments constitutifs du système international et favorise l'unification ou champ d'action de tous les acteurs. Mais en même temps, il accroît les contrastes et les écarts des

---

<sup>135</sup> M.KAKULE SIRIVAHANI, *op cit*, p48

puissances entre les mêmes acteurs. De plus, il introduit les nouvelles sources de tension et des nouveaux facteurs de domination<sup>136</sup>.

Par conséquent, les inventions techniques ont aboli l'obstacle de la distance entre les unités Etatiques. Les moyens de déplacement et de transports sont devenus de plus en plus efficace.

La communication est devenue très performante avec les appareils sophistiqués comme la sécurité est assurée par des appareils programmés dans ce domaine, etc.

Avec la technique et la technologie, la fabrication de ce dont on a besoin est possible. C'est pour cette raison que les hommes ayant maitrisé la technique et la technologie décident jour après jour de mettre sur terre un nouvel objet et ils y parviennent.les objectifs découverts sont toujours adaptées ou améliorés en vue d'une adaptation à la situation présente.

De ce fait, LANARES a pensé qu' « il semble que le génie de l'homme soit sans limites et qu'aucun secret ne puisse résister à ses recherches »<sup>137</sup>. Pour dire, l'homme se met au travail pour rendre l'environnement favorable pour lui, et à la recherche pour accéder ou découvrir les choses cachées soit pour trouver les mécanismes qui lui permettront d'atteindre son objectif. C'est de cette manière que les congolais doivent réfléchir dans la poursuite de leur économie en y intervenant la technique et la technologie adaptées.

### **III.5.1. Acquisition de techniques et de technologies**

Les techniques et les technologies peuvent être acquises de plusieurs manières, selon KAKULE MATUMO KITSWIRI<sup>138</sup>.

D'abord, en offrant des bourses d'études. Il s'agit pour un pays de recruter les étudiants capables dans ce domaine et de le faire étudier dans des universités de pays à haute technique et technologie. Les étudiants doivent y aller avec but (objectif) bien déterminé. Après ces études, ils doivent rentrer au

---

<sup>136</sup> LABANA LASAYI ABAR, *Les relations internationales, présentation panoramique et approche théorique*, éd. Sirius (MES), Kinshasa, 2004, pp 21-22

<sup>137</sup> P.LANARES, *Qui dominera le monde ?*, SDT, Paris, 1982, pp382-383

<sup>138</sup> KAKULE MATUMO KITSWIRI, *cours de théorie de coopération internationale et techniques de négociation*, inédit, L2 RI, FSSPA, UOR/Butembo, 2011-2012



pays pour y entreprendre les expérimentations ; c'est-à-dire l'application de ces connaissances acquises.

Aussi l'on doit inviter ou organiser l'émigration des techniciens et des professeurs des pays en forte technique et technologie en vue de venir enseigner d'une manière plus pratique les étudiants en spécialisation dans divers domaines de production technique technologique.

De même, par imitation, le pays doit acheter un produit quelconque. Avec ses propres techniciens, il démonte ce matériel puis le remonte pièce par pièce tout en se fabricant des pièces analogues.

Au bout de deux ou trois essais, le pays arrive souvent à se procurer de bonnes imitations du produit original.

Ensuite, par association, un pays doit s'associer à une grande entreprise de production technique et technologique. En travaillant ensemble, il sera en train de former ses nationaux. Et à un moment donné, il commencera à produire lui-même et à améliorer sa production.

Enfin, par un grand contrat sur un produit de haute technologie, un pays doit souhaiter se le procurer. Les quantités ont alors subdivisées en trois lots. Un premier lot sera livré par l'usine du pays concepteur (fournisseur) ; un deuxième sera livré en pièces détachées puis monté dans le pays acheteurs (client). Et, enfin, un troisième sera fabriqué dans le pays acheteur pour un transfert de la technologie<sup>139</sup>.

Dans cette perspective, les congolais doivent réfléchir pour aller vers une économie compétitive sur la scène mondiale, dans une maîtrise progressive de la technique et de la technologie. Ceci permettra que la RDC soit consolidée sur son territoire et que sa souveraineté ne puisse subir plus d'interférences. Elle sera ainsi respectée par les grandes puissances. Et quand elles auront besoin de s'ouvrir à la RDC, elles réfléchiront deux fois avant de venir.

---

<sup>139</sup> KAKULE MATUMO KITSWIRI, *op cit*, p.

### **III.6. LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DIPLOMATIQUE**

La puissance est fonction d'une politique étrangère ambitieuse et volontariste.

En tout état de cause, il faut nécessairement une nouvelle politique étrangère pour la RDC.

La politique extérieure d'un pays doit être une corrélation de son histoire, c'est-à-dire que, pour comprendre les grandes lignes d'une politique extérieure ou pour établir ce que peuvent être ses principes forts, il est important d'étudier, avec minutie, sa constitution.

Ainsi, pour ce qui est de la politique extérieure de la RDC, il est de la haute importance de comprendre toutes les étapes de création du Congo en tant qu'Etat afin de cerner les différentes interactions et leurs lignes de forces pour affirmer sa souveraineté.

En effet, l'Etat indépendant du Congo a été reconnu comme propriété du ROI LEOPLD II suite à sa ruse de très haute voltige.

Le roi avait fait croire, à l'époque, aux grandes puissances que le Congo serait une colonie internationale où tout le monde pouvait accomplir des affaires sans obstacles.

Cependant, lors de la conférence anti-esclavagiste de Berlin en 1889, le Roi de Belge s'appropriera tout seul le droit sur le Congo à la désespérance des puissances à qui la promesse avait été donnée.

Désormais, tous les Etats leurrés veulent rentrer dans leur droit sur le Congo. C'est ainsi que, toute action des puissances est orientée dans une logique de se rapprocher le plus près possible, des ressources du Congo pour leur exploitation et leur contrôle. Ils ont mis en place un système pour piller les ressources de ce pays.

Cet aspect de notre histoire ne semble pas être surement pris en compte par les acteurs de la diplomatie en RDC. Pourtant c'est ce contre quoi la politique extérieure du Congo devrait lutter. Elle nécessiterait d'être à mesure d'intégrer cette constance de la convoitise étrangère de nos ressources et le besoin d'une défense de l'intérêt national. Ce dernier est le noyau de toute

politique étrangère. L'intérêt national doit être appréhendé de façon objective<sup>140</sup>. C'est-à-dire qui se conçoit comme la maximisation de la puissance dans le sens à imposer sa volonté à d'autres Etats. Cet intérêt national rassemble en fait, la sécurité nationale, la prospérité nationale, le destin collectif et l'identité nationale. Ainsi, la survie de l'Etat en dépend. Ces quatre composantes de l'intérêt national ne sont réalisables que grâce à l'industrialisation du pays. Celle-ci pourra permettre la création de l'emploi pour assurer le bien-être des citoyens, car la dignité des hommes libre est dans leur force de travail. L'industrialisation est aussi possible à la faveur de l'électrification du pays. Aujourd'hui plus rien ne peut s'opérer sans l'énergie électrique. Ainsi, les élites congolaises devraient-elles diriger leurs efforts dans l'exploitation du bassin du fleuve Congo et de ses enfluent ainsi que d'autres cours d'eaux pour la production de l'électricité.

Par contre la nouvelle diplomatie doit être efficace, dynamique, appropriée et adaptée au contexte régional et mondial global. Elle doit intégrer la politique de bon voisinage.

Celle-ci implique la garantie d'un engagement à la non agression avec les Etats voisins.

Dans ce cadre, la politique étrangère de la RDC doit introduire l'ambition de ce pays à un rôle international. Elle doit porter le pays à un rang diplomatique honorable dans la hiérarchie des puissances mondiales. Les voies de rénovation doivent passer par la construction d'un Etat stable. L'on doit prendre en compte les contraintes découlant des événements historiques du pays, des guerres d'agression et des rebellions armées qui rythment l'évolution politique du pays.

En revanche, les relations avec l'Europe, les USA, la Russie et les nouvelles puissances émergentes comme la Chine ou l'Inde occuperait une place dans le renouveau diplomatique. Tout en sachant que les relations d'un pays avec d'autres reviennent dans la recherche dans ces pays des ressources

---

<sup>140</sup> NZANZU MUKESYAYIRA, *op cit*, p70

et des opportunités qui peuvent contribuer à l'augmentation de la puissance et de la prospérité intérieure. Ainsi, le professeur KAKULE MATUMO KITSWIRI affirme que « lorsque la politique étrangère d'un Etat n'est pas conçue comme le prolongement de sa politique intérieure, elle est inopérante et contribue à faire du pays une risée d'autres Etats »<sup>141</sup>.

C'est dans cette perception que l'intérêt tiré des relations internationales doit être bien appréhendé. C'est pourquoi nous devons développer un discernement des dynamiques et d'évolution du système international. Il faut dégager aussi, la capacité d'analyse des faits et des événements internationaux. La RDC doit donc œuvrer à intégrer dans ses décisions la participation aux rencontres diplomatiques importantes de certaines organisations internationales ou de certains Etats. Cependant, ces rencontres doivent coïncider avec son intérêt national.

De même, les décisions de politiques étrangères doivent être arrêtées par rapport à la géopolitique de la RDC dans le contexte régional et mondial. Le pays doit œuvrer à sortir l'Afrique de l'étourdie diplomatique qui place tous ses Etats et leurs ressources autour des ambitions rivales des puissances mondiales.

Dans cette optique, il faut l'impression d'un nouveau style et d'une nouvelle pratique des relations internationales.

En effet, la coopération internationale doit être basée sur la force de proposition. En d'autres termes, l'influence c'est-à-dire la capacité d'imposer sa volonté par la persuasion. Elle doit aussi être basée sur la détermination de gérer des crises politiques avec les autres Etats de la région.

Somme toute, la RDC a aujourd'hui le devoir de s'engager dans la construction de sa grandeur et de sa puissance ainsi que d'assurer sa prospérité. C'est après l'assurance de sa puissance qu'elle pourra prétendre consolider sa souveraineté qui a besoin d'un dispositif économique autonome.

---

<sup>141</sup> KAKULE MATUMO KITSWIRI, *Cours de politique étrangère de la RDC*, L1 RI, FSSPA, UOR/Butembo, 2010-2011

### **III.7 LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF ECONOMIQUE**

Le dispositif économique est aussi important dans la consolidation de la souveraineté de la RDC.

Pour consolider sa souveraineté, la RDC doit se doter d'une économie forte, compétitive et productive. Elle doit être une économie à vocation régionale, c'est-à-dire, capable d'assurer l'intégration des Etats de la sous-région.

En réalité, la RDC demeure un domaine minier, énergétique, hydraulique et agricole. La transformation de ces ressources est permissive d'une constitution d'une économie intégrative. Ceci qui suppose la dotation en entreprises nationales à grandes ambitions et à vocation multinationale. C'est par exemple, les industries, les compagnies pétrolières et minières, ...

Par ailleurs, le bassin du Congo se trouve être à la base de l'industrialisation. Avec ses 650 milliards de KW de réserves annuelles d'énergie hydroélectrique,<sup>142</sup> la RDC est appelée à devenir la première région industrielle de l'Afrique centrale. Elle doit être le centre principal de l'industrie lourde du continent, grâce aux accumulations des matières premières précieuses qu'elle pullule. Il faut aussi des raffineries pour l'exploitation des ressources pétrolières du pays.

La RDC doit ainsi devenir un grand vendeur de l'électricité sur le continent africain. Les dividendes de cette exportation énergétique doivent servir à la construction de l'Etat et à la réalisation du bien-être social au niveau interne. Ainsi, la SNL pourrait devenir une entreprise nationale plus forte et dotée des moyens nécessaires pour le maintien du courant et l'exportation de ce dernier à l'étranger. Elle doit aussi, par exemple, procéder à l'installation d'une industrie métallurgique, d'un important centre de construction aéronautique, des aciéries alimentant les centres de constructions navales, des automobiles et des machines agricoles.

---

<sup>142</sup> [http://mecnt.cd/php,option=com\\_content&task=view&id=88&Itemid=1](http://mecnt.cd/php,option=com_content&task=view&id=88&Itemid=1) consulté le 29/07/2011 à 15 :00, cité par NZANZU MUKESYAYIRA, op cit, p72

Bien entendu, la promotion de l'agriculture est aussi importante pour la croissance de la puissance de la RDC. Ses vastes étendues fertiles et non exploitées devraient faire l'objet de grands projets agricoles pour leur mise en valeur. Ainsi, nous le rappelons, la mécanisation de l'agriculture s'avère nécessaire pour la suffisance et l'autosuffisance alimentaire. La réponse à l'actuelle faim qui sévit dans la corne de l'Afrique et dans le reste du monde devrait trouver son apaisement grâce aux produits alimentaires de la RDC. C'est pour quoi, une politique agricole bien appropriée doit être mise en place.

Il faut adjoindre d'importantes industries de chimie minérale pour la production de divers engrais et des industries de chimie synthétique<sup>143</sup>. Ainsi, il faut la réhabilitation de la sidérurgie de Maluku. Cette dernière est l'une des industries éventuelles de transformation du cuivre. Il faut aussi la restauration du Barrage d'Inga. C'est ce dernier qui était qualifié, autrefois, à tort, d'éléphant blanc ; alors que c'est un facteur de puissance pour le pays. Son énergie constitue une source d'argent pour le pays.

En définitive, il revient à la RDC de s'assumer pleinement et de mobiliser tous ses atouts nécessaires pour passer d'une puissance virtuelle à une puissance réelle effective. Tel est le défi majeur que la diplomatie du pays doit relever.

---

<sup>143</sup> LUCIEN MANDJANDJA, « visibilité de la RDC :Alain Lumbala insiste sur le raffermissement de l'outil diplomatique », in la prospérité, 27 Aout 2008, p10

## CONCLUSION

Nous sommes à la fin de notre travail intitulé « Les intérêts de grandes puissances et la souveraineté de la RDC ». Dans l'accomplissement de ce travail, la méthode dialectique soutenue par la technique documentaire et celle d'observation directe avec une approche historique nous ont été utiles.

Outre l'introduction et conclusion, notre étude est subdivisée en trois chapitres. Dans le premier relatif aux considérations générales, les concepts clés ont été définis. Il s'agit notamment de l'intérêt national, la grande puissance et la souveraineté. Il a été question également de présenter la RDC et de décrire l'aperçu de quelques grandes puissances.

Quant au deuxième chapitre, concernant l'incidence des intérêts de grandes puissances sur la souveraineté de la RDC ; nous y avons démontré la reconnaissance de colonie de Léopold II. Dans cette même occasion, nous avons parlé de la conférence anti-esclavagiste arabe de 1889 et des instruments d'influence de grandes puissances en passant par les hommes d'Etat congolais, le Rwanda et l'Ouganda, les nations unies et les sociétés multinationales. Nous y avons appréhendé aussi la nature des intérêts de grandes puissances en termes d'intérêt économiques et stratégiques, d'intérêt culturel et des conséquences de la poursuite de ces intérêts de grandes puissances.

Le dernier chapitre s'est penché sur les mécanismes de la consolidation de la souveraineté de la RDC vis-à-vis des intérêts de grandes puissances. Nous avons examiné les stratégies à mettre en œuvre pour faire face aux intérêts de grandes puissances sur la souveraineté de la RDC. Nous avons ainsi pensé à la refondation de l'Etat congolais, aux dispositifs militaires, des services secrets et de renseignement, à l'établissement d'un leadership efficace, aux dispositifs scientifiques techniques et technologiques et d'autres dispositifs diplomatiques et économiques.

Du reste, nous sommes partis d'une problématique qui s'est traduite à travers les questions suivantes :

1. Quels sont les intérêts de grandes puissances en RDC ?
2. Quelle est l'incidence de la poursuite de ces intérêts par les grandes puissances sur la souveraineté de la RDC ?
3. Comment la RDC peut-elle faire face pour que sa souveraineté ne soit pas mises-en mal par les intérêts de grandes puissances ?

Les hypothèses de départ ont été condensées de la manière ci-après :

- Les intérêts de grandes puissances en RDC seraient d'ordre économiques étant donné que le pays est avéré un scandale de matières premières variées, les grandes puissances viennent en RDC à la recherche de ces matières premières en vue d'assurer le fonctionnement et le développement de leurs industries ;
- L'incidence de la poursuite de ces intérêts par les grandes puissances sur la souveraineté de la RDC s'observerait dans la manipulation des dirigeants congolais qui, même élus démocratiquement ou au pouvoir par la force ont besoin d'un appui multiforme de ces puissances pour conserver le pouvoir. Elle s'observerait également dans l'instrumentalisation de certains groupes armés soutenus par les pays voisins de l'Est qui servent de relais à ces puissances. Ainsi, cette incidence se manifesterait-elle dans les interventions répétitives des nations unies dont les différents bilans semblent discutables que ça soit en 1960 ou aujourd'hui. Enfin, les grandes puissances se seraient camouflées dans les structures comme les ONG internationales et les sociétés multinationales en vue de garantir les intérêts au pays .
- Pour que la souveraineté de la RDC ne soit pas mise en mal par les intérêts des grandes puissances, la classe politique devrait acquérir un esprit nationaliste qui impose une définition claire des intérêts du pays non négociable en vue d'une coopération internationale gagnant-gagnant, la conversion de mentalité des citoyens en vue d'une citoyenneté plus responsable, la primauté de l'intérêt national sur celui des individus, le renforcement de son indépendance économique par des mécanismes



d'électrification, d'industrialisation et de maîtrise des techniques ainsi que de la formation d'une armée républicaine et dissuasive.

Après analyse des données, nous avons réalisé que toutes nos hypothèses ont été confirmées. En effet, la souveraineté de la RDC est mise en mal suite à la faiblesse de l'Etat congolais malgré ses potentiels énormes formulés par des auteurs d'un scandale géologique de matières premières qui sont favorables aux fonctionnements et développement des industries de grandes puissances. Ainsi, pour consolider la souveraineté du pays, les dirigeants congolais doivent mettre en place tous les mécanismes que nous avons développés dans ce présent travail.

Eu égard aux multiples interventions de grandes puissances, nous suggérons aux élites congolaises de bien prendre conscience des menaces de la souveraineté de la RDC

Elles devront saisir l'opportunité qu'offre le pays au regard de ses richesses convoitées par les grandes puissances pour consolider sa souveraineté. Elles devraient se diriger dans une perspective d'électrification, d'industrialisation, de construction des infrastructures de communication, de transport et de sanctuarisation du territoire national en vue de barrer toute tentative de préservation des intérêts de grandes puissances au pays.

En définitive, il est de notre devoir d'avouer que nous n'avons vraiment pas cerné tous les méandres de notre objet d'étude.

A notre humble avis, nous pensons qu'il s'agit là d'une modeste réflexion ouvrant les pistes de recherches ultérieures sur les intérêts de grandes puissances et la souveraineté de la RDC comme d'autres pays de la région.

## BIBLIOGRAPHIE

### I. OUVRAGES

- ALCARDI Mane, *La politique Africaine des Etats-Unis*, éd. economica, Paris, 1984.
- BAGENDA PATIENT, *Congo malade de ses hommes. Crime, pillages et guerre. Entraide Fraternité*, Bruxelles, 2003.
- BAUB J, *encyclopédie du Renseignement et des servies secrets* éd. Lavauzele, Paris, 1998.
- BERNARD M et All, *Le progrès technique*, inter édition, paris, 1945.
- BERNARD H et FSIREL, *Le monde de 1939 à nos jours*, éd. imo, Paris, 2002.
- BITUMBA TIPO-TIPO M, *La deuxième guerre occidentale contre le Congo, offensive des médias et dessous des cartes*, l'harmattan, Paris, 2006.
- BRAECKMAN C, *Les nouveaux prédateurs, politiques des puissances » en Afrique centrale*, Ed Fayard Bruxelles, 2003.
- BRAECKMAN COLLETTE, *L'enjeu congolais. L'Afrique centrale après MOBUTU*, éd Fayard, France, 1999.
- D'SOUZE A, *leadership. Diriger avec efficacité. volume*, Ed Paulimes Africa , Nairobi, 1994.
- DE MULINEN FREDERIC, *Manuel sur le droit de la guerre pour les forces armées*, éd. CIRCR, Genève.
- GARYHA HAMEL PRAHALARIS CK, *La conquête du futur*, éd. inter-édition, paris, 1995.
- GEORGES BALL W, *Les Etats-Unis face à leur puissance*, éd. Robert l'affront, Paris, 1968.
- JULES CHOMES, *L'ascension de MOBUTU*, éd. Complexe, Paris, 1975.
- KADONY NGUWAY K, *Droit international public*, éd. l'essai, Lubumbashi, 2009.
- K. MATUMO KISWIRI P., *Congo –Afrique la libération*, PUB, Bruxelles, 2009.
- KAMADOU ALIOUBARRY, *Guerre et trafic d'arme en Afrique, approche géostratégique*, l'harmattan, Paris, 2006.

- KALELE, *Pour mieux comprendre le néo-colonialisme en RDC*, éd. KIMPWANZA, Rome (Italie) septembre 1996.
- LABANA LASAY'ABAR, *Les relations internationales*, éd. Syrius , Kinshasa , 2004.
- LABANA LASAY'ABAR, *Les relations internationales. Présentation panoramique et approche théorique* éd. siriu (MES) Kinshasa, 2004
- MEISTER A, *l'Afrique peut-elle partir ?*éd. Seuil, Paris, 1966.
- MULUMBA NGASHA, *Introduction à la science politique*, éd. Africa , Kinshasa-Lubumbashi, 2000.
- MWAYILA TSHIYEMBE, *La politique extérieure de la RDC*, l'harmattan, paris, 2009.
- NGBANDA NZAMBO H, *Crime organisé en Afrique centrale*, révélation sur les réseaux, éd. du bois, Paris, 2004.
- NZEREKA MUGHENDI N, *Les déterminants de la paix et de la guerre au Congo*, éd. scientifiques internationales, Bruxelles, 2011.
- PIERRE DE QUIRINI, *Expliquez-moi la démocratie*, éd. Epiphanie, Kinshasa, 1999.
- PHILIPPE DECRAENE, *Le panafricanisme*, PUF, Paris, 1961.
- SABAKINU KIVILU, *Les conséquences de la guerre du Congo en Afrique centrale* éd. l'harmattan, Paris, 2001.
- SEYMOUR WHITAKER J, *Les Etats-Unis et l'Afrique : les intérêts enjeux*, éd. Karthala, paris, 1981.
- TSHIMANGA BAKADIABABU, *La démocratie et ses blocages au Congo Kinshasa de 1958 à nos jours*, l'harmattan, Paris, 2004.
- VALENTIN KAYILA, *Congo : La démocratie du plus fort*, éd. CREDK, Bruxelles, 2000.
- ZEIGLER J, *Les nouveaux maîtres du monde*, éd. Fioles, Montréal, 1996.

## II. DICTIONNAIRES

- AUGÉ, le petit Larousse illustre 2007, *Librairie la rousse*, Paris, 2007.
- Dario Bahistella et all, *Dictionnaire de Relations internationales*, 2<sup>e</sup> éd. Dalloz, Paris, 2006.
- Dictionnaire Dicos Encarta, Microsoft 2009.
- Dictionnaire, Petit Larousse.
- Dictionnaire, Robert-Encyclopédique, Paris.
- Encyclopédie Microsoft Encarta 2009, RDC, Page Historique.

## III. COURS INEDITS

- ESISO ASIA AMANI, *Syllabus du cours de méthode des recherches en sciences sociales*, inédit, FSSPA, G2 sociologie, SPA et RI, UNIKIS, 2007-2008.
- KADONY NGUWAY KPALAINGU, *Cours de relations internationales Africaines*, inédit, L1 RI, FSSPA, UOR/Butembo, 2008-2009.
- KATSUVA MUHINDO A, *Théories et doctrines politiques et sociales*, inédit, G3 RI/Butembo, 2009-2010.
- K. MATUMO KITSWIRI P, *Syllabus d'introduction à la science politique*, inédit, G1 RI, FSSPA, UOR/Butembo, 2007-2008.
  - ❖ *Cours d'histoire politique du Congo*, inédit, G1RI, FSSPA, UOR/Butembo, 2006-2007.
  - ❖ *Cours de politique étrangère de grandes puissances*, inédit, FSSPA, L2RI, UOR/ Butembo, 2011-2012.
  - ❖ *Cours de politique extérieure de la RDC*, inédit, L1R.I, FSSPA, UOR/Butembo, 2010-2011.
  - ❖ *Cours de la théorie de coopération internationale et technique de négociation*, inédit ; L2 RI, FSSPA, UOR/Butembo, 2009-2010.
- MATHE SEBI, *Cours de géographie économique*, inédit, GARI, FSSP, UOR, 2008-2009.

#### IV. TRAVAUX DE FIN DE CYCLE ET MEMOIRES

- FUNDI LUKOKI, *la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles* : cas de la RDC, mémoire, inédit, FSSPA, RI, UNIKIN, 2006-2007.
- KABUNGA KAKEMBA, *la politique internationale de la chine vis-à-vis de la RDC*, TFC, FSSPA, UOR/Butembo, 2008-2009.
- KAKULE SIRIVAHANI, *les mécanismes du néo-colonialisme en Afrique subsaharienne*, mémoire, RI, FSSPA, UOR/Butembo, 2009-2010,
- KAKULE LUHI G, *la politique étrangère de la République démocratique du Congo face aux défis du commerce international*, mémoire, inédit, FSSPA, RI, UOR, /Butembo, 2010-2011.
- KAMUHA MUNGANGA, *Multinationales du Nord-Kivu*, mémoire, inédit, RI, FSSPA, UOR/Butembo, 2009-2010.
- NZANZU MUKESYAHIRA, *la République Démocratique du Congo, face aux enjeux géopolitique dans les relations internationales en Afrique centrale*, mémoire, inédit, FSSPA, UOR/Butembo, 2010-2011.
- SANGBA MBOLOWELI B, *les enjeux géopolitiques de grandes puissances dans la sous région de grands lacs Africains*, mémoire, inédit, FSSPA, RI, UOR/Butembo, 2006-2007.

#### V. REVUES, RAPPORTS ET AUTRES

- ERNESTRE WAMBA DIA WAMBA, *l'avenir du Congo* , RDC/Kisangani , 19juillet 2010.
- KOTA JONAS E ; « *pendant 50 ans, la RDC victime des élites* » inforum des AS n° 3548, Kinshasa, Février, 2010.
- LANARES P, *qui dominera le monde*, SIT, Paris, 1982.
- LUCIEN MANDJANDJA, « *visibilité de la RDC : Alain Lumbala insiste sur le raffermissement de l'outil diplomatique* » in la prospérité, 27 août 2008.
- MWAYILA TSHIYEMBE, « *Ambition rivale dans le monde diplomatique*, N° 29, janvier, 1999.

- VAN KLEFFERNS, *la notion de la souveraineté en droit international de la Haye*, 1953.

## VI. WEBOGRAPHIE

- [http : // WWW unir-mn. org/refaire-la-republique, strategie de gouvernance /politique interieure.htm](http://WWW.unir-mn.org/refaire-la-republique, strategie de gouvernance /politique interieure.htm), consulte, mardi, 07/08/2012 à 9h : 50’.
- AKELE PIERRE A, Efficacité relative de l’engagement des anciennes puissances coloniales, [http : // WWW. Unider org/pdf/article/pdf-art 1938, chapitre 1](http://WWW.Unider.org/pdf/article/pdf-art 1938, chapitre 1), consulté, mercredi, 18/04/2012 à 12h : 30’.
- KAPAGAMA IKANDO P, la souveraineté nationale, [http : // WWW. Le monde Fr/ idee/article/2011/11/30/ la guerre-civile-menace-en rdc/6 0963232 htm](http://WWW.Le monde Fr/ idee/article/2011/11/30/ la guerre-civile-menace-en rdc/6 0963232 htm), consulté, mercredi, 18/04/2012 à 14h00.
- [http : // WWW.memoire online. com/09/11/4796/ les-anciennes puissances coloniales-et-la resolution -des conflits en Afrique, hlm/](http://WWW.memoire online. com/09/11/4796/ les-anciennes puissances coloniales-et-la resolution -des conflits en Afrique, hlm/), consulté, mercredi, 18/04/2012 à 14h : 30’.
- NKUNZUMWAMI Emmanuel, la nouvelle dynamique en France [http : // WWW, nouvelle-dynamique.org/article -1735220 htm/](http://WWW,nouvelle-dynamique.org/article -1735220 htm/) consulté, mercredi, 18/04/2012 à 14h : 50’.
- [http : // WWW.memoire online.com/05/1013471110 politique exterieure de-laRDC-face-au-pacte-sur-la-securite-la-stabilite-et-devel htm](http://WWW.memoire online.com/05/1013471110 politique exterieure de-laRDC-face-au-pacte-sur-la-securite-la-stabilite-et-devel htm) consulté, lundi, 21/08/2012 à 15h00.
- [http n : // WWW.mail-archive.com/m-net com/mso02613html](http://WWW.mail-archive.com/m-net com/mso02613html). consulté, mercredi, 04/08/2012 à 14h: 30’.
- KUMBA MAVINGA, l’Etat et la gouvernance locale ,[WWW.Pole -institute org/ documents/ regards /4pdf](http://WWW.Pole -institute org/ documents/ regards /4pdf), consulté, mardi, 07/08/2012 à 9h :30’.

## TABLE DES MATIERES

EPIGRAPHE .....	i
DEDICACE .....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	iv
0. INTRODUCTION .....	1
1. PRESENTATION DU SUJET .....	1
2. ETAT DE LA QUESTION.....	2
3. PROBLEMATIQUE.....	7
4. HYPOTHESE DE TRAVAIL.....	7
5. METHODES ET TECHNIQUES .....	9
6. OBJECTIF ET INTERET DU SUJET .....	10
7. DELIMITATION DU SUJET.....	12
8. SUBDIVISION DU TRAVAIL.....	13
CHAPITRE PREMIER: CONSIDERATIONS GENERALES.....	14
I1. DEFINITION DES CONCEPTS .....	14
I1.1 L'intérêt national.....	14
I1.2. Grandes puissances.....	15
I.1.3. Notion de souveraineté .....	16
I.1.4. Présentation de la RDC.....	21
a. La Période Précoloniale.....	22
b. La période Léopoldienne : 1885-1908 .....	23
c. La Période du Congo-Belge : 1908-1960 .....	24
d. Le lendemain de l'indépendance de la RDC.....	26
I.2.2.APERÇU DESCRIPTIF DE QUELQUES GRANDES PUISSANCES .....	29
I.2.1. LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE.....	29
I.2.2.. LA GRANDE BRETAGNE.....	29
I.2.3. LA FRANCE.....	30
I.4. LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE LA CHINE.....	31
CHAPITRE DEUXIEME: INCIDENCES DES INTERETS DE GRANDES PUISSANCES SUR LA SOUVERAINETE DE LA RDC .....	34
II.1. La reconnaissance de la colonie de Léopold II .....	34

.II.2.La conférence anti-esclavagiste arabe de 1889.....	35
II.3. Instruments d'influence de grandes puissances .....	37
II.3.1.Hommes d'Etat congolais .....	37
II.3.2.Rwanda, l'Ouganda et le Burundi.....	40
II.3.3.Les Nations Unies.....	42
II.3.4. Les sociétés multinationales .....	43
II.4. LA NATURE DES INTERETS DE GRANDES PUISSANCES .....	46
II.4.1. Les intérêts économiques.....	46
II.4.2. Motivation idéologique et stratégique.....	49
II.4.3. Intérêt culturel.....	51
II.5. LES CONSEQUENCES DE LA POURSUITE DES INTERETS DE GRANDES PUISSANCES.....	52
II.5.1. L'insécurité .....	52
II.5.2. Crise socio-politique et économique.....	54
II.5.3. Problématique de l'unité nationale .....	55
II.5.4. Crise de la démocratie en RDC.....	57
CHAPITRE TROISIEME: MECANISMES DE CONSOLIDATION DE LA SOUVERAINETE DE LA RDC VIS-A-VIS DES INTERETS DE GRADES PUISSANCES .....	61
III.1. LA REFONDATION DE L'ETAT CONGOLAIS.....	61
III.1.1. La modernisation de l'Etat congolais et la réforme des services publics. ...	64
III.1.2.L'opérationnalisation de la consolidation du territoire en RDC .....	65
III.1.3. Les besoins d'un Etat à refonder .....	66
III.2. LE RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS MILITAIRES.....	70
III. 3. LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DES SERVICES SECRETS ET DE RENSEIGNEMENT.....	74
III.4. ETABLISSEMENT D'UN LEADERSHIP EFFICACE .....	77
III.4.1. Définition .....	77
III.4.2. Les fonctions d'un leader.....	80
III.4.3. Les stratégies d'un leader .....	82
III.4.4. Le leader congolais et la révolution.....	83
III.4.5. L'autoproduction.....	84
III.4.6. Le leader dans l'architecture.....	85



III.4.7. Promotion de l'intérêt national.....	87
III.5. LES DISPOSITIFS SCIENTIFIQUES TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES .....	87
III.5.1. Acquisition de techniques et de technologies .....	92
III.6. LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DIPLOMATIQUE.....	94
III.7 LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF ECONOMIQUE.....	97
CONCLUSION .....	99
BIBLIOGRAPHIE .....	102
I.  OUVRAGES.....	102
II.  DICTIONNAIRES .....	104